

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ Cameroun

Mark Schreiner

28 août 2016

This document in English is at SimplePovertyScorecard.com

Ce document en Français est disponible sur SimplePovertyScorecard.com

Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ estime la probabilité qu'un ménage au Cameroun ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise dix indicateurs simples et peu coûteux tirés de l'Enquête Camerounaise auprès des Ménages réalisée en 2014. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision de cet outil est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration du niveau de pauvreté au Cameroun peuvent utiliser afin de mesurer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

Note sur la version

Ce papier remplace la version précédente, Schreiner (2013a). La grille qui y est développée est construite à partir des données de 2014 alors que la précédente l'est à partir des données de 2007. C'est cette nouvelle grille qui devra être utilisée à partir de maintenant. Les seuils de pauvreté définis pour l'ancienne grille sont aussi retenus pour la nouvelle grille. Ainsi les utilisateurs actuels peuvent mesurer les variations dans le temps de pauvreté pour ces seuils de pauvreté en utilisant comme *base* les mesures issues de l'ancienne grille (basée sur les données de 2007) et comme *suivi* les mesures issues de la nouvelle grille (basée sur les données de 2014).

Remerciements

Cette étude a été financée par le programme dénommé *Private Sector Window of the Global Agriculture and Food Security Program*, et par la Société Financière Internationale (*International Finance Corporation*). Les données de base ont été collectées par l'Institut National de la Statistique du Cameroun. Je tiens à remercier Yanni Chen et Rose Mungai. La traduction de ce document de l'Anglais en Français a été faite par Jean Paul Sossou, jean_paul182003@yahoo.fr. "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark (and "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. for its brand of poverty-assessment tools. Copyright © 2017 Microfinance Risk Management.

Auteur

Mark Schreiner est le Directeur de Microfinance Risk Management, L.L.C. et Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis.

Outil d'Évaluation « Grille de Notation de la Pauvreté »

Code ID de l'interview: _____	Nom et prénoms _____	Référence d'Identité _____
Date d'enquête: _____	Participant: _____	_____
Pays: <u>CMR</u>	Agent: _____	_____
Grille: <u>002</u>	Agence: _____	_____
Poids d'échantillonnage: _____	Effectif des membres du ménage: _____	

Indicateur	Réponses	Notes	Score
1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Huit ou plus	0	
	B. Sept	6	
	C. Six	8	
	D. Cinq	11	
	E. Quatre	16	
	F. Trois	19	
	G. Deux	24	
	H. Un	34	
2. La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, sait-elle lire et écrire une simple phrase en Français ou Anglais ?	A. Non	0	
	B. Seulement Anglais	1	
	C. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef	3	
	D. Seulement Français, ou Anglais et Français	6	
3. Quel est le principal matériau du sol du logement ?	A. Terre	0	
	B. Ciment, bois, ou autre	5	
	C. Carreaux/marbres	9	
4. Habituellement, quel type de toilettes les membres de ménage utilisent-ils ?	A. Pas de toilettes/brousse/champ, seaux, toilettes/latrines suspendues, toilettes à compostage, ou autre	0	
	B. Latrines à fosses sans dalle/trou ouvert	4	
	C. Latrines à fosses avec dalle, latrines améliorées ventilées, ou chasse d'eau avec ou sans réservoir	6	
5. Quel type de combustible le ménage utilise-t-il principalement pour la cuisine ?	A. Bois ramassé/reçu	0	
	B. Pétrole	2	
	C. Bois acheté	3	
	D. Charbon, électricité, sciure/copeau de bois, ne fait pas de cuisine, ou autre	8	
	E. Gaz	16	
6. Le ménage possède-t-il actuellement un fer à repasser électrique ?	A. Non	0	
	B. Oui	6	
7. Le ménage possède-t-il actuellement un téléviseur ?	A. Non	0	
	B. Oui	4	
8. Le ménage possède-t-il actuellement un poste radio ou une chaîne musicale ?	A. Aucun	0	
	B. Seulement poste radio	3	
	C. Chaîne musicale (peu importe poste radio)	7	
9. Le ménage possède-t-il en ce moment des buffets ou armoires ?	A. Non	0	
	B. Oui	3	
10. Combien de téléphones mobiles le ménage possède-t-il actuellement ?	A. Aucun	0	
	B. Un	4	
	C. Deux	6	
	D. Trois ou plus	9	

Feuille de Travail en Sous Page : Les Membres du Ménage

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'interview (si disponible), la date de l'interview, et le poids d'échantillonnage de l'enquête (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms, la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de vous-même en tant que agent enquêteur, et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms (ou sobriquets) de tous les membres du ménage. Le ménage est l'ensemble d'une ou de plusieurs personnes, ayant ou non un lien de sang ou de mariage, qui vivent habituellement depuis au moins 6 mois dans la même concession (ou qui vivent depuis peu dans la concession avec l'intention d'y rester pendant au moins six mois), qui mettent en commun leurs ressources pour subvenir aux besoins courantes ou vitaux, qui prennent le plus souvent leurs repas en commun, et qui reconnaissent l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage.*

Notez le prénom (ou le sobriquet) de chaque membre, et retenez pour votre propre utilisation future le prénom de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (si elle existe).

Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

N'oubliez pas de consulter la définition complète de *ménage* et *membre du ménage* dans le « Guide d'interview et de la signification des questions et réponses ».

Prénom (ou sobriquet)
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
L'effectif de membres :

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté nationaux**

Score	Probabilité de pauvreté (%)		
	<u>Seuils Nationaux</u>		
	100%	150%	200%
0-4	95,4	99,1	100,0
5-9	93,4	96,1	99,8
10-14	88,4	96,1	99,1
15-19	75,3	93,0	98,9
20-24	64,8	88,2	95,7
25-29	51,3	77,1	92,6
30-34	36,9	66,3	85,5
35-39	21,7	54,3	72,8
40-44	14,2	39,3	66,2
45-49	5,8	24,1	57,0
50-54	4,0	20,0	43,9
55-59	1,3	11,5	27,5
60-64	0,5	6,1	20,0
65-69	0,4	6,1	16,1
70-74	0,0	4,0	11,2
75-79	0,0	0,4	4,3
80-84	0,0	0,0	1,0
85-89	0,0	0,0	0,0
90-94	0,0	0,0	0,0
95-100	0,0	0,0	0,0

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
0-4	90,1	97,0	99,1	100,0	90,1	97,0
5-9	78,1	94,6	97,1	100,0	78,1	94,6
10-14	73,6	90,8	95,7	100,0	73,6	91,2
15-19	54,3	84,4	91,9	100,0	53,8	85,2
20-24	37,7	77,0	86,9	99,9	37,7	77,6
25-29	23,5	59,2	75,2	98,2	23,3	60,0
30-34	14,8	43,5	61,1	96,4	14,6	44,5
35-39	6,4	27,2	46,5	88,8	6,4	27,8
40-44	1,4	17,7	31,8	85,7	1,4	18,5
45-49	0,7	7,6	18,5	74,8	0,7	7,9
50-54	0,4	5,0	13,1	65,9	0,4	5,3
55-59	0,1	2,0	6,5	49,9	0,1	2,0
60-64	0,0	1,0	3,2	40,7	0,0	1,0
65-69	0,0	1,0	3,2	34,5	0,0	1,0
70-74	0,0	0,5	1,7	26,9	0,0	0,5
75-79	0,0	0,0	0,0	15,5	0,0	0,0
80-84	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0
85-89	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0
90-94	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
95-100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la PauvretéTM Cameroun

1. Introduction

Ce document présente l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté. Les programmes de lutte contre la pauvreté au Cameroun peuvent l'utiliser pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations du taux de pauvreté entre deux instants donnés, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

La nouvelle grille au Cameroun, présentée dans ce papier, est construite à partir des données de l'*Enquête Camerounaise Auprès des Ménages de 2014* (ECAM 2014). Elle remplace la version précédente (Schreiner, 2013a) qui provient des données de l'ECAM 2007. C'est seulement cette nouvelle grille qui devra être utilisée à partir de maintenant. Les seuils de pauvreté définis pour l'ancienne grille sont aussi retenus pour la nouvelle grille. Ainsi les utilisateurs actuels peuvent estimer les variations de pauvreté à travers le temps pour ces seuils de pauvreté en utilisant comme *base* les mesures issues de l'ancienne grille (basée sur les données de 2007) et comme *suivi* les mesures issues de la nouvelle grille (basée sur les données de 2014)

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté au moyen d'enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages est difficile et onéreuse. L'ECAM 2014

(conduite par l'Institut National de la Statistique du Cameroun, INS) en est un cas. Le questionnaire de l'ECAM 2014 fait 139 pages et comprend environ 750 questions dont nombreux d'entre elles comportent plusieurs sous questions ou devraient être posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chaque membre de ménage, pour chaque culture, ou pour chaque poste de consommation). Un agent enquêteur parcourait cinq à sept ménages dans une période de temps de 18 jours, visitant chaque ménage six fois (INS, 2013, p. 41).

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de dix indicateurs (tels que : « Quel est le principal matériau du sol du logement ? » et « Le ménage possède-t-il en ce moment des buffets ou armoires ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'ECAM.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,¹ et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de

¹ L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Microfinance Risk Management, L.L.C. et le commanditaire.

l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les mesures de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté du Cameroun. Les partenaires de l'USAID au Cameroun qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».² Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour observer le franchissement net du seuil de pauvreté par leurs participants à travers le temps. Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme et qui est d'une précision connue. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter une grille qui est moins onéreuse et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

² L'USAID définit un ménage *très pauvre* si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XAF473, Tableau 1) et le seuil (XAF420) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous du 100% du seuil national de pauvreté.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la notation de la pauvreté et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles de notation connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles de notation sont habituellement presque aussi précises que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille,

et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles de notation pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil de mesure de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'ECAM 2014 organisée par l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Cameroun

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La notation de pauvreté peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la notation de pauvreté permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la notation de pauvreté peut estimer le taux annuel de variation du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté de l'échantillon de base et celle de l'échantillon de suivi, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de base et celle au niveau de l'échantillon de suivi. Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, ce taux est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La notation de pauvreté peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs ont été obtenus à partir des données issues de l'ECAM 2014 et en considérant le seuil national de pauvreté. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant quinze seuils de pauvreté. En particulier, ils sont calibrés sur les tous les six seuils de pauvreté retenus par la précédente grille issue des données de 2007 (Schreiner, 2013a).³ Ainsi les utilisateurs actuels peuvent migrer vers la nouvelle grille issue des données de 2014 et mesurer les variations à travers le temps en combinant les estimations existantes provenant de la précédente grille avec les estimations issues de la nouvelle grille.

La nouvelle grille a été construite en se basant sur les données d'une moitié de l'ensemble des ménages de l'ECAM 2014. Les données de cette même moitié des ménages de l'ECAM 2014 a servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant quinze seuils de pauvreté. Les données de l'autre moitié des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de populations à un point du temps, et

³ Selon INS (2013), l'ECAM 2014 est conçue de façon à rendre comparables les estimations de pauvreté issues de l'ECAM 2007 et de l'ECAM 2014.

de la segmentation des participants. De plus, la précision des estimations des variations de taux de pauvreté à travers le temps a été testée en utilisant l'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2014 (*base*) et l'ensemble des données de l'ECAM 2007 (*suivi*).

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et le taux annuel de variation de la pauvreté d'une population) sont non biaisés. C'est-à-dire, les estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2014 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).⁴

⁴ D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2014 ou des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Diamond *et al.*, 2014 ; Tarozzi et Deaton, 2007).

Ainsi, bien que la mesure de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les estimations par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la notation suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitabile dans la notation prédictive—n'est valide qu'en partie.

L'erreur moyenne—l'écart entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par la nouvelle grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté—lorsqu'on utilise 1.000 échantillons *bootstrap* de $n = 16.384$ tirés de l'échantillon de validation—est de $-1,1$ points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des quinze seuils de pauvreté est d'environ $1,1$ points de pourcentage, et la valeur absolue maximale des erreurs à travers tous les seuils de pauvreté est de $2,0$ points de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si l'ECAM 2014 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour $n = 16.384$, les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de $\pm 0,5$ points de pourcentage ou moins. Pour $n = 1.024$, les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de $\pm 1,9$ points de pourcentage ou moins.

Pour évaluer la précision des estimations des variations de taux de pauvreté à travers le temps, la nouvelle grille a été appliquée aux ménages de l'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2014 (échantillon de *base*) et à tous les ménages de l'ECAM 2007 (échantillon de *suivi*).

L'erreur absolue moyenne calculée à travers 1 000 échantillons bootstraps de taille $n = 16\,384$, pour l'ensemble des neuf seuils de pauvreté est d'environ 2,5 points de pourcentage. En comparaison, la variation moyenne de taux de pauvreté observée est d'environ 8,5 points de pourcentage. Ainsi l'erreur absolue moyenne représente environ un tiers de la variation de pauvreté observée.

L'erreur la plus prononcée est observée avec 100% du seuil national de pauvreté. La variation de pauvreté de 2014 à 2007 dans l'ECAM à l'échelle ménage dans les échantillons de validation est $29,1 - 26,7 = +2,4$ points de pourcentage alors que la grille a estimé une variation de pauvreté de $+7,9$ points de pourcentage. Il vient alors une erreur de 5,5 points de pourcentage qui est plus de deux fois supérieure à la variation issue de l'ECAM.

En terme de précision, il faut relever que, dans le cas de six des neuf seuils de pauvreté, l'intervalle de confiance à 90 pour cent (pour $n = 1\,024$) de la variation estimée de taux de pauvreté contient la variation de pauvreté observée. Le sens estimé des variations correspond à celui des variations observées et est « statistiquement significatif » (l'intervalle de confiance de l'estimation ne contient pas zéro) pour tous les neuf seuils de pauvreté.

La justesse de cette précision dépend de l'objectif spécifique et du contexte de l'étude. Il vaut mieux parfois avoir des chiffres que d'en avoir aucun, et parfois, juste la connaissance du sens de la variation est utile, mais parfois cela ne vaut rien. La tendance des erreurs des variations estimées (positive pour les seuils de pauvreté bas et négative pour les seuils de pauvreté élevés) suggère que les conditions matérielles se sont plus améliorées que les dépenses de consommation pour ce qui concerne les ménages à basse consommation, pendant que les dépenses de consommation se sont plus améliorées que les conditions matérielles pour les ménages à forte consommation (pour lesquelles les conditions matérielles peuvent avoir moins de possibilité de s'améliorer).

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques d'implémentation de la grille. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation des taux de pauvreté des populations à travers le temps. La section 8 discute du ciblage. La section 9 compare la grille présentée dans ce document avec des études similaires sur le Cameroun. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide de signification et d'interprétation des indicateurs » (qui est placé après la « Bibliographie ») indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'ECAM 2014 du Cameroun. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail en Sous Page ») fait partie intégrante d'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté.

2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille. Elle présente aussi les quinze définitions de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant une moitié de l'ensemble des 10 303 ménages de l'ECAM 2014 (qui est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Cameroun).

Les données de cette moitié de l'ensemble des ménages de l'ECAM 2014 qui a servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données de l'autre moitié de l'ensemble des ménages de l'ECAM 2014 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/calibrage. Cet échantillon de validation a été utilisé en combinaison avec les données des 11 391 ménages de l'ECAM 2007 pour tester la précision de la grille quant aux estimations des variations de taux de pauvreté entre 2014 et 2007. Ce test est « hors échantillon de construction » et « hors période de collecte » étant donné qu'il fait appel à des données qui ne sont pas utilisées dans la

phase de construction/calibrage et qui sont collectées à une période différente de celle des données de construction/calibrage.

Les travaux de terrain de l'ECAM 2014 se sont déroulés du 01^{er} octobre 2014 au 24 décembre 2014. Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de XAF par équivalent adulte ou par tête par jour au prix moyen à Yaoundé pendant la période des travaux de terrain (le quatrième trimestre de 2014).

2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, ou base participants

Le *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par le nombre d'équivalent adultes ou par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage.⁵ Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

⁵ Même si la consommation est parfois mesurée par équivalent adultes, l'unité d'analyse dans le cadre des estimations de taux de pauvreté reste toujours les ménages ou les individus.

Les taux de pauvreté sont soit base ménages ou base individus. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménages estimé est la moyenne pondérée⁶ des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Ce taux de pauvreté base ménages est $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$ pour cent. Dans le terme « $1 \cdot 1$ » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage. Dans le terme « $1 \cdot 0$ » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $1 + 1$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individus est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individus est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages

⁶ Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à (1).

participants, pondérée par la taille⁷ (l'effectif des membres) des ménages, soit

$$\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43 \text{ pour cent.}$$

Dans le terme « $3 \cdot 1$ » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $4 \cdot 0$ » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $4 + 3$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individus est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants⁸ du ménage, soit

$$\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33 \text{ pour cent.}$$

Le premier « 1 » du terme « $1 \cdot 1$ » du

⁷ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids du ménage base individus est l'effectif des membres du ménage.

⁸ Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids du ménage base individus est l'effectif des participants du ménage au programme.

second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « $2 \cdot 0$ » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « $1 + 2$ » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.

En résumé, les taux de pauvretés estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvretés, les programmes devraient préciser l'unité d'analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individus issues de l'ECAM 2007 et de l'ECAM 2014 pour :

- Le Cameroun dans son ensemble
- L'échantillon de construction/calibrage
- L'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2007
- L'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2014

Le Tableau 2 affiche, pour chacune des dix régions administratives du Cameroun et pour chacune des villes de Yaoundé et Douala, les seuils de pauvreté, les taux de pauvreté base ménage et base individu par zones urbaines/rurales/tout

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent très facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage (pour les enquêtes qui utilisent la grille) est presque toujours fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individus figurent aussi dans les Tableaux 1 et 2 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Cameroun. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individus. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

2.3 Définition de *la pauvreté* et du seuil national de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de *la pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

INS (2013) suggère que les estimations de taux de pauvreté provenant respectivement de l'ECAM 2007 et de l'ECAM 2014 sont comparables, ce qui signifie que les deux ont adopté une même définition de *la pauvreté* (c'est-à-dire les mêmes seuils de pauvreté au prix constant et la même méthodologie de mesure de la consommation).

D'après INS (2008), le seuil national de pauvreté (parfois appelé ici « 100% du seuil national ») du Cameroun a été déterminé suivant la méthode du « coût des besoins fondamentaux » de Ravallion (1998). Il est obtenu à partir du seuil de pauvreté alimentaire qui est défini comme étant le coût (en considérant les données de l'ECAM 2001) d'un panier de biens alimentaires équivalant à 2 900 Calories, qui est supposé correspondre aux besoins quotidiens caloriques d'un équivalent adulte.

Le seuil national de pauvreté de 2001 a donc été déterminé comme la somme de ce seuil de pauvreté alimentaire et les dépenses non alimentaires des ménages de l'ECAM 2001 dont le total des dépenses (alimentaires et non alimentaires) équivalaient au seuil de pauvreté alimentaire.

Pour obtenir le seuil de pauvreté national (alimentaire plus non alimentaire) de 2007, le seuil de pauvreté alimentaire de 2001 a été majoré—séparément pour chacune des 12 régions considérées dans l’ECAM 2007—suivant la même échelle que l’augmentation du coût du panier des biens alimentaires entre l’ECAM 2001 et l’ECAM 2007.⁹ Cette étape est ensuite répétée pour ajuster le seuil de pauvreté alimentaire aux variations de prix entre 2007 et 2014. Les dépenses non alimentaires ont été majorées de la même manière pour refléter les variations des prix des biens non alimentaires au niveau des régions.

Le seuil national (alimentaire plus non alimentaire) de l’ensemble du Cameroun (au prix moyen à Yaoundé au quatrième trimestre de 2014) résultant de ce processus vaut XAF911 par équivalent adulte par jour (Tableau 1). Ce qui implique, pour l’ensemble du pays, un taux de pauvreté de 26,7 pour cent base ménages et 37,5 pour cent base individus. Ce taux de pauvreté base individus correspond à celui qui est affiché par World Bank (2016).

⁹ Aucun ajustement par le prix en zone urbaine/rurale n’a été fait dans une région donnée.

2.4 Seuils de pauvreté pris en charge

La grille est construite en utilisant 100% du seuil national de pauvreté. Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Cameroun pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant quinze seuils de pauvreté :

- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,10/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier quintile (20^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Deuxième quintile (40^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- La médiane (50^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Troisième quintile (60^{ème} percentile) des dépenses de consommation
- Quatrième quintile (80^{ème} percentile) des dépenses de consommation

Les seuils de 150% et 200% du seuil national sont des multiples de 100% du seuil national.

Les seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Cameroun pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
 - 2005 :¹⁰ XAF294,497 pour \$1,00
 - 2011 :¹¹ XAF230,375 pour \$1,00
- L'indice moyen de prix à la consommation (IPC) pour tout le Cameroun :¹²
 - Quatrième trimestre 2007 : 199,15
 - Année 2011 : 221,82
 - Quatrième trimestre 2014 : 239,83
 - Le seuil de pauvreté base individus de \$1,25/jour PPA 2005 de tout Cameroun aux prix à Yaoundé au quatrième trimestre de 2007 (Schreiner, 2013a) : XAF394,41
- Les déflateurs régionaux de prix considérés par l'INS dans ECAM 2007 et ECAM 2014 :

<u>Région</u>	<u>2007</u>	<u>2014</u>
— Douala	1,020	1,04421
— Yaoundé	1,000	1,00000
— Adamaoua	0,962	0,93612
— Centre	0,965	1,00083
— Est	0,902	0,87192
— Extrême-Nord	0,808	0,96304
— Littoral	0,964	0,98081
— Nord	0,824	0,99382
— Nord-Ouest	0,853	1,00004
— Ouest	0,846	0,88047
— Sud	0,928	1,02214
— Sud-Ouest	0,943	0,99462

¹⁰ World Bank, 2008

¹¹ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=CMR_3&PPP0=230.38&PL0=1.90&Y0=2007&NumOfCountries=1, récupéré le 30 août 2016.

¹² Les séries mensuelles des Indices de Prix à la Consommation (base 100 Janvier 2001) sont tirées de INS (2008, p. 11) et de l'*Annuaire Statistique du Cameroun* de 2011 (p. 273) (stat.cm/downloads/annuaire/2012/Annuaire-2012-chapitre-19.pdf) et de celui de 2015 (p. 316) (stat.cm/downloads/2016/annuaire2016/CHAPITRE19_PRIX.pdf) élaborés par l'INS tous les deux récupérés le 30 Août 2016.

- Les moyennes pondérées par les effectifs de population des régions, des déflateurs régionaux de prix au Cameroun en :
 - 2007 : 0,9016
 - 2014 : 0,9791

Pour une région donnée, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 au prix moyen à Yaoundé au quatrième trimestre 2014 est déterminé comme suit :

$$\frac{\text{XAF394,41} \cdot \left(\frac{\text{IPC}_{2014\text{q4}}}{\text{IPC}_{2007\text{q4}}} \right) \cdot \text{Déflateur régional de prix}}{\text{Déflateur régional moyen de prix}}$$

Pour la région de Adamaoua, par exemple, en 2014, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 équivaut à :

$$\frac{\text{XAF394,41} \cdot \left(\frac{239,83}{199,15} \right) \cdot 0,93612}{0,9791} = \text{XAF454,13 (Tableau 2)}.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 de tout Cameroun est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des régions des seuils régionaux de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005. Pour l'année 2014, il vaut XAF475 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 15,7 pour cent et à un taux de pauvreté base individus de 24,0 pour cent (Tableau 1).

Pour l'année 2014, PovcalNet de World Bank¹³ n'a rapporté ni un seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 ni un taux de pauvreté pour le Cameroun. Pour l'année 2007, le taux de pauvreté base individus affiché par PovcalNet sous le seuil de

¹³ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/, retrieved 29 August 2016.

\$1,25/jour PPA 2005 est de 27,61 pour cent,¹⁴ ce qui est proche des 28,8 pour cent affiché par le Tableau 1 sous ce même seuil de pauvreté en 2007. Les estimations sous le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 faites par le présent papier devront être préférées à celles de PovcalNet (Schreiner, 2014b), étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La valeur en XAF de son seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005
- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix régionaux (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2005

Les autres seuils de type PPA 2005 sont des multiples du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 du Cameroun est déterminé de manière analogue que le seuil de \$1,25/jour PPA 2005. Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 aux prix moyens de Yaoundé au quatrième trimestre 2014 pour une région donnée en 2014, s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \text{PPA 2011} \cdot \left(\frac{\text{CPI}_{2014q4}}{\text{CPI}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur régional de prix}}{\text{Déflateur régional moyen de prix}}.$$

¹⁴ iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/Detail.aspx?Format=Detail&C0=CMR_3&PPP0=294.50&PL0=1.25&Y0=2007&NumOfCountries=1, récupéré le 30 août 2016. PovcalNet n'a pas renseigné en 2007 la valeur en XAF de son seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005.

Pour la région de Adamaoua par exemple, le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 équivaut à :

$$\frac{\$1,90 \cdot 230,375 \cdot \left(\frac{239,83}{221,82}\right) \cdot 0,93612}{0,9791} = \text{XAF}452,47 \text{ (Tableau 2).}$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout Cameroun est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des régions des seuils régionaux de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011. Pour l'année 2014, il vaut XAF473 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 15,6 pour cent et à un taux de pauvreté base individus de 23,9 pour cent (Tableau 1).¹⁵

Pour l'année 2014, PovcalNet de World Bank n'a rapporté ni un seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 ni un taux de pauvreté pour le Cameroun. Pour l'année 2007, PovcalNet a affiché pour le Cameroun un seuil de pauvreté de \$1,90/tête/jour PPA 2011 qui vaut XAF387 par tête par jour et correspond à un taux de pauvreté base individus de 29,27 pour cent.¹⁶ Ce qui est proche de XAF393 par tête par jour et 28,6 pour cent affichés par le Tableau 1 pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 et le taux de pauvreté base individus sous ce seuil. Les estimations sous le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 faites par le présent papier devront être préférées à celles de PovcalNet pour les raisons supra évoquées.

¹⁵ Au Cameroun, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 a presque la même valeur que le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011. Ceci est une coïncidence, et il n'est généralement pas le cas ailleurs (Ferreira *et al.*, 2015).

¹⁶ iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=CMR_3&PPP0=230.38&PLO=1.90&Y0=2007&NumOfCountries=1, récupéré le 30 août 2016.

Le seuil de pauvreté de \$3,10 PPA 2011 est un multiple du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.

Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national est la médiane des dépenses de consommation par tête des personnes (pas des ménages) qui sont en dessous de 100% du seuil national de pauvreté (U.S. Congress, 2004). Contrairement aux précédents seuils de pauvreté (qui ne sont pas relatifs), ce seuil de pauvreté (et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ci-dessous décrits) est obtenu en :

- Effectuant tous les ajustements de prix régionaux lors de la mesure de la consommation plutôt qu'au niveau des seuils de pauvreté régionaux
- Utilisant un seuil de pauvreté unique pour tout le Cameroun sans ajustement de prix régionaux
- Débarrassant la consommation de tous les ajustements de prix et intégrer ces derniers dans les seuils de pauvreté régionaux¹⁷

¹⁷ Cette approche vient corriger celle adoptée par la grille avant l'année 2016 pour déterminer ce seuil de pauvreté (en particulier l'approche adoptée dans Schreiner 2013a). Avant l'année 2016, les ajustements de prix étaient effectués au niveau du seuil de pauvreté ; le seuil de pauvreté ajusté était alors comparé dans chaque région à la consommation nominale pour déterminer le seuil qui marque la moitié des plus pauvres en dessous du seuil national de 100% du seuil national de pauvreté de la région considérée. Les deux approches aboutissent à un taux de pauvreté base individus qui représentent la moitié du taux de pauvreté base individus sous 100% du seuil national de pauvreté, mais l'ensemble des personnes identifiées comme *pauvre* est différente. A l'opposé de l'approche ancienne, l'approche actuelle identifie correctement comme *pauvre* la moitié la plus pauvre de toute la population dont la consommation ajustée aux variations des prix régionaux est en dessous du seuil national de pauvreté unique de tout le pays. Ce qui implique que la correction par Schreiner 2014b de l'approche de détermination de ce seuil utilisée par IRIS Center dans le *Poverty Assessment Tool* (outil de mesure de la pauvreté) est erronée. C'est l'approche de IRIS Centre (celle qui est utilisée ici) qui est correcte (quoique IRIS Center ait toujours mal déterminé ce seuil de pauvreté en prenant comme base les ménages plutôt que les individus).

Les organismes partenaires de l'USAID au Cameroun qui promeuvent les microentreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de pauvreté de \$1,90 par jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils suivants :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (XAF420, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 18,7 pour cent, Tableau 1)
- \$1,90/jour PPA 2011 (XAF473, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 23,9 pour cent)

La grille prend en charge aussi, pour le Cameroun, des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40^{ème} percentile) pourrait aider à suivre la progression du Cameroun au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « Prospérité partagée/ croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et les résultats de l'action sanitaire (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice de richesse » tel que

celui élaboré à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation de la richesse avec les résultats des actions sanitaires.

Naturellement, les analystes pourraient toujours faire (et peuvent encore faire) les analyses relatives à la richesse par le biais des *scores* issus de la grille. Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil (la grille) pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Richesse relative (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices de richesse servent seulement à analyser la richesse relative. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l’opposé, un indice de richesse définit de façon opaque *la pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices de richesses qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s’ils étaient construits à partir des mêmes données d’un pays donné—impliquent deux définitions différentes de *la pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles de notation adopteraient une seule définition de *la pauvreté*.

3. Construction de la grille

Pour le Cameroun, environ 70 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (telle que la capacité de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage à lire et écrire une simple phrase en Français ou en Anglais)
- L'habitation (telle que le principal matériau du sol du logement)
- La possession d'actifs durables (tels que les fers à repasser électriques ou téléviseurs)
- L'emploi (tel que l'effectif des membres du ménage qui travaillent)

Le Tableau 3 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.¹⁸

Une des applications possibles de la grille est la mesure de la variation du taux de pauvreté à travers le temps. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'un fer à repasser électrique est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant 100% du seuil national de pauvreté pour la détermination

¹⁸ Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnancement des indicateurs candidats du Tableau 3.

du statut de pauvreté (pauvre/non pauvre). La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d’une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles de notation à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l’amélioration de l’efficacité, la probabilité d’acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l’indicateur selon l’expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements du statut socioéconomique, la diversité des indicateurs, l’applicabilité à toutes régions du territoire camerounais, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l’extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l’indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles de notation à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenu à l’issue de la première étape à laquelle est ajoutée un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu’à ce que la grille ait 10 indicateurs qui

fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs prend en compte à la fois des critères statistiques¹⁹ et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des groupes d'individus non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, et soient acceptés par les utilisateurs.

¹⁹ Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Camerounais. Des tests en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995) suggèrent que la segmentation des outils de mesure de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage.²⁰ En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Diamond *et al.*, 2014 ; Tarozzi et Deaton, 2007), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

²⁰ A l'opposé, Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills (2015) ont trouvé que l'utilisation séparée d'outils de mesure de la pauvreté en zone urbaine et en zone rurale a amélioré l'efficacité du ciblage au Cameroun.

4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets de notation ne relève pas d'habitude du fait qu'ils soient statistiquement non précis mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles de notation élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être balancée avec la simplicité, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, la notation n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 10 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail en Sous Page ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille du Cameroun doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« CMR »), le code de la grille (« 002 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté) et de l'agent enquêteur et du point de service de l'organisation concerné
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail en Sous Page » les prénoms ou sobriquets des membres du ménage
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » et encercler la réponse appropriée au deuxième indicateur en se basant sur la la « Feuille de Travail en Sous Page »
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre. Une exception est faite pour le troisième indicateur (« Quel est le principal matériau du sol du logement ? »). L'agent enquêteur devra essayer de répondre lui-même à cette question par observation du sol du logement sans poser la question à l'enquêté. Si sa propre observation venait à être impossible, il devra alors poser la question à l'enquêté
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe)
- Transmettre la fiche ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils pensent qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données passant par une révision systématique des données fournies, une descente inopinée sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations

sur le terrain, Matul et Kline, 2003).²¹ IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils de mesure de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Interprétation et de la Signification des Indicateurs » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ces directives—aussi bien que la « Feuille de Travail en Sous Page »—font partie intégrante de la grille.²²

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu'il est possible qu'il y ait de faibles corrélations entre les

²¹ Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

²² Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à tous autres problèmes d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun lors de la phase de collecte des données de l'ECAM.

données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment très simple telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24-25) ont relevé qu' « une sous évaluation [de la possession d'un actif] est très répandue mais pas grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une surévaluation est courante pour quelques biens ». Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des candidats au programme. Cette procédure est recommandée aux organismes de lutte contre la pauvreté au Cameroun.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage,

l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La notation sera-t-il appliqué plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux participants peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans la base de données

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à noter peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie, qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation.

La fréquence d'administration de la notation peut être :

- Ponctuel, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Lorsque la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations de taux de pauvreté, elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer la grille (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que les responsables des prêts, dans un échantillon aléatoire des succursales, devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette notation est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Cameroun, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 25 à 29 correspondent à une probabilité de pauvreté de 51,3 pour cent, et ceux de 30 à 34 correspondent à une probabilité de pauvreté de 36,9 pour cent (Tableau 4).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 25 à 29 correspondent à une probabilité de pauvreté de 51,3 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 23,3 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011.²³

²³ Commencant par le Tableau 4, la plupart des tableaux sont présentées en quinze versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre,

5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 5), 7 824 ménages du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 25 à 29, et 4 013 ménages parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 25 à 29 est alors 51,3 pour cent puisque $4\,013 \div 7\,824 = 51,3$ pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 30 à 34, 8 063 ménages du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche ; parmi eux 2 975 sont en dessous du seuil (Tableau 5). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* 30 à 34 est $2\,975 \div 8\,063 = 36,9$ pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.²⁴

elles ont été groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils la pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

²⁴ Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des séries de *scores* adjacents est itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve des biais tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées du fait que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté quantitatifs et des données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles de notation objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes/points qui se trouvent sur la grille du Cameroun soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit : $2,718281828^{\text{score}} \times (1 + 2,718281828^{\text{score}})^{-1}$. Ceci s'explique par le fait que la formule du Logit est exotérique et difficile à calculer manuellement.

étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit définie comme la proportion des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'une table de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et aussi longtemps que la grille est appliqué à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté.

Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère.

Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées de variations de taux de pauvreté entre deux dates.²⁵

²⁵ Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Cameroun. Par conséquent, la grille sera d'une manière générale biaisée lorsqu'elle est appliquée après décembre 2014 (mois de fin des travaux de collecte de l'ECAM 2014) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Cameroun.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population camerounaise ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\ 384$ de l'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2014.

L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage d'un échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 4) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et $n = 16\ 384$, le Tableau 6 présente les écarts moyens entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 25 à 29 obtenus à partir de l'échantillon de validation tiré de l'ECAM 2014, est inférieure de 1,0 point de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 30 à 34, la valeur estimée de la probabilité

moyenne de pauvreté est supérieure de 1,0 point de pourcentage par rapport à la valeur observée.²⁶

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 25 à 29 est $\pm 2,7$ points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 6). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre $-3,7$ et $+1,7$ points de pourcentage (puisque $-1,0 - 2,7 = -3,7$ et $-1,0 + 2,7 = +1,7$). Dans 950 des 1.000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est $-1,0 \pm 3,2$ points de pourcentage, et dans 990 des 1.000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est $-1,0 \pm 4,1$ points de pourcentage.

Le Tableau 6 affiche un couple d'écarts absolus grands entre les probabilités estimées et les probabilités observées. Ces écarts s'expliquent par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Cameroun. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation

²⁶ Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2014, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage. La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage (« *overfitting* ») quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'ECAM en décembre 2014. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECAM 2014 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré de l'ECAM 2014 mais pas dans l'ensemble de la population camerounaise. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces paramètres. La combinaison de plusieurs grilles de notation peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages enquêtés.

Supposons qu'un programme enquête trois ménages le 1^{er} janvier 2017 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 64,8 pour cent, 36,9 pour cent, et 14,2 pour cent (100% du seuil national, Tableau 4). Le taux de pauvreté estimé du groupe est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages $(64,8 + 36,9 + 14,2) \div 3 = 38,6$ pour cent.

Attention : le taux de pauvreté de groupe n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen du groupe. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 36,9 pour cent. Ce qui est différent de 38,6 pour cent qui représentent la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels. Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, ne peuvent être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de ciblage. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la nouvelle grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des quinze seuils de pauvreté en utilisant les données de l’ECAM 2014. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Mais pour les utilisateurs, ce qui fait la différence entre deux seuils de pauvreté est la table de conversion qui est spécifique à chaque seuil de pauvreté.

Avant de passer de l’ancienne grille (basée sur les données de 2007) à la nouvelle grille (basée sur les données de 2014), les utilisateurs actuels de l’ancienne grille peuvent sauvegarder les données existantes sur les estimations de taux de pauvreté afin de mesurer la variation à travers le temps du taux de pauvreté sous les seuils de pauvreté pris en charge à la fois par l’ancienne et la nouvelle grille, en considérant les estimations de l’ancienne grille comme *base* et celles de la nouvelle grille comme *suivi*.

6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la nouvelle grille du Cameroun à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille $n = 16\,384$ de l’échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l’erreur moyenne (l’écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté observés lors de l’ECAM 2014) à un point du temps est de $-1,1$ points de pourcentage (Tableau 8, qui résume les chiffres du Tableau 7 relatifs à chacun des quinze seuils de pauvreté). L’erreur absolue maximum à travers les quinze seuils de pauvreté est de 2,0 points de pourcentage, tandis que l’erreur moyenne absolue avoisine

1,1 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division de l'ECAM 2014 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur moyenne rapportée au Tableau 8 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la grille (la nouvelle grille du Cameroun), 100% du seuil national, et l'échantillon de validation de 2014, l'erreur est de $-1,1$ points de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est $38,6 - (-1,1) = 39,7$ pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'un groupe de taille $n = 16\ 384$ est de $\pm 0,5$ points de pourcentage ou mieux pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 8). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,5 points de pourcentage.

Par exemple, en considérant la nouvelle grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille $n = 16\ 384$ soit 38,6 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille $n = 16\ 384$ fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle $38,6 - (-1,1) - 0,4 = 39,3$ pour cent à $38,6 - (-1,1) + 0,4 = 40,1$ pour cent, la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle ($38,6 - (-1,1) = 39,7$ pour cent). Ceci

s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisé/incorrecte) est de 38,6 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à $-1,1$ points de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% dans l'échantillon de validation du seuil national et pour cette taille d'échantillon est de $\pm 0,4$ point de pourcentage (Tableau 8).

6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via les outils de mesure de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) : $\pm c = \pm z \cdot \sigma$, qui établit—dans le cas de l'approche directe de mesure d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$, l'intervalle de confiance en terme de proportion
(par exemple : 0,02 pour ± 2 points de pourcentage),

z , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :
— 1,04 pour les intervalles de confiance à 70 pour cent,
— 1,28 pour les intervalles de confiance à 80 pour cent, et
— 1,64 pour les intervalles de confiance à 90 pour cent,

σ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$,

\hat{p} , la proportion des ménages de l'échantillon
qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

ϕ est le facteur d'exhaustivité de la population $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$,

N est la taille de la population, et

n est la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'ECAM 2014 du Cameroun a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation qui vaut $\hat{p} = 26,6$ pour cent (Tableau 1).²⁷ Si cette estimation venait d'un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré d'une population de taille $N = 4\,816\,160$ ménages (une estimation approximative de l'effectif total des ménages au Cameroun en 2014 selon les poids d'échantillonnage de l'ECAM), alors le facteur d'exhaustivité serait $\phi = \sqrt{\frac{4\,816\,160 - 16\,384}{4\,816\,160 - 1}} = 0,9983$, qui est proche $\phi = 1$. Si

le niveau de confiance souhaité est 90 pour cent ($z = 1,64$), alors l'intervalle de

$$\text{confiance } c \text{ est : } \pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,266 \cdot (1 - 0,266)}{16\,384}} \cdot \sqrt{\frac{4\,816\,160 - 16\,384}{4\,816\,160 - 1}} =$$

$\pm 0,565$ point de pourcentage. (Si ϕ est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est $\pm 0,566$ point de pourcentage.)

Cependant, les grilles de notation ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 7 qui reporte les intervalles de confiance empiriques $\pm c$ des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ tiré de l'échantillon de validation et

²⁷ L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir de l'ECAM sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est 0,447 point de pourcentage.²⁸

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Cameroun pour un échantillon de taille $n = 16\,384$ est $\pm 0,447$ point de pourcentage, alors qu'il est de $\pm 0,565$ point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne $0,447 \div 0,565 = 0,79$.

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille $n = 8\,192$. L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil de pauvreté national dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,266 \cdot (1 - 0,266)}{8\,192}} \cdot \sqrt{\frac{4\,816\,160 - 8\,192}{4\,816\,160 - 1}} = \pm 0,800 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la nouvelle grille du Cameroun (Tableau 7) est de $\pm 0,656$ point de pourcentage. Par conséquent pour $n = 8\,192$, le ratio de ces deux valeurs est $0,656 \div 0,800 = 0,82$.

Ce ratio de 0,82 obtenu pour $n = 8\,192$ est proche du ratio 0,79 obtenu pour $n = 16\,384$. Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à $n = 256$, la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 0,81, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la nouvelle grille du Cameroun en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est plus restreint d'environ 19 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'ECAM 2014. Ce ratio de 0,81 apparait dans le Tableau 8 comme le « facteur α de précision »,

²⁸ Du fait de l'arrondi, le Tableau 7 affiche 0,4, au lieu de 0,447.

puisque si $\alpha = 0,81$, alors la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la grille en fonction de l'écart type σ est $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$. Cela implique que la formule de calcul de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille est :

$$\alpha \cdot \sqrt{\frac{\widehat{p} \cdot (1 - \widehat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général, α peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque α est inférieur à 1,00, cela signifie que la grille est plus précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour treize des quinze seuils de pauvreté du Cameroun (Tableau 8) ; la valeur de α n'excède jamais 1,06.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la notation peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si \tilde{p} est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon n tiré d'une population de taille N et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à z et un intervalle de confiance souhaité $\pm c$ est :

$$n = N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population N est relativement large par rapport à la taille n de l'échantillon, alors le facteur

d'exhaustivité ϕ peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$l'échantillon devient $n = \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit $N = 4\,816\,160$ (une estimation de l'effectif total des ménages au

Cameroun en 2014), $c = 0,03752$, $z = 1,64$ (niveau de confiance à 90 pour cent) et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré \tilde{p} le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Cameroun (26,7 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur α étant égal à 0,81 (Tableau 8), on obtient alors :

$$n = 4\,816\,160 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,81^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267)}{1,64^2 \cdot 0,81^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267) + 0,03752^2 \cdot (4\,816\,160 - 1)} \right) = 246, \text{ qui est}$$

proche de la taille d'échantillon 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 7 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité ϕ

$$\text{égal à l'unité, on aboutit au même résultat : } n = \left(\frac{0,81 \cdot 1,64}{0,03752} \right)^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267) =$$

246.²⁹

Naturellement, les facteurs α dans le Tableau 8 sont spécifiques au Cameroun, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur α est valable

²⁹ Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que $n = 300$ est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID au Cameroun devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur α égal à 0,98 pour ce seuil de pauvreté en 2014 (Tableau 8), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 15,6 pour cent (taux de pauvreté au Cameroun en 2014 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ($z = 1,64$), alors $n = 300$ implique un intervalle de confiance de $\pm 1,64 \cdot 0,98 \cdot \sqrt{\frac{0,156 \cdot (1 - 0,156)}{300}} = \pm 3,4$ points de pourcentage.

pour n'importe quel outil de mesure de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'ECAM en décembre 2014, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit $N = 10\ 000$ participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou $z = 1,64$), un intervalle de confiance souhaité (soit $\pm 2,0$ points de pourcentage, ou $c = \pm 0,02$), faire une supposition quant à la valeur de \bar{p} (peut être en se référant à une précédente mesure telle que le taux de pauvreté national base ménages de 26,7 pour cent obtenu par l'ECAM 2014 sous 100% du seuil national de pauvreté, et affiché dans le Tableau 1), consulter α (ici, 0,81, Tableau 8), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous groupes non représentatifs de la population nationale,³⁰ et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\ 000 \cdot \left(\frac{1,64^2 \cdot 0,81^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267)}{1,64^2 \cdot 0,81^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267) + 0,02^2 \cdot (10\ 000 - 1)} \right) = 795.$$

³⁰ Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ou d'autres sous populations non représentatives de la population nationale. La performance après décembre 2014 pourra probablement ressembler à celle de l'ECAM 2014 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps des relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté.

7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvretés des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Lorsqu'on veut mesurer une variation de taux de pauvreté, la même définition de la *pauvreté* devra être adoptée pour les estimations de la période de *base* comme pour celles de la période de *suivi*, mais il n'est pas nécessaire d'utiliser la même grille à ces deux périodes. Dans le cas du Cameroun, l'estimation à la période de *base* peut provenir de l'ancienne grille construite à partir des données de l'ECAM 2007 et l'estimation à la période de *suivi* peut être faite à partir de la nouvelle grille issue des données de l'ECAM 2014. Ceci vaut pour les six seuils de pauvreté pris en charge en commun par les deux grilles de notation.

Dans le but d'avoir une idée du degré de précision de la nouvelle grille si elle devrait être utilisée pour la mesure de la variation des taux de pauvreté à partir de maintenant, cette section a recherché le degré de sa précision si elle était appliquée en considérant comme échantillon de validation à la période de *base* l'échantillon de validation de 2014 et comme échantillon de validation à la période de *suivi* l'échantillon de validation de 2007.³¹

³¹ Dans l'utilisation courante, la période de *base* précède la période de *suivi*. La période de *base* de 2014 succède ici la période de *suivi* de 2007 parce que l'ancienne grille ne sera plus utilisée à partir de maintenant, et, par conséquent, il n'est pas utile de déterminer

Les tests effectués ici sont rigoureux puisque :

- Ils comparent les estimations de la grille avec les valeurs observées à partir de l'ECAM
- La fenêtre de temps long (sept ans) augmente le risque de faiblesse de la précision due à de grands changements éventuels dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté
- Les tests sont « hors échantillon » dans ce sens qu'ils utilisent—pour la période de *base* comme pour la période de *suivi*—des données de l'ECAM des ménages qui n'ont été utilisés ni pour la construction, ni pour le calibrage de la nouvelle grille
- Les tests sont « hors période de collecte » dans ce sens que les données de la période de *suivi* sont d'une période de collecte (2007) différente que celle des données utilisées pour construire la nouvelle grille issues des données de 2014

Naturellement, ces tests rétroactifs de précision peuvent donner juste une idée générale du degré de précision de la grille si elle devrait être utilisée à partir de maintenant. Après tout, les facteurs qui importent dans le passé—dans leur degré comme leur type—peuvent ne plus avoir de la même importance dans le futur. C'est ainsi la nature regrettable-mais-inévitable des grilles de notation.

le degré de précision de son estimation de la variation de pauvreté entre 2007 et 2014. De toute façon, de tels tests sont purement indicatifs—non déterministes—étant entendu qu'il n'existe aucun moyen de préjuger maintenant sur la qualité de précision de la nouvelle grille dans le futur, soit 2018.

Etant donné que les estimations issues de la grille sont non biaisées lorsque cette dernière est appliquée à une population dont les relations entre les indicateurs et la pauvreté sont restées inchangées, l'inexactitude des estimations de variation de pauvreté entre les deux épisodes d'ECAM doit être due à une combinaison des facteurs ci-après :

- Variation d'échantillonnage
- Qualité des données inconsistante
- Inconstance dans les définitions de *la pauvreté* à travers le temps
- Imperfections dans la définition de *la pauvreté* de manière à ce qu'elle capture réellement la pauvreté basée sur les dépenses de consommation
- Changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté
- Changements de la structure de la population du Cameroun

Naturellement, plus les estimations d'une grille résistent aux déviations dues à ces hypothèses énoncées, mieux ça vaut. Pour une grille dont l'inexactitude est trop grande au point où elle ne soit pas adéquate pour la mesure d'une variation dans un contexte donné pour un objectif donné, il est inutile de vanter sa précision dans un monde (qui n'existe pas) où toutes ces hypothèses sont réunies.

7.1 Mise en garde : une variation ne signifie nécessairement pas un impact

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, mais la notation ne permet pas déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la notation de la pauvreté estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la notation peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la notation.

7.2 Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1^{er} janvier 2017, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la notation les *scores*

de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 64,8 pour cent, 36,9 pour cent, et 14,2 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de $-1,1$ points de pourcentage (Tableau 8). En effet ce taux est égal à $[(64,8 + 36,9 + 14,2) \div 3] - (-1,1) = 39,7$ pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de base, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour la notation de *suivi* :

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1^{er} janvier 2020), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 51,3 pour cent, 21,7 pour cent, et 5,8 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Dans ce cas, la moyenne des probabilités de pauvreté à l'étape de suivi corrigée est égale à $[(51,3 + 21,7 + 5,8) \div 3] - (-1,1) = 27,4$ pour cent. Il y a donc une amélioration du niveau de pauvreté de $(39,7 - 27,4) = 12,3$ points de pourcentage.³²

³² Naturellement, une telle amélioration du taux de pauvreté au bout de trois ans est fortement improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la notation peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est $12,3 \div 3 = 4,1$ points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur huit dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté entre 2017 et 2020.³³ Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ un tiers ($12,3 \div 39,7 = 31,0$ pour cent) s'est hissé au-dessus du seuil.³⁴

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de base ont été une fois encore notés au 1^{er} janvier 2020. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 51,3, 21,7, et 5,8 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de base et la période de suivi est : $[(64,8 - 51,3) + (36,9 - 21,7) + (14,2 - 5,8)] \div 3 = 12,4$ points de pourcentage.³⁵

Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de régression de la pauvreté est $12,4 \div 3 = 4,1$ points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation de pauvreté à travers le temps sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple

³³ Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

³⁴ La notation ne révèle pas les raisons de cette variation.

³⁵ Dans ce cas, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 8 ne devrait y être soustraite. Les 12,4 points de pourcentage diffèrent des 12,3 points de pourcentage issus de la première approche à cause des arrondis.

simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

La précision des estimations de pauvreté via la grille a été testée en utilisant les données de l'ECAM 2007 et 2014. Bien que l'on ne puisse « rouler en regardant dans le rétroviseur », la précision dans le passé est le meilleur—mais inévitablement imparfait—indicateur disponible de la précision dans le futur d'une grille.

Le changement entre 2014 (période de *base*) et 2007 (période de *suivi*) peut être estimée pour les neuf seuils de pauvreté non relatifs pris en charge par la grille issue des données de l'ECAM 2014.³⁶ La moyenne des erreurs absolues, à travers les neuf seuils de pauvretés, des variations de pauvreté est d'environ 2,5 points de pourcentage (Tableau 9), tandis que la moyenne des variations absolues de pauvreté observées par l'ECAM est d'environ 8,5 points de pourcentage. Ainsi, la moyenne des erreurs absolues représente environ un tiers de la moyenne des variations absolues de pauvreté observées. Ceci n'est pas parfait mais peut être déjà assez bien pour certains objectifs (buts).

³⁶ Une variation de pauvreté ne peut être estimée en considérant les seuils de pauvreté relatifs étant donné que leur valeur réelle n'est pas constante à travers le temps.

La pire performance est enregistrée dans le cas de 100% du seuil national de pauvreté, avec une erreur de 5,5 points de pourcentage et une variation de pauvreté observée dans l'ECAM de 2,4 points de pourcentage. C'est-à-dire que la grille a estimé une accentuation de la pauvreté de 7,9 points de pourcentage entre 2014 et 2007, ce qui représente environ trois fois l'augmentation observée dans l'ECAM.

Pour six des neuf seuils de pauvreté, la variation de pauvreté observée est dans l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la variation de pauvreté estimée (pour $n = 1\ 024$). Naturellement, si toutes les hypothèses de la notation étaient réunies, alors huit ou neuf des neuf intervalles de confiance à 90 pour cent des variations de pauvreté estimées devraient contenir leurs valeurs observées respectives.

Le sens estimé de la variation (c'est-à-dire est-ce que la pauvreté s'est accentuée ou a reculé) correspond au sens observé pour tous les neuf seuils de pauvreté. Le sens estimé est aussi « statistiquement significatif » étant donné qu'il corresponde au sens observé et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la variation estimée ne contienne pas zéro (pour $n = 1\ 024$). Ce résultat est encourageant dans la mesure où il fait nourrir l'espoir que la grille puisse servir efficacement à l'estimation de la variation de pauvreté à travers le temps, mais ce test de précision n'est pas pour autant difficile. Après tout, la plupart des hommes de la rue peuvent aussi estimer correctement le sens de la variation de la pauvreté. Toutefois, il est utile de savoir que la grille a estimé exactement le sens de variation de la pauvreté au Cameroun.

En résumé, la grille a toujours estimé correctement le *signe* (sens) de la variation de la pauvreté. La moyenne des erreurs absolues sur *l'ampleur* de la variation estimée représente un tiers de la moyenne des variations absolues observées dans l'ECAM. Deux tiers des variations observées dans l'ECAM sont contenues dans les intervalles de confiance à 90 pour cent de leurs variations estimées respectives. La grille est la moins précise pour le seuil de pauvreté phare (100% du seuil national). En moyenne à travers les seuils de pauvreté, les intervalles de confiance sont plus restreints d'environ 11 pour cent par rapport à l'approche directe via l'ECAM. En comparaison avec les quatorze (14) autres pays pour lesquels des tests similaires de la précision de l'estimation de la variation de pauvreté ont été effectués (Schreiner, 2016, 2015a, 2015b, 2015c, 2015d, 2013b, 2013c, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, 2009c; Schreiner et Woller (2010); et Chen et Schreiner, 2009), la nouvelle grille du Cameroun est meilleure en moyenne (moyenne d'erreur absolue de 2,5 points de pourcentage contre une moyenne de 3,0 à travers les autres pays, et une moyenne de α valant 0,89 contre 1,09). Naturellement, sa précision pourrait être pire (ou meilleure) quand on l'applique à partir de maintenant au Cameroun.

Ces estimations de la variation de pauvreté au Cameroun sont-elles « assez précises » ? La réponse à cette question dépend naturellement du contexte et de l'objectif visé par un analyste donné. Parfois elles peuvent s'avérer adéquates, et parfois non adéquates. Bien qu'une grande précision soit toujours préférée et recherchée, une des forces de la grille est qu'on sait beaucoup plus sur sa précision qu'on en sait sur les

approches alternatives, permettant ainsi plus de jugements raisonnés et transparents sur le degré de confiance qu'on peut accorder aux estimations provenant d'elle.

7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein de deux échantillons

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil de mesure de la pauvreté en fonction de l'écart-type σ :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où c , z , \hat{p} , et N sont définis comme précédemment, n est la taille l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*,³⁷ et α est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une mesure de la pauvreté via un outil de mesure de la pauvreté, dans laquelle \tilde{p} est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de base comme à la période de suivi:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left(\frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si ϕ peut être considéré égal à 1, la formule devient $n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})$.

³⁷ Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews au total que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national, $\alpha = 0,94$ (Tableau 9), $\tilde{p} = 0,267$ (le taux de pauvreté base ménage du Cameroun en 2014 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population N soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon n espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de base est $n = 2 \cdot \left(\frac{0,94 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,267 \cdot (1 - 0,267) \cdot 1 = 2\ 326$, et la taille de l'échantillon de suivi se chiffre aussi à 2 326.

7.5 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance $\pm c$ de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type σ est:³⁸

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où z , c , α , N et n sont définis comme d'habitude, \hat{p}_{12} est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et \hat{p}_{21} est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour le Cameroun ne permettent d'estimer ici la valeur de α .

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre \tilde{p}_{12} et \tilde{p}_{21} . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse conservatrice), ce qui implique que $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$, et :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

³⁸ McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

Puisque \tilde{p}_* pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre \tilde{p}_* , le nombre d'années y séparant la période de base et la période de suivi, et $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$, est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009d)—proche de $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$.

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la nouvelle grille du Cameroun pourra être appliquée à deux dates différentes après décembre 2014 est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009d), la moyenne de α à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ($z = 1,64$), l'intervalle de confiance souhaité soit de $\pm 2,0$ points de pourcentage ($\pm c = \pm 0,02$), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de base de notation soit 2017, la période de notation pour le suivi soit 2020 ($y = 3$), et la taille N de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon n espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité ϕ puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté observé d'avant l'année de base est 26,7 pour cent ($p_{2017} = 0,267$, Tableau 1), et supposons que $\alpha = 1,30$. Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left(\frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,267 \cdot (1 - 0,267)] \right\} \cdot 1 = 2\,727.$$

Il est bien entendu que c'est le même groupe de 2 727 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la notation de pauvreté pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (ciblage), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (le *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le statut de pauvreté est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le statut de ciblage est un choix, lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil de mesure de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*³⁹ et non comme *ménages pauvres*.

³⁹ D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores*

Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le cadre des grilles de notation. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil de mesure de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 10 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion (mais à une fuite plus mauvaise), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion (mais à un défaut de couverture plus mauvais).

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d'y arriver, c'est d'attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l'organisation—à

supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour la réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

chacun des quatre résultats possibles du ciblage ; le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 11 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage.

Pour le point de coupure 29 ou moins appliqué à l'échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 20,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 6,7 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 8,8 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 64,6 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 34 ou moins, il y a une amélioration de l'inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l'exclusion :

- Inclusion : 22,7 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 3,9 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 14,1 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 59,2 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Bénéfice par ménage correctement « inclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 \text{Coût par ménage « non couvert » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « non couverts » par erreur} & - \\
 \text{Coût par ménage « fuite » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « fuites » par erreur} & + \\
 \text{Bénéfice par ménage correctement « exclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 11) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la notation—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\
 & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Le Tableau 11 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille. Pour 100% du seuil national et l'échantillon de validation de 2014, le bénéfice total net le plus élevé (84,5) correspond aux points de coupure 29 ou moins ou 24 ou moins, avec environ cinq sur six ménages du Cameroun correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera ($2 \times$ ménages correctement « inclus ») + ($1 \times$ ménages correctement « exclus »).⁴⁰

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 12 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la nouvelle grille appliquée à l'échantillon de validation de 2014, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil

⁴⁰ Le tableau 11 affiche aussi le critère BPAC « *Balanced Poverty Accuracy Criteria* » qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils de mesure de la pauvreté. IRIS Center (2005) a amené le critère BPAC à considérer la précision en termes de l'erreur des taux de pauvreté estimés et en termes de l'inclusion du ciblage. Le critère BPAC s'écrit : $(\text{Inclusion} - |\text{Défaut de couverture} - \text{Fuite}|) \times [100 \div (\text{Inclusion} + \text{Défaut de couverture})]$. Schreiner (2014b) explique comment le critère BPAC n'apporte pas d'information additionnelle pertinente que ne fournissent accessoirement les autres critères mesures standards présentés ici.

national, cibler les ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 29 impliquerait cibler 28,8 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté de 69,3 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 12 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national, avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 29, 75,0 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 12 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national, avec l'échantillon de validation, et pour un point de coupure inférieur ou égal à 29, 2,3 ménages pauvres couverts correspondent à un ménage non pauvre ciblé à tort.

9. Contexte des outils de mesure de la pauvreté au Cameroun

Cette section discute de trois études relatives à des outils de mesure de la pauvreté au Cameroun du point de vue de leurs objectifs, des méthodes utilisées, des définitions adoptées pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, des erreurs, et de leurs robustesses, et leurs coûts. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population camerounaise
- D'avoir un petit nombre d'indicateurs et qui sont peu coûteux à collecter
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation qui est simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement camerounais
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille, ainsi que les formules de calcul des écart-types des différentes estimations
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de variation de taux de pauvreté à travers le temps par le biais de tests « hors échantillon » et « hors période de collecte », ainsi que les formules de calcul des écarts types
- D'avoir rapporté une précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage probablement similaire à celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée—pour son coût moins onéreux et sa transparence—sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté au Cameroun

9.1 Gwatkin *et al.*

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil de mesure de la pauvreté pour le Cameroun par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« *Demographic and Health Survey* », EDS), comme ils l'ont fait dans 56 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle a consisté à construire un indice par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs peu coûteux à collecter tirés de la base de données du EDS 2004 du Cameroun qui a observé 10 462 ménages.⁴¹ Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il est basé sur le EDS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à la définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du niveau de richesse/statut économique à long terme.⁴² Des exemples bien connus de l'approche de construction de l'indice de bien-être par l'ACP se trouvent dans Stifel et Christiaensen (2007), Zeller *et*

⁴¹ Depuis 1991, toutes les bases de données de l'Enquête Démographique et de Santé du Cameroun incluent l'indice de bien-être de chaque ménage (dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm, récupéré le 30 août 2016).

⁴² Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « *flat maximum* » est important, les indices de bien-être soigneusement construits par le biais d'une ACP et les outils de mesure de la pauvreté construits sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent refléter les mêmes facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007), et ils peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire. Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice de bien-être basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des grilles basées sur la consommation sont documentées dans Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

al. (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

Les 17 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur faible coût de collecte et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
 - Matériau de revêtement du sol
 - Présence d'électricité
 - Type de combustible pour la cuisson
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
 - Nombre de membres du ménage par chambres à coucher
- Présence dans le ménage d'un domestique qui n'est pas parenté au chef de ménage
- Possession de biens de consommation durable :
 - Radios
 - Télévisions
 - Téléphones filaires fixes
 - Téléphones mobiles
 - Cuisinières électriques ou à gaz
 - Réfrigérateurs
 - Bicyclettes
 - Motocyclettes/scooters
 - Voitures/camions
- Présence de membres du ménage qui labourent des terres agricoles appartenant au ménage ou à la famille

Gwatkin *et al.*, ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Mesure de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent de la performance du suivi-évaluation. Par conséquent, l'indice de bien-être ACP pourrait bien s'utiliser comme la grille.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. En particulier, le fait que la grille prend en charge des seuils de pauvreté relatifs (définis comme des percentiles de dépenses de consommation) permet la segmentation des ménages par quintile pour voir comment la santé (ou autres variables) varie en fonction de la consommation. Naturellement, il est aussi possible de segmenter les ménages par quintiles de *scores* issues de la grille pour voir comment la santé (ou autres variables) varient en fonction de la richesse.

L'indice de Gwatkin *et al.* comporte 17 indicateurs (contre 10 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de 10 entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), requiert la somme de 79 nombres à cinq décimales dont environ la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices de bien-être réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé, les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QWIK), étant donné qu'ils n'exigent pas des données sur les dépenses de consommation. Contrairement à l'indice de bien-être ACP, la grille est directement liée au seuil de pauvreté défini sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches

puissent permettre de classifier les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage. Comme les indices de bien-être, la grille peut être appliquée à des données issues d'une enquête phare qui ne collecte pas des données sur la consommation, si tant est que cette enquête phare collecte des indicateurs qui correspondent à ceux collectés par la grille (Schreiner, 2011).

Par essence, Gwatkin *et al.*—comme tous les indices de bien-être obtenu par une ACP—définissent *la pauvreté* en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de consommation mais plutôt une évaluation directe de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n'y a rien de mauvais à définir *la pauvreté* de cette manière, mais cette approche de définition n'est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les classifications à partir de différents indices de bien-être ne sont-elles pas comparables, du fait que la définition de la pauvreté varie avec les indicateurs et les points d'un indice donné.

En général, l'approche de l'indice de bien-être considère une personne comme *pauvre* lorsque la valeur de ses actifs (physiques, humains, financiers, et sociaux) tombe en dessous d'un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de *la pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l'approche de mesure de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d'un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L'accès aux ressources sur un long terme—et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer—dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement à la capacité/aptitude à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d'installation adéquat pour les toilettes ? » et « Les toilettes sont-elles canalisées vers des fosses septiques ? ».

Bien que la définition de *la pauvreté* du point de vue de l'actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l'utilisation de stocks d'actifs. Les deux approches de la pauvreté sont des simplifications—du fait des limites pratiques de leurs définitions et de leurs mesures—d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

9.2 Sahn et Stifel (2000)

Sahn et Stifel (2000) ont construit par une analyse factorielle (sœur de l'ACP) un indice d'actif qui sert à mesurer la pauvreté en termes de bien-être à long terme.

L'objectif de cette démarche se rapporte plutôt une évaluation (pour informer le gouvernement et les bailleurs de fonds de l'évolution globale des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique) qu'à l'opérationnelle (mettre à la disposition des organismes de lutte contre la pauvreté un outil pouvant les aider à améliorer leur conception et leur gestion des stratégies de réduction de la pauvreté).

Sahn et Stifel ont construit leur indice sur la base d'une base de données consolidées des Enquêtes Démographique et de Santé (EDS) de 1991 et 1997 du Cameroun. Ils ont défini le statut de pauvreté selon des seuils correspondant au 25^{ième} percentile et 40^{ième} percentile des valeurs calculées à partir de l'indice. Ensuite, ils ont comparé la distribution de l'indice et des taux de pauvreté dans le temps (au sein de Cameroun) et à travers plusieurs pays (Cameroun et 10 autres pays de l'Afrique Subsaharienne).

Pour l'analyse inter-pays, Sahn et Stifel ont construit un indice inter-pays en mettant en commun les données de la EDS des 11 pays (plus celles de 5 autres pays dont ne sont disponibles que les données d'une seule édition de l'EDS). Ceci est rendu possible par le fait que la EDS emploie des séries d'indicateurs communs à travers les pays.

Les huit indicateurs considérés dans l'approche de Sahn et Stifel sont similaires à ceux de Gwatkin *et al.* et à ceux de la présente grille en termes de leur coût réduit et leur caractère vérifiable ;

- Niveau d'éducation du chef de ménage
- Caractéristiques du logement :
 - Matériau de revêtement du sol
 - Source de l'eau destinée à la boisson
 - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
 - Radio
 - Télévision
 - Réfrigérateur
 - Moyen de transport motorisé

De même que l'approche développée par Gwatkin *et al.*, l'approche de Sahn et Stifel partage plusieurs des forces de l'approche suivie par la présente grille en ce sens que qu'elle peut être utilisée pour le ciblage et est flexible, peu coûteuse, et susceptible d'être adaptée à plusieurs contextes. Etant donné que l'indice d'actif ne requiert pas des ajustements des prix dans le temps ou entre pays—et du fait qu'il ne requiert aucune donnée sur la consommation—il est plus adapté dans ses dimensions que l'est la présente grille.

L'approche de Sahn et Stifel partage avec l'approche de Gwatkin *et al.* l'inconvénient d'avoir utilisée une définition peu courante de *la pauvreté* et de ne pas avoir rapporté les écart-types.

9.3 Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills

Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills (2015) ont construit un outil de mesure de la pauvreté qui vise être une « mécanisme avancé de ciblage des assistances aux ménages pauvres et vulnérables » au Cameroun (p. 39). Ils ont utilisé l'approche du « *proxy-means test* » (outil d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage (*proxy-means test*, PMT) en cherchant à utiliser un nombre limité d'indicateurs vérifiables. Ainsi leur approche ressemble à la grille quoiqu'elle soit étiquetée seulement utile pour le ciblage.

Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills ont élaboré des deux outils de mesure de la pauvreté respectivement pour les zones rurales et les zones urbaines. L'outil des zones rurales est construit par une estimation par le biais d'une régression des moindres carrées ordinaires des dépenses de consommation totales du ménage par équivalent adulte, sachant les réponses du ménage relatives aux indicateurs. L'outil de la zone urbaine est construit par une estimation par le biais d'une régression par quantile du 10^{ème} percentile des dépenses de consommation, sachant les réponses du ménage relatives aux indicateurs. Leur objectif est de « cibler seulement les personnes très vulnérables » (p. 47), définies comme les personnes ayant des dépenses de consommation en dessous de 80 pour cent du seuil national de pauvreté (XAF533 par équivalent adulte par jour aux prix de Yaoundé au quatrième trimestre 2007).

L'outil des zones rurales a 25 indicateurs :⁴³

- Les variables démographiques :
 - Effectif des membres du ménage
 - Effectif des membres du ménage par classes d'âge :
 - 0 à 4
 - 5 à 14
 - 15 à 59
 - 60 ou plus
 - Caractéristiques du chef de ménage
 - Sexe
 - Age
 - Statut marital
 - Religion
- Niveau d'éducation du chef de ménage
- Occupation du chef de ménage
- Caractéristiques du logement :
 - Matériau de revêtement du sol
 - Type de toit
 - L'aire en mètres carrés du logement
 - Type d'énergie utilisée pour l'éclairage
 - Type de combustible utilisé pour la cuisson
 - Type d'installation pour les toilettes
- Possession d'actifs
 - Logement qui n'est pas utilisé par les membres du ménage
 - Terres non agricoles
 - Radio
 - Télévision
 - Abonnement à un câble de télévision ou antenne parabolique
 - Réfrigérateur
 - Motocyclette
 - Charrue

⁴³ L'outil des zones urbaines a la plupart des indicateurs de l'outil des zones rurales auxquels s'ajoutent : le type de logement ; statut de locataire dans le logement ; source d'eau destinée à la boisson ; type de mur ; possession de téléphones (mobiles ou filaires), de lecteur de *compact disk* ou DVD, de réfrigérateur, de ventilateur, ou d'unité d'air conditionné (climatiseur), de cuisinière, de motocyclette ou bicyclette, et d'un ensemble de meubles de salon ou de salle à manger.

Tous ces indicateurs—comme ceux de la grille—ont des réponses catégorielles, et chaque réponse est associée à des notes/points qui sont des nombres entiers (quoique certaines des notes de Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills soient négatives).

Contrairement à la grille, la somme des notes d'un ménage (plus une constante) dans l'outil Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills est une estimation de sa dépense de consommation mensuelle par équivalent adulte. Cette somme est alors comparée à un point de coupure/seuil pour déterminer le statut de ciblage.

L'outil de Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills comprend beaucoup plus d'indicateurs (25 pour les zones rurales, 32 pour les zones urbaines) que la grille (10 pour tout le Cameroun). Deux de leurs indicateurs—tels que la religion du chef de ménage et l'aire du logement en mètres carrés—peuvent être difficiles ou sensibles à collecter.

Quel outil de mesure de la pauvreté cible mieux les pauvres ? Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills ont rapporté l'erreur d'exclusion et l'erreur d'inclusion⁴⁴ de leurs outils lorsqu'ils les appliquent « hors échantillon » au tiers des ménages de l'ECAM 2007. Bien que la précision de ciblage de la nouvelle grille (issue des données de l'ECAM 2014) puisse également être testée « hors échantillon » (et « hors période de collecte ») sur les données de l'ECAM 2007, elle n'a pas été faite, étant donné qu'une comparaison de précision de « pommes à pommes » ne serait pas tout de même possible. Ceci parce que Stoeffler, Nguetse-Tegoum, et Mills n'ont pas rapporté la proportion des individus des zones urbaines ou rurales ciblés.

⁴⁴ *L'erreur d'exclusion* est le nombre de ménages pauvres ciblés par erreur, divisé par le nombre de ménages pauvres. *L'erreur d'inclusion* est le nombre de ménages non pauvres ciblés par erreur, divisé par le nombre de ménages ciblés.

10. Conclusion

La grille est un outil que les programmes de lutte contre la pauvreté au Cameroun peuvent utiliser pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation du taux de pauvreté d'une population à travers le temps

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Cameroun qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La nouvelle grille est construite avec des données d'une moitié des ménages de l'ECAM 2014 du Cameroun. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant quinze seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la nouvelle grille a été testée sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation) du point de vue du ciblage, des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps, et des estimations des taux de pauvreté des populations à un point du temps. La précision des estimations des variations de taux de pauvreté à travers le temps a été aussi testée « hors échantillon » et « hors période de collecte ». Naturellement, une estimation par une grille des variations de taux de pauvreté à travers le temps n'est pas nécessairement assimilable à

une estimation de l'impact d'un programme. Les utilisateurs actuels de l'ancienne grille (issue des données de l'ECAM 2007) du Cameroun peuvent se tourner vers la nouvelle grille sans avoir à reprendre à partir du néant les mesures des variations de taux de pauvreté à travers le temps.

Lorsque la grille est appliquée aux quinze seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation de 2014, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 2,0 points de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues est d'environ 1,1 points de pourcentage. Les estimations sans biais/corrigés peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon $n = 16\ 384$ et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de $\pm 0,5$ point de pourcentage ou mieux. Pour $n = 1\ 024$, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est $\pm 1,9$ points de pourcentage ou mieux.

La précision a été aussi rapportée pour les estimations des variations de taux de pauvreté à travers le temps. A travers 1 000 échantillons bootstraps de taille $n = 16\ 384$, la moyenne d'erreur absolue à travers les neuf seuils de pauvreté (non relatifs) est d'environ 2,5 points de pourcentage. La moyenne absolue de la variation de pauvreté observée est d'environ 8,5 points de pourcentage, et ainsi la moyenne des erreurs absolues représente un tiers de la moyenne absolue de la variation observée.

En moyenne, les intervalles de confiance des variations de pauvreté estimées sont plus restreints d'environ 11 pour cent par rapport à ceux déterminés par l'approche directe via l'ECAM. L'intervalle de confiance à 90 pour cent (pour $n = 1\ 024$) des variations de pauvreté estimées contient la valeur de la variation de pauvreté observée dans le cas de six des neuf seuils de pauvreté. Le sens estimé de la variation est à la fois correcte et « statistiquement significatif » (l'intervalle de confiance ne contient pas zéro) pour tous les neuf seuils de pauvreté. Ces estimations de la variation de pauvreté sont-elles « assez précises » ? La réponse à cette question dépend naturellement de la précision requise pour un objectif donné dans un contexte donné. Une force de la grille est que son exactitude et sa précision sont assez documentées.

Si un programme veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations s'en sentaient si découragées en raison de sa complexité ou de son coût à tel point qu'ils ne l'essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de dix indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers

naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les programmes. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des programmes à comprendre et à faire confiance à la technique de notation et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Cameroun d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A. K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) « Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach », *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small Business Lending in Developing Markets », microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- ; et Mark Schreiner. (2012) « Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets », business-school.ed.ac.uk/crc/conferences/conference-archive?a=46055, récupéré le 30 août 2016.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) « The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach », *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam », SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) « Targeting of Transfers in Developing Countries », hdl.handle.net/10986/14902, récupéré le 30 août 2016.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.

- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2015) « Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and Alternative Approaches », ifc.org/wps/wcm/connect/f76c2480491b16ca8a7cdf289542d56e/SPSEvaluationPaperFINAL.pdf?MOD=AJPERES, récupéré le 30 août 2016.
- ; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; Xu, Yiqing; et Nobuo Yoshida. (2014) « An Evaluation of the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool for Estimating Poverty Rates ».
- Ferreira, Francisco H.G.; Chen, Shaohua; Dabalen, Andrew L.; Dikhanov, Yuri M.; Hamadeh, Nada; Jolliffe, Dean Mitchell; Narayan, Ambar; Prydz, Espen Beer; Revenga, Ana L.; Sangraula, Prem; Serajuddin, Umar; et Nobuo Yoshida. (2015) « A Global Count of the Extreme Poor in 2012: Data Issues, Methodology, and Initial Results », World Bank Policy Research Working Paper No. 7432, documents.worldbank.org/curated/en/2015/10/25114899/global-count-extreme-poor-2012-data-issues-methodology-initial-results, récupéré le 30 août 2016.
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India », *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.
- ; et Kinnon Scott. (2012) « Assessing Asset Indexes », *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank Living Standards Measurement Survey Working Paper No. 118, go.worldbank.org/W90WN57PDO, récupéré le 30 août 2016.

- Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; et Agbessi Amouzou. (2007) « Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Cameroon », *World Bank Country Reports on HNP and Poverty*, go.worldbank.org/T6LCN5A340, récupéré le 30 août 2016.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.
- Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) « Microfinance Poverty Assessment Tool », CCAP Technical Tool No. 5, cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool, récupéré le 30 août 2016.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) « Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.
- Institut National de la Statistique. (2013) « Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM4): Document de Méthodologie Générale (1^{ère} phase) », s1mp-550-104.slc.westdc.net/~stat54/nada/index.php/catalog/43/download/411, récupéré le 30 août 2016.
- (2008) « Tendances, Profil, et Déterminants de la Pauvreté au Cameroun entre 2001–7 », catalog.ihnsn.org/index.php/catalog/2256/download/36912, récupéré le 30 août 2016.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf, récupéré le 30 août 2016.

- (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96, récupéré le 30 août 2016.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) « Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF, récupéré le 30 août 2016.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gragnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) « Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR–7, documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka, récupéré le 30 août 2016.

- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Ravallion, Martin. (1998) « Poverty Lines in Theory and Practice », World Bank Living Standards Measurement Survey Working Paper No. 133, go.worldbank.org/8P3IBJPQS1, récupéré le 30 août 2016.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.
- (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », en *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm, récupéré le 30 août 2016.
- Schreiner, Mark. (2016) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India », SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf, récupéré le 31 mai 2016.
- (2015a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana », SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2015b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia », SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2015c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi », SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2015d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia », SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2014a) « The Process of Poverty-Scoring Analysis », SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf, récupéré le 30 août 2016.

- (2014b) « How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ? », microfinance.com/English/papers/Scorecard_versus_PAT.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2013a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cameroon », SimplePovertyScorecard.com/CMR_2007_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2013b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh », SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2013c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua », SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2012a) « An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2012b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Colombia », SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2012c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2011) « Estimating Expenditure-Based Poverty in the Demographic and Health Surveys ».
- (2010) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Honduras », SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2009a) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Philippines », SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2009b) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Pakistan », SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2009c) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Mexico », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2008_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2009d) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2008) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru », SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.

- (2006) « Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool Enough for India? », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2005a) « Herramienta del Índice de Calificación de la Pobreza™: México », SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2005b) « IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool », microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) « Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina », *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- ; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- ; et Gary Woller. (2010) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala », SimplePovertyScorecard.com/GTM_2006_ENG.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets and the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) « Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data », *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.

- Stoeffler, Quentin; Nguetse-Tegoum, Pierre; et Bradford Mills. (2015) « Generating a System for Targeting Unconditional Cash Transfers in Cameroon », pp. 39–66 in Carlo del Ninno and Bradford Mills (eds) *Safety Nets in Africa: Effective Mechanisms to Reach the Poor and Most Vulnerable*.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2007) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) « PPI Pilot Training Guide », microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, smith4nj.com/laws/108-484.pdf, récupéré le 30 août 2016.
- Wagstaff, Adam; et Naoko Watanabe. (2003) « What Difference Does the Choice of SES Make in Health-Inequality Measurement? », *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.
- Wainer, Howard. (1976) « Estimating Coefficients in Linear Models: It Don't Make No Nevermind », *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2016) « Republic of Cameroon: Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity (Systematic Country Diagnostic) », Report No. 103098–CM, openknowledge.worldbank.org/handle/10986/24697, récupéré le 30 août 2016.
- (2013) « Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World », May 8, worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world, récupéré le 30 août 2016.
- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia, récupéré le 30 août 2016.
- (2008) « International Comparison Project: Tables of Results », siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf, récupéré le 30 août 2016.

Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf, récupéré le 30 août 2016.

-----; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) « An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America », *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.

Guide d'interview et de la signification des questions et réponses

Les directives suivantes sont extraites de:

National Institute of Statistics. (2013) « Quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM4) : Manuel de l'Agent Enquêteur », [le *Manuel*], s1mp-550-104.slc.westdc.net/~stat54/nada/index.php/catalog/43/download/430, récupéré le 28 août 2016.

Les étapes fondamentales de l'interview

Remplissez l'entête de la grille et la « Feuille de Travail en Sous Page » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif total des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille (sauf la troisième question, « Quel est le principal matériau du sol de logement ? »).

Conseils pour conduire l'entretien

Etudier attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain.

Selon la page 12 du *Manuel*, « Reférez-vous toujours à [ce *Manuel*] et à votre contrôleur pour tout problème technique. Ce *Manuel* constitue votre document principal durant toute l'enquête, et vous devez les avoir systématiquement sur vous pendant la collecte. »

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille.

Selon la page 51 du *Manuel*, « [La troisième question (‘Quel est le principal matériau du sol du logement ?’) doit en principe être renseignée par l’enquêteur sur simple observation, sans être posée. Au cas où il n’est pas possible de procéder à une simple observation, la question doit être posée. » Toutes les neuf autres questions devront être posées à l’enquêté.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n’est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l’agent enquêteur puisque c’est ce qui a été apparemment adopté par l’Institut National de la Statistique au cours de l’ECAM de 2014 au Cameroun. C’est-à-dire, toute organisation qui choisit d’utiliser la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n’est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l’enquêté. Lire simplement la question et s’arrêter pour attendre une réponse. Si l’enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l’agent enquêteur) le jugez approprié.

En règle générale, l’agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l’enquêté dit quelque chose—ou l’agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l’enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l’enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l’agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu’il juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n’avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu’elle n’est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu’un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s’avérer aussi nécessaire lorsqu’il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n’est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'ECAM de 2014 par l'Institut National de la Statistique au Cameroun. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'ECAM de 2014.

Selon la page 3 du *Manuel*, le succès de l'enquête « dépend de vous, de la manière dont vous administrerez les questionnaires, et de votre attitude à l'égard des personnes enquêtées.

« Suivez scrupuleusement tous les conseils qui vous sont donnés dans ce *Manuel*. Il est le fruit d'une somme d'expériences accumulées au cours de plusieurs années.

« Expliquez simplement votre travail. Ne vous mêlez pas des problèmes internes du ménage ou des sujets pouvant vous éloigner de votre travail. »

Traduction du Questionnaire:

Ce « Guide »—et le document principal—existent en ce moment seulement en Anglais et en Français. Une traduction officielle en des langues nationales de la grille, de la « Feuille de Travail en Sous Page », et du « Guide » n'existe pas encore. Les utilisateurs peuvent vérifier sur SimplePovertyScorecard.com pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction officielle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français et en Anglais dans les deux versions officielles du questionnaire de l'ECAM de 2014. Le *Manuel de l'Agent Enquêteur* de l'ECAM de 2014 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Qui doit être l'enquêté?

Selon la page 16 du *Manuel*, la grille « doit être administrée par ordre de préférence au chef de ménage, à son conjoint, ou à toute autre personne adulte capable de fournir les informations. »

Selon la p. 16 du *Manuel*, le *chef de ménage*, c'est celui qui est reconnu comme le chef par les autres membres du ménage. Cette reconnaissance est souvent tacite. En cas de doute, on peut considérer l'âge pour discriminer, en prenant le plus âgé comme chef de ménage.

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Si les présentes directives ne sont pas pertinentes, alors utiliser votre propre jugement. En particulier, votre organisation ne devrait instituer aucune règle ni consigne pour l'interprétation des indicateurs et des réponses de la grille en dehors de celles contenues dans le présent « Guide ».

Conseils pour bien conduire l'interview

Selon la page 11 du *Manuel* :

Soyez neutre pendant toute l'interview

« Restez absolument neutre pendant toute l'interview. Ne donnez pas à l'enquêté le sentiment d'avoir donné une réponse juste ou fausse, soit par l'expression de votre visage ou le ton de votre voix. Ne donnez jamais l'impression d'approuver ou de désapprouver les réponses données par l'enquêté.

Ne suggérez jamais les réponses à l'enquêté

Ne changez pas le sens ou la séquence des questions

« Si l'enquêté a mal compris une question, vous devez répéter la question lentement et clairement. Si l'enquêté ne comprend toujours pas, reformulez la question en prenant soin de ne pas modifier le sens de la question d'origine. . . .

Traitez les enquêtés qui hésitent avec tact

« Si un enquêté manifeste un certain désintérêt pour l'enquête et refuse de répondre aux questions posées ou de continuer l'interview, vous devez raviver son intérêt. Passez quelques instants à parler des choses sans rapport avec l'enquête (par exemple : sa ville, son village, le temps, etc.)

N'ayez pas d'idées préconçues

Ne précipitez pas l'interview

« Posez les questions lentement pour que l'enquêté comprenne bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, attendez et donnez-lui le temps de réfléchir. Si l'enquêté se sent bousculé, il donnera des réponses inexactes ou dira tout simplement 'Je ne sais pas'. Par contre, si c'est l'enquêté qui semble être pressé, dites-lui gentiment que vous n'êtes pas pressé, et invitez-le à travailler posément avec vous.

Langue de l'interview

« [La grille] est rédigé en Français et en Anglais. Utilisez l'une des 2 langues officielles dans laquelle l'enquêté se sent à l'aise. Si dans un ménage donné on ne parle ni Français, ni Anglais, l'un des membres de l'équipe s'efforcera de traduire les questions à l'enquêté sans en changer le sens. »

Comment établir de bons rapports avec l'enquêté

Selon les pages 11–12 du *Manuel* :

Faites dès le début une bonne impression

« Quand vous abordez l'enquêté(e) pour la première fois, faites de votre mieux pour le (la) mettre à l'aise. Mettez l'enquêté dans un état d'esprit favorable pour l'enquête.

Abordez-le avec un sourire et présentez-vous.

« Après les salutations d'usage, par exemple 'Bonjour Monsieur', ou 'Bonjour Madame', vous pouvez vous présenter de la manière suivante :

'Je m'appelle [votre nom]. Je suis enquêteur dans le cadre de l'enquête de [votre organisation]. C'est une étude sur les conditions de vie des [participants de notre organisation]. Je voudrais vous annoncer que votre ménage a été choisi au hasard pour faire partie de notre étude et que je voudrais vous entretenir à ce sujet.'

Ayez toujours une approche positive

« Soyez toujours poli et détendu.

« N'adoptez jamais un air d'excuses, et n'utilisez pas des expressions telles que « Etes-vous trop occupé ? » ou « Pourriez-vous m'accorder quelques minutes ? » ou « Cela vous dérangerait-il de répondre à quelques questions ? ». De telles questions risquent d'entraîner un refus avant même de commencer. Dites plutôt à l'enquêté « Je voudrais vous poser quelques questions », ou « Je voudrais vous parler quelques instants. »

Mettez l'accent sur le caractère confidentiel des réponses, si nécessaire

« Si l'enquêté hésite à répondre à certaines questions, dites-lui que les informations que vous recueillez restent confidentielles et servent à des fins statistiques ; qu'il ne sera jamais fait mention des noms des personnes dans aucun rapport. Assurez-le que vous êtes interdit de communiquer ces informations à quelqu'un d'autre, en dehors de vos chefs hiérarchiques dans ce travail.

Répondez franchement aux questions de l'enquêté

« Si l'enquêté vous pose des questions sur l'enquête ou sur la durée de l'interview, donnez-lui des réponses claires sans manifester le moindre énervement. Ayez toujours sur vous vos carte d'identité et badge, ainsi que des lettres d'introduction aux ménages. N'hésitez pas à les présenter sur simple demande de vos interlocuteurs. »

Faites toujours preuve de sérieux dans votre travail en respectant strictement les dates et heures des rendez-vous convenus avec les membres du ménage

Directives sur les indicateurs spécifiques de la grille

1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?
 - A. Huit ou plus
 - B. Sept
 - C. Six
 - D. Cinq
 - E. Quatre
 - F. Trois
 - G. Deux
 - H. Un

Ne posez pas directement la question au répondant. Marquez plutôt la réponse en vous basant sur l'information déjà obtenue sur les membres du ménage au niveau de la « Feuille de Travail en Sous Page ».

Selon les page 6 et 16 du *Manuel*, le *ménage* est « un ensemble d'une ou de plusieurs personnes (unité socioéconomique), ayant ou non un lien de sang ou de mariage, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession (cet ensemble de logements constituant une unité d'habitation), mettant en commun tout ou partie leurs ressources pour subvenir aux besoins courantes ou vitaux, prenant le plus souvent leurs repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage. »

Selon la page 16 du *Manuel*, « Cette notion [de *ménage*] n'est pas à confondre avec celle de *famille*. En effet, tous les membres d'une famille ont un lien de parenté et peuvent ne pas vivre dans la même concession, ce qui n'est pas le cas des membres d'un ménage. »

« Quatre critères fondamentaux permettent de déterminer si on est ou non en présence d'un ménage :

- Résidence commune (case, maison, appartement, concession ou saré, etc.)
- Repas pris généralement en commun, le plus souvent à un moment de la journée
- Ressources partiellement ou totalement communes. Les dépenses réalisées avec une partie ou toutes les ressources apportées par un membre profitent dans une certaine mesure à l'ensemble des individus qui composent le ménage
- Reconnaissance de l'autorité du chef de ménage. Cette reconnaissance est souvent tacite et en cas de doute, on peut considérer l'âge pour discriminer, en prenant le plus âgé comme chef de ménage

« La prise en compte séparée d'un ou deux [ou trois] critères ne suffit pas pour définir les contours d'un ménage. Les cas ci-dessous illustrent quelques situations :

- Un locataire vivant dans la même concession que son bailleur mais de façon indépendante ne fait pas partie du ménage de celui-ci. Même si un tel locataire est invité occasionnellement à partager quelques repas dans le ménage de son bailleur ou prend régulièrement les repas chez celui-ci à titre plus ou moins payant
- Par contre, un fils habitant une case distincte mais dans la même concession que ses parents et qui partagent avec eux leurs repas et utilise une partie de ses revenus à des dépenses profitables à tous (alimentation, scolarité des petits frères, entretien du logement, etc.) fait partie du ménage de ses parents
- Un voisin indigent (veuf, invalide, chômeur, etc.) qui est invité de façon plus ou moins régulière à partager les repas du ménage (ou un voisin à qui l'on envoie une partie des aliments préparés) ne fait pas partie du ménage. Ce voisin est aidé par le ménage ; il n'est pas à sa charge
- Un mari parti depuis plus de 6 mois à travailler à l'étranger n'est plus membre du ménage. C'est également le cas des enfants qui ont quitté le ménage pour aller faire des études pour une durée supérieure ou égale à 6 mois »

Il existe aussi un cinquième critère qui devra être rempli. Selon la page 17 du *Manuel*, « La notion de *résidence* est liée à celle de domicile habituel et aussi à celle de la durée dans le ménage ou hors du ménage à la date de début d'enquête dans le ménage.

« Une personne est *résidente* dans le ménage si elle y vit habituellement depuis 6 mois au moins ou depuis peu mais avec l'intention d'y rester au moins 6 mois (déménagement, mariage, naissance, etc.).

« Un résident est présent s'il a passé la nuit dans le ménage la veille du jour du début de l'enquête et absent sinon. Mais cette absence ne doit pas atteindre 6 mois.

« Un résident est présent s'il a passé la nuit dans le ménage la veille du jour du début de l'enquête et absent sinon. Mais [pour être compté comme un *membre de ménage*], cette absence ne doit pas atteindre 6 mois. »

Selon la page 61 du *Manuel*, « On rappelle qu'un *membre du ménage* est toute personne vivant *habituellement* dans le ménage, c'est-à-dire toute personne qui vit dans le ménage depuis au moins 6 mois ou qui s'est installé dans le ménage avec l'intention d'y vivre plus de 6 mois. »

Toute personne doit être membre d'un ménage mais ne peut être membre de plus d'un ménage. En d'autres termes, toute personne est membre d'un ménage et non de plusieurs ménages. Ceci s'applique aux mariages polygames pour lesquels une ou plusieurs conjointes—selon le présent critère—appartiennent à des ménages séparés de celui de leur conjoint. Dans de tels cas, le conjoint n'est membre que d'un seul (et seulement un) des ménages. Une conjointe qui est dans un tel ménage auquel n'appartient pas son conjoint est considérée comme le chef de ménage.

2. La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, sait-elle lire et écrire une simple phrase en Français ou Anglais ?
- A. Non
 - B. Seulement Anglais
 - C. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef
 - D. Seulement Français, ou Anglais et Français

Selon la page 28 du *Manuel*, « On entend par *phrase simple* une phrase composée d'un sujet, d'un verbe et d'un complément. »

Cette question concerne uniquement le degré d'alphabétisation en Français et en Anglais. Elle ne prend pas en compte le degré d'alphabétisation en Arabe ou en toutes autres langues locales. Par exemple, si une personne peut lire et écrire une simple phrase en Anglais et en Arabe, mais ne le peut en aucune autre langue (en particulier le Français), alors marquez la réponse « B. Seulement Anglais ». Si au contraire, l'individu ne peut lire et écrire une simple phrase seulement qu'en une langue locale, alors marquez la réponse « A. Non ».

Rappelez-vous que vous connaissez déjà le prénom de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage (s'elle existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de Travail en Sous Page ». En conséquence, s'il existe une femme chef de ménage o une conjointe du chef de ménage, prière ne pas poser machinalement la question : « La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, sait-elle lire et écrire una simple phrase en Français ou Anglais ? », et utiliser plutôt le prénom de la femme chef de ménage ou de la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, comme par exemple : « Marie, sait-elle lire et écrire una simple phrase en Français ou Anglais ? ». Si il n'y a pas une femme chef de ménage o une conjointe du chef de ménage, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez-vous juste de marquer la réponse « C. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef » puis passer à la question suivante.

Selon la grille, *la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage* est :

- La chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Selon la p. 16 du *Manuel*, le *chef de ménage*, c'est celui qui est reconnu comme le chef par les autres membres du ménage. Cette reconnaissance est souvent tacite. En cas de doute, on peut considérer l'âge pour discriminer, en prenant le plus âgé comme chef de ménage.

3. Quel est le principal matériau du sol du logement ?
- A. Terre
 - B. Ciment, bois, ou autre
 - C. Carreaux/marbres

Selon la page 51 du *Manuel*, « Cette question doit en principe être renseignée par l'enquêteur sur simple observation, sans être posée. Au cas où il n'est pas possible de procéder à une simple observation, la question doit être posée.

Selon la page 51 du *Manuel*, « Enregistrez le principal matériau du sol, c'est-à-dire celle qui prédomine ou qui correspond le plus à la situation du ménage. »

Selon la page 57 du *Manuel*, « Observez le principal type de matériau du sol et inscrivez le code correspondant à ce matériau. Dans le cas de plusieurs matériaux, demandez à l'enquêté(e) le principal, c'est-à-dire, le dominant en termes de quantité.

4. Habituellement, quel type de toilettes les membres de ménage utilisent-ils ?
 - A. Pas de toilettes/brousse/champ, seaux, toilettes/latrines suspendues, toilettes à compostage, ou autre
 - B. Latrines à fosses sans dalle/trou ouvert
 - C. Latrines à fosses avec dalle, latrines améliorées ventilées, ou chasse d'eau avec ou sans réservoir

Selon la page 51 du *Manuel*, « Enregistrez le principal type de toilettes utilisé par le ménage, c'est-à-dire celle qui prédomine ou qui correspond le plus à la situation du ménage. »

Selon les pages 57 à 58 du *Manuel*, « En cas d'utilisation de plusieurs types de toilettes, si on n'arrive pas à départager, on prend le plus confortable.

« Il peut s'avérer nécessaire d'observer ces toilettes. Dans ce cas, veuillez en demander la permission au préalable.

« Si la personne enquêtée vous répond que les membres du ménage n'ont pas de toilettes ou qu'ils ont dans la brousse ou dans les champs, encerclez 'A. Pas de toilettes/brousse/champ, seaux, toilettes/latrines suspendues, toilettes à compostage, ou autre'

« Les définitions des différents types de toilettes sont les suivantes:

- *Pas de toilettes/brousse/champ* : Cette réponse inclue les excréments emballés et jetés directement dans la poubelle, la méthode du 'chat' qui consiste à enterrer les excréments dans la brousse ou le champ ou la fosse, et les défécations dans l'eau (canal de drainage, plage, rivière, cours d'eau ou mer) »
- *Seau* : Se réfère à l'utilisation d'un seau ou d'un autre récipient pour recueillir les excréments (parfois les urines et les papiers hygiéniques) qui est retiré périodiquement pour être traité ou vidé
- *Toilette/latrine suspendue* : Ils sont des toilettes construites au-dessus de la mer, d'une rivière, ou d'un autre point d'eau dans lequel les excréments tombent directement
- *Toilette à compostage* : Il est une toilette dans laquelle les excréments et une matière riche en carbone (déchets végétaux, herbe, paille, copeaux, cendres) sont mélangés et maintenus dans certaines conditions afin de produire un compost sans danger
- *Autre* : Marquez cette réponse quand le type de toilettes utilisé par le ménage ne correspond à aucune des autres options
- *Latrine à fosse sans dalle/trou ouvert* : Ce type de latrine consiste en un trou aménagé dans le sol pour collecter les excréments et n'est pas dotée d'une dalle, d'une plateforme, ou d'un siège. La latrine ouverte est constituée d'un trou rudimentaire creusé dans le sol pour recueillir les excréments

- *Latrine à fosse avec dalle* : Ce type de latrine est dotée d'un trou aménagé dans le sol pour collecter les excréments, et d'une dalle, d'une plateforme, ou d'un siège (en béton, en acier, ou en bois pour que l'utilisateur se sente à l'aise) fermement soutenu de tous côtés, facile à nettoyer, et placé au-dessus du niveau du sol environnant pour prévenir toute infiltration des eaux de surface dans la fosse. Il est entièrement couverte par une dalle ou une plate-forme qui est montée au-dessus d'un trou qu'on utilise en position accroupie ou s'assise. La plate-forme peut être faite de n'importe quel matériau (béton, bois avec de la terre ou de la boue, ciment, etc.) tant qu'il couvre adéquatement la fosse sans exposer le contenu de la fosse autrement que par le trou qu'elle que soit la position (accroupie ou assise)
- *Latrine améliorée ventilée* : Le latrine améliorée aérée est doté d'une fosse aérée à l'aide d'un tuyau qui débouche au-dessus du toit des latrines. L'extrémité ouverte du tuyau est recouverte d'un grillage ou d'un filet anti-mouche et l'intérieur de la superstructure reste dans le noir
- *Chasse d'eau avec ou sans réservoir* : Les toilettes avec chasse d'eau utilisent une citerne ou un bac [ou l'aide d'eau versée à la main (pas de citerne)] pour l'eau de la chasse ayant une fermeture hydraulique avec un tuyau en forme de U, situé en dessous du siège ou cuvette d'accroupissement qui empêche le passage des mouches et des mauvaises odeurs

5. Quel type de combustible le ménage utilise-t-il principalement pour la cuisine ?
- A. Bois ramassé/reçu
 - B. Pétrole
 - C. Bois acheté
 - D. Charbon, électricité, sciure/copeau de bois, ne fait pas de cuisine, ou autre
 - E. Gaz

Selon la page 51 du *Manuel*, « Enregistrez la principale combustible utilise le ménage pour la cuisine, c'est-à-dire celle qui prédomine ou qui correspond le plus à la situation du ménage. »

Selon la page 57 du *Manuel*, « Rappelez-vous que cette question concerne le combustible pour la cuisson et non le combustible pour le chauffage ou l'éclairage.

« Si le ménage utilise plus d'un combustible pour la cuisson, sachez quel type de combustible est utilisé le plus souvent. Si vous n'arrivez pas à départager, choisissez le [type de combustible le] plus confortable.

« Pour un ménage utilisant couramment le gaz et qui pour raison de pénurie, utilise provisoirement du bois ou du pétrole (par exemple), la principale source d'énergie utilisée pour la cuisine est le gaz.

6. Le ménage possède-t-il actuellement un fer à repasser électrique ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 59 du *Manuel*, « La possession d'un fer à repasser électrique concerne la jouissance non précaire (depuis plus de six mois ou qui va durer au moins six mois) par le ménage de ce bien, peu importe la date et le mode d'acquisition. Par exemple :

- Un ménage qui a reçu pour garde un fer à repasser électrique d'un ménage ami à la suite de son départ pour le village il y a trois ans. Le ménage enquêté l'utilise pour repasser ses vêtements. Pendant ce temps, le véritable propriétaire n'en jouit pas et donc, au sens de l'enquête, ne possède pas ce fer à repasser électrique, [et le ménage enquêté a la possession non précaire du fer à repasser électrique].
- Cas d'un directeur commercial dans une grande société privée qui, par exemple, bénéficie d'une voiture de fonction. [Le directeur a la possession non précaire de la voiture]

« Ne pas prendre en compte les fers à repasser électriques généralement utilisés pour la production de biens ou services marchands (par exemple dans une blanchisserie appartenant au ménage). En effet, de tels équipements sont utilisés pour l'entreprise et non pour le ménage.

« Ne pas prendre en compte les biens d'équipement défectueux ou hors d'usage définitifs dans le ménage, dont la valeur résiduelle est nulle, comme, par exemple, un fer à repasser électrique garé dans le magasin qui est mis hors d'usage définitif. »

« Il s'agit des fers à repasser électriques, peu importe le modèle ou la marque, l'âge, le prix, la taille, etc. »

7. Le ménage possède-t-il actuellement un téléviseur ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 59 du *Manuel*, « La possession d'un téléviseur concerne la jouissance non précaire (depuis plus de six mois ou qui va durer au moins six mois) par le ménage de ce bien, peu importe la date et le mode d'acquisition. Par exemple :

- Un ménage qui a reçu pour garde un téléviseur d'un ménage ami à la suite de son départ pour le village il y a trois ans. Le ménage enquêté l'utilise pour se distraire et s'informer. Pendant ce temps, le véritable propriétaire n'en jouit pas et donc, au sens de l'enquête, ne possède pas ce téléviseur, [et le ménage enquêté a la possession non précaire du téléviseur].
- Cas d'un directeur commercial dans une grande société privée qui, par exemple, bénéficie d'une voiture de fonction. [Le directeur a la possession non précaire de la voiture]

« Ne pas prendre en compte les téléviseurs généralement utilisés pour la production de biens ou services marchands (par exemple dans un restaurant appartenant au ménage). En effet, de tels équipements sont utilisés pour l'entreprise et non pour le ménage.

« Ne pas prendre en compte les biens d'équipement défectueux ou hors d'usage définitifs dans le ménage, dont la valeur résiduelle est nulle, comme, par exemple, un téléviseur garé dans le magasin qui est mis hors d'usage définitif. »

« Il s'agit des téléviseurs, peu importe le modèle ou la marque, l'âge, le prix, la taille, etc. »

8. Le ménage possède-t-il actuellement un poste radio ou une chaîne musicale?
- A. Aucun
 - B. Seulement poste radio
 - C. Chaîne musicale (peu importe poste radio)

Selon la page 59 du *Manuel*, « La possession d'un poste radio ou une chaîne musicale concerne la jouissance non précaire (depuis plus de six mois ou qui va durer au moins six mois) par le ménage de ce bien, peu importe la date et le mode d'acquisition. Par exemple :

- Un ménage qui a reçu pour garde un poste radio ou une chaîne musicale d'un ménage ami à la suite de son départ pour le village il y a trois ans. Le ménage enquêté l'utilise pour se distraire et s'informer. Pendant ce temps, le véritable propriétaire n'en jouit pas et donc, au sens de l'enquête, ne possède pas ce poste radio ou chaîne musicale, [et le ménage enquêté a la possession non précaire du poste radio ou une chaîne musicale].
- Cas d'un directeur commercial dans une grande société privée qui, par exemple, bénéficie d'une voiture de fonction. [Le directeur a la possession non précaire de la voiture]

« Ne pas prendre en compte les postes radio ni les chaînes musicale généralement utilisés pour la production de biens ou services marchands (par exemple dans une discothèque appartenant au ménage). En effet, de tels équipements sont utilisés pour l'entreprise et non pour le ménage.

« Ne pas prendre en compte les biens d'équipement défectueux ou hors d'usage définitifs dans le ménage, dont la valeur résiduelle est nulle, comme, par exemple, un poste radio ou une chaîne musicale garé dans le magasin qui est mis hors d'usage définitif. »

« Il s'agit des postes radio ou des chaînes musicale, peu importe le modèle ou la marque, l'âge, le prix, la taille, etc.

Ici, l'enquêteur doit poser une question sur la possession de chacun des deux appareils:

- Votre ménage possède-t-il un poste radio ?
- Votre ménage possède-t-il une chaîne musicale ?

Les réponses seront renseignées à l'aide du tableau suivant :

<u>Votre ménage possède-t-il un . . . ?</u>		Réponse à noter
Poste radio	Chaîne musicale	
Non	Non	A. Aucun
Oui	Non	B. Seulement poste radio
Non	Oui	C. Chaîne musicale (peu importe poste radio)
Oui	Oui	D. Chaîne musicale (peu importe poste radio)

9. Le ménage possède-t-il en ce moment des buffets ou armoires ?
- A. Non
 - B. Oui

Selon la page 73 du *Manuel*, « La notion de *possession* d'un buffet ou armoire ici fait référence à la propriété (avec ou sans titre) et non à la jouissance comme ce fut le cas pour les autres biens [dans la grille, c'est-à-dire le fer à repasser électronique, le téléviseur, le poste radio, la chaîne musicale, ou le téléphone mobile]. On dit qu'un ménage possède un bien, lorsque ce bien fait partie de son patrimoine, qu'il soit utilisé par lui-même ou non.

« Le bien doit être fonctionnel ou alors temporairement en panne (c'est-à-dire, avec l'intention de le réparer au plus tard dans les six mois qui suivent la panne), quelque soit son usage (personnel, professionnel ou mixte).

« A titre d'illustration :

- Un ménage qui utilise un buffet ou armoire appartenant au patron du chef de ménage ne possède pas le bien en question. Ce buffet ou armoire fait partie du patrimoine de son patron qui lui a remis le buffet ou armoire
- Un ménage qui a reçu pour garde un buffet ou armoire d'un ménage ami à la suite de son départ pour le village il y a deux ans et qui l'utilise dans le cadre de ses activités professionnelles [ou personnelles] ne possède pas le buffet ou armoire. Ce buffet ou armoire est plutôt la propriété du ménage ami en déplacement et ceci depuis son acquisition »

Selon la page 76 du *Manuel*, « Ne pas considérer les biens défectueux ou hors d'usage définitif dans le ménage dont la valeur résiduelle est nulle, comme par exemple un buffet ou armoire garé dans la cour qui est mis hors d'usage définitif. »

10. Combien de téléphones mobiles le ménage possède-t-il actuellement ?

- A. Aucun
- B. Un
- C. Deux
- D. Trois ou plus

Selon la page 59 du *Manuel*, « La possession d'un téléphone mobile concerne la jouissance non précaire (depuis plus de six mois ou qui va durer au moins six mois) par le ménage de ce bien, peu importe la date et le mode d'acquisition. Par exemple :

- Un ménage qui a reçu pour garde un téléphone mobile d'un ménage ami à la suite de son départ pour le village il y a trois ans. Le ménage enquêté l'utilise pour faire des appels téléphoniques. Pendant ce temps, le véritable propriétaire n'en jouit pas et donc, au sens de l'enquête, ne possède pas ce téléphone mobile, [et le ménage enquêté a la possession non précaire du téléphone mobile].
- Cas d'un directeur commercial dans une grande société privée qui, par exemple, bénéficie d'une voiture de fonction. [Le directeur a la possession non précaire de la voiture]

« Ne pas prendre en compte les téléphones mobiles généralement utilisés pour la production de biens ou services marchands (par exemple dans une entreprise appartenant au ménage). En effet, de tels équipements sont utilisés pour l'entreprise et non pour le ménage.

« Ne pas prendre en compte les biens d'équipement défectueux ou hors d'usage définitifs dans le ménage, dont la valeur résiduelle est nulle, comme, par exemple, un téléphone mobile qui est mis hors d'usage définitif. »

« Il s'agit des téléphones mobiles, peu importe le modèle ou la marque, l'âge, le prix, la taille, etc.

« La fonction première du bien doit être celle à privilégier. Ainsi, pour un téléphone mobile avec option donnant accès à la radio (par exemple), le ménage possède un téléphone mobile et non un poste radio.

Tableau 1: Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Cameroun par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Tout Cameroun						
2007	Seuil	Individu		666	998	1,331
	Taux	Ménage	11,391	29.1	51.1	66.0
	Taux	Individu		39.9	63.2	76.5
2014	Seuil	Individu		911	1,367	1,823
	Taux	Individu	10,303	26.7	42.6	56.6
	Taux	Individu		37.5	56.2	70.2
Echantillon de construction et étallonnage:						
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)						
	Taux	Ménage	5,168	26.7	42.4	56.6
Echantillon de validation:						
(Test d'efficacité)						
2007	Taux	Ménage	11,391	29.1	51.1	66.0
2014	Taux	Ménage	5,135	26.6	42.7	56.6

Source: ECAM 2014

Les seuils de pauvreté sont XAF par jour par adulte équivalent au prix moyen dans Yaoundé de oct. à déc. 2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Cameroun par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Tout Cameroun									
2007	Seuil	Individu		394	631	789	1,578	393	641
	Taux	Ménage	11,391	19.5	41.3	52.9	82.1	19.3	42.0
	Taux	Individu		28.8	54.4	65.9	90.5	28.6	55.1
2014	Seuil	Individu		475	760	950	1,900	473	772
	Taux	Individu	10,303	15.7	30.5	38.9	68.7	15.6	31.1
	Taux	Individu		24.0	42.9	52.7	82.1	23.9	43.6
Echantillon de construction et étallonage:									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	5,168	15.7	30.4	38.9	69.0	15.7	30.8
Echantillon de validation:									
(Test d'efficacité)									
2007	Taux	Ménage	11,391	19.5	41.3	52.9	82.1	19.3	42.0
2014	Taux	Ménage	5,135	15.6	30.7	38.9	68.3	15.6	31.4

Source: ECAM 2014

Les seuils de pauvreté sont XAF par jour par tête au prix moyen dans Yaoundé de oct. à déc. 2014.

Tableau 1: Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon dans tout Cameroun par échantillon construction/validation au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

An	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<u>Tout Cameroun</u>									
2007	Seuil	Individu		367	368	536	646	780	1,202
	Taux	Ménage	11,391	12.7	12.7	28.4	37.3	46.9	68.5
	Taux	Individu		19.9	20.0	40.0	50.0	60.0	80.0
2014	Seuil	Individu		420	434	730	913	1,140	1,812
	Taux	Individu	10,303	11.9	12.8	28.2	36.5	45.5	66.0
	Taux	Individu		18.7	20.0	40.0	50.0	60.0	80.0
<u>Echantillon de construction et étallonage:</u>									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	5,168	11.9	12.7	28.2	36.1	45.4	66.0
<u>Echantillon de validation:</u>									
(Test d'efficacité)									
2007	Taux	Ménage	11,391	12.7	12.7	28.4	37.3	46.9	68.5
2014	Taux	Ménage	5,135	11.9	12.8	28.3	36.9	45.7	65.9

Source: ECAM 2014

Les seuils de pauvreté sont XAF par jour par tête au prix moyen dans Yaoundé de oct. à déc. 2014.

Tableau 2 (Tout Cameroun): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil		703	1 055	1 406
		Taux (ménage)	6 242	7,4	22,7	38,5
		Taux (individu)		11,9	32,7	50,8
Rural	2007	Seuil		646	969	1 292
		Taux (ménage)	5 149	41,3	67,2	81,5
		Taux (individu)		54,5	79,1	89,9
Tout	2007	Seuil		666	998	1 331
		Taux (ménage)	11 391	29,1	51,1	66,0
		Taux (individu)		39,9	63,2	76,5
Urbain	2014	Seuil		923	1 385	1 846
		Taux (ménage)	6 681	7,7	21,2	36,3
		Taux (individu)		12,4	31,2	49,9
Rural	2014	Seuil		900	1 350	1 800
		Taux (ménage)	3 622	47,5	66,0	78,9
		Taux (individu)		61,2	79,7	89,4
Tout	2014	Seuil		911	1 367	1 823
		Taux (ménage)	10 303	26,7	42,6	56,6
		Taux (individu)		37,5	56,2	70,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Cameroun): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		417	667	833	1 667	415	677
		Taux (ménage)	6 242	3,5	14,3	24,6	64,8	3,4	14,9
		Taux (individu)		5,9	22,3	35,7	78,3	5,8	23,0
Rural	2007	Seuil		383	612	765	1 531	381	622
		Taux (ménage)	5 149	28,5	56,5	68,9	91,9	28,3	57,4
		Taux (individu)		40,8	71,2	81,7	96,8	40,5	71,8
Tout	2007	Seuil		394	631	789	1 578	393	641
		Taux (ménage)	11 391	19,5	41,3	52,9	82,1	19,3	42,0
		Taux (individu)		28,8	54,4	65,9	90,5	28,6	55,1
Urbain	2014	Seuil		481	770	962	1 925	479	782
		Taux (ménage)	6 681	2,5	10,4	17,2	52,6	2,5	10,9
		Taux (individu)		4,2	16,7	26,4	68,6	4,0	17,5
Rural	2014	Seuil		469	751	938	1 877	467	763
		Taux (ménage)	3 622	30,2	52,7	62,8	86,3	30,1	53,3
		Taux (individu)		42,8	67,7	77,4	94,9	42,6	68,2
Tout	2014	Seuil		475	760	950	1 900	473	772
		Taux (ménage)	10 303	15,7	30,5	38,9	68,7	15,6	31,1
		Taux (individu)		24,0	42,9	52,7	82,1	23,9	43,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Tout Cameroun): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	6,242	388	389	566	682	825	1,270
		Taux (ménage)		1.8	1.8	6.8	11.3	18.7	43.2
		Taux (individu)		3.2	3.2	11.1	18.0	28.2	57.4
Rural	2007	Seuil	5,149	357	357	520	627	757	1,167
		Taux (ménage)		18.9	18.9	40.6	51.9	62.8	82.7
		Taux (individu)		28.7	28.8	55.1	66.7	76.6	91.8
Tout	2007	Seuil	11,391	367	368	536	646	780	1,202
		Taux (ménage)		12.7	12.7	28.4	37.3	46.9	68.5
		Taux (individu)		19.9	20.0	40.0	50.0	60.0	80.0
Urbain	2014	Seuil	6,681	426	440	740	925	1,155	1,835
		Taux (ménage)		1.7	1.9	8.5	14.8	24.2	48.8
		Taux (individu)		2.9	3.1	13.7	23.3	35.8	65.2
Rural	2014	Seuil	3,622	415	429	721	902	1,126	1,790
		Taux (ménage)		23.0	24.7	49.9	60.4	69.0	84.8
		Taux (individu)		33.7	36.0	64.8	75.2	82.8	94.0
Tout	2014	Seuil	10,303	420	434	730	913	1,140	1,812
		Taux (ménage)		11.9	12.8	28.2	36.5	45.5	66.0
		Taux (individu)		18.7	20.0	40.0	50.0	60.0	80.0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Douala): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil		753	1 129	1 506
		Taux (ménage)	1 049	3,2	15,4	30,4
		Taux (individu)		5,5	24,2	42,5
Rural	2007	Seuil		753	1 129	1 506
		Taux (ménage)	1 049	3,2	15,4	30,4
		Taux (individu)		5,5	24,2	42,5
Tout	2007	Seuil		972	1 458	1 944
		Taux (ménage)	1 137	2,2	8,4	22,4
		Taux (individu)		4,2	13,5	32,5
Urbain	2014	Seuil		972	1 458	1 944
		Taux (ménage)	1 137	2,2	8,4	22,4
		Taux (individu)		4,2	13,5	32,5
Rural	2014	Seuil		738	1 107	1 476
		Taux (ménage)	1 022	3,3	14,1	28,9
		Taux (individu)		5,9	21,5	39,6
Tout	2014	Seuil		738	1 107	1 476
		Taux (ménage)	1 022	3,3	14,1	28,9
		Taux (individu)		5,9	21,5	39,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Douala): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil	1 049	446	714	892	1 785	445	725
		Taux (ménage)		1,1	7,9	16,9	57,9	0,9	8,5
		Taux (individu)		2,0	13,6	26,8	74,4	1,8	14,6
Rural	2007	Seuil	1 049	446	714	892	1 785	445	725
		Taux (ménage)		1,1	7,9	16,9	57,9	0,9	8,5
		Taux (individu)		2,0	13,6	26,8	74,4	1,8	14,6
Tout	2007	Seuil	1 137	507	811	1 013	2 026	505	824
		Taux (ménage)		0,1	3,3	7,2	37,8	0,1	3,6
		Taux (individu)		0,2	6,0	12,0	52,0	0,2	6,5
Urbain	2014	Seuil	1 137	507	811	1 013	2 026	505	824
		Taux (ménage)		0,1	3,3	7,2	37,8	0,1	3,6
		Taux (individu)		0,2	6,0	12,0	52,0	0,2	6,5
Rural	2014	Seuil	1 022	437	700	875	1 750	436	711
		Taux (ménage)		0,7	7,1	15,5	58,5	0,7	7,4
		Taux (individu)		1,3	11,7	23,7	70,8	1,3	12,0
Tout	2014	Seuil	1 022	437	700	875	1 750	436	711
		Taux (ménage)		0,7	7,1	15,5	58,5	0,7	7,4
		Taux (individu)		1,3	11,7	23,7	70,8	1,3	12,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Douala): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	1,049	416	416	606	730	883	1,360
		Taux (ménage)		0.3	0.3	3.0	5.8	11.7	35.9
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	10.0	19.2	51.1
Rural	2007	Seuil	1,049	416	416	606	730	883	1,360
		Taux (ménage)		0.3	0.3	3.0	5.8	11.7	35.9
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	10.0	19.2	51.1
Tout	2007	Seuil	1,137	448	463	779	974	1,216	1,932
		Taux (ménage)		0.0	0.0	2.4	5.6	10.8	33.3
		Taux (individu)		0.0	0.0	4.5	9.7	17.2	47.6
Urbain	2014	Seuil	1,137	448	463	779	974	1,216	1,932
		Taux (ménage)		0.0	0.0	2.4	5.6	10.8	33.3
		Taux (individu)		0.0	0.0	4.5	9.7	17.2	47.6
Rural	2014	Seuil	1,022	408	408	594	716	866	1,334
		Taux (ménage)		0.3	0.3	2.7	5.0	10.0	35.2
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	8.6	16.3	47.5
Tout	2014	Seuil	1,022	408	408	594	716	866	1,334
		Taux (ménage)		0.3	0.3	2.7	5.0	10.0	35.2
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	8.6	16.3	47.5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Yaoundé): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	1 022	738	1 107	1 476
		Taux (ménage)		3,3	14,1	28,9
		Taux (individu)		5,9	21,5	39,6
Rural	2007	Seuil	1 022	738	1 107	1 476
		Taux (ménage)		3,3	14,1	28,9
		Taux (individu)		5,9	21,5	39,6
Tout	2007	Seuil	1 063	931	1 396	1 861
		Taux (ménage)		3,3	15,5	28,6
		Taux (individu)		5,4	23,0	40,2
Urbain	2014	Seuil	1 063	931	1 396	1 861
		Taux (ménage)		3,3	15,5	28,6
		Taux (individu)		5,4	23,0	40,2
Rural	2014	Seuil	276	710	1 065	1 420
		Taux (ménage)		13,6	26,6	47,8
		Taux (individu)		18,4	33,0	55,6
Tout	2014	Seuil	303	710	1 065	1 420
		Taux (ménage)		45,1	73,8	84,1
		Taux (individu)		59,4	85,3	92,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Yaoundé): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		437	700	875	1 750	436	711
		Taux (ménage)	1 022	0,7	7,1	15,5	58,5	0,7	7,4
		Taux (individu)		1,3	11,7	23,7	70,8	1,3	12,0
Rural	2007	Seuil		437	700	875	1 750	436	711
		Taux (ménage)	1 022	0,7	7,1	15,5	58,5	0,7	7,4
		Taux (individu)		1,3	11,7	23,7	70,8	1,3	12,0
Tout	2007	Seuil		485	776	970	1 940	483	789
		Taux (ménage)	1 063	0,9	5,4	10,1	46,6	0,9	5,6
		Taux (individu)		1,3	9,2	16,3	61,9	1,3	9,6
Urbain	2014	Seuil		485	776	970	1 940	483	789
		Taux (ménage)	1 063	0,9	5,4	10,1	46,6	0,9	5,6
		Taux (individu)		1,3	9,2	16,3	61,9	1,3	9,6
Rural	2014	Seuil		421	673	842	1 683	419	684
		Taux (ménage)	276	8,0	20,3	30,4	72,4	8,0	20,6
		Taux (individu)		10,5	27,1	38,5	82,1	10,5	27,5
Tout	2014	Seuil		421	673	842	1 683	419	684
		Taux (ménage)	303	32,9	63,4	74,2	90,7	32,8	64,2
		Taux (individu)		44,1	77,8	87,0	97,1	43,8	78,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Yaoundé): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	1,022	408	408	594	716	866	1,334
		Taux (ménage)		0.3	0.3	2.7	5.0	10.0	35.2
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	8.6	16.3	47.5
Rural	2007	Seuil	1,022	408	408	594	716	866	1,334
		Taux (ménage)		0.3	0.3	2.7	5.0	10.0	35.2
		Taux (individu)		0.5	0.5	5.0	8.6	16.3	47.5
Tout	2007	Seuil	1,063	429	443	746	933	1,165	1,851
		Taux (ménage)		0.5	0.5	3.6	8.6	17.0	43.6
		Taux (individu)		0.9	0.9	6.2	14.5	26.4	59.0
Urbain	2014	Seuil	1,063	429	443	746	933	1,165	1,851
		Taux (ménage)		0.5	0.5	3.6	8.6	17.0	43.6
		Taux (individu)		0.9	0.9	6.2	14.5	26.4	59.0
Rural	2014	Seuil	276	392	392	572	689	833	1,283
		Taux (ménage)		4.7	4.7	13.6	18.9	22.8	52.5
		Taux (individu)		7.0	7.0	17.9	24.5	29.6	62.8
Tout	2014	Seuil	303	392	392	572	689	833	1,283
		Taux (ménage)		19.7	19.7	49.2	60.9	70.7	84.5
		Taux (individu)		27.3	27.3	63.1	75.0	84.7	92.9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Adamaoua): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon par urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	An	Seuil/Taux	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	276	710	1 065	1 420
		Taux (ménage)		13,6	26,6	47,8
		Taux (individu)		18,4	33,0	55,6
Rural	2007	Seuil	303	710	1 065	1 420
		Taux (ménage)		45,1	73,8	84,1
		Taux (individu)		59,4	85,3	92,0
Tout	2007	Seuil	579	710	1 065	1 420
		Taux (ménage)		39,5	65,4	77,7
		Taux (individu)		53,0	77,1	86,3
Urbain	2014	Seuil	412	871	1 307	1 743
		Taux (ménage)		12,5	30,5	44,9
		Taux (individu)		19,7	43,5	58,3
Rural	2014	Seuil	320	871	1 307	1 743
		Taux (ménage)		40,8	55,2	62,2
		Taux (individu)		65,7	82,0	86,6
Tout	2014	Seuil	732	871	1 307	1 743
		Taux (ménage)		30,6	46,3	56,0
		Taux (individu)		47,1	66,5	75,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Adamaoua): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		421	673	842	1 683	419	684
		Taux (ménage)	276	8,0	20,3	30,4	72,4	8,0	20,6
		Taux (individu)		10,5	27,1	38,5	82,1	10,5	27,5
Rural	2007	Seuil		421	673	842	1 683	419	684
		Taux (ménage)	303	32,9	63,4	74,2	90,7	32,8	64,2
		Taux (individu)		44,1	77,8	87,0	97,1	43,8	78,4
Tout	2007	Seuil		421	673	842	1 683	419	684
		Taux (ménage)	579	28,5	55,8	66,5	87,5	28,4	56,5
		Taux (individu)		38,9	69,9	79,5	94,8	38,6	70,4
Urbain	2014	Seuil		454	727	908	1 817	452	738
		Taux (ménage)	412	5,5	16,8	26,1	66,6	5,5	17,4
		Taux (individu)		9,8	27,1	39,3	80,7	9,8	28,6
Rural	2014	Seuil		454	727	908	1 817	452	738
		Taux (ménage)	320	24,0	42,5	52,3	67,7	24,0	43,0
		Taux (individu)		44,5	69,0	80,3	90,5	44,5	69,3
Tout	2014	Seuil		454	727	908	1 817	452	738
		Taux (ménage)	732	17,3	33,2	42,8	67,3	17,3	33,8
		Taux (individu)		30,5	52,1	63,8	86,5	30,5	52,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Adamaoua): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	276	392	392	572	689	833	1,283
		Taux (ménage)		4.7	4.7	13.6	18.9	22.8	52.5
		Taux (individu)		7.0	7.0	17.9	24.5	29.6	62.8
Rural	2007	Seuil	303	392	392	572	689	833	1,283
		Taux (ménage)		19.7	19.7	49.2	60.9	70.7	84.5
		Taux (individu)		27.3	27.3	63.1	75.0	84.7	92.9
Tout	2007	Seuil	579	392	392	572	689	833	1,283
		Taux (ménage)		17.0	17.0	42.9	53.4	62.2	78.9
		Taux (individu)		24.1	24.1	56.0	67.1	76.1	88.2
Urbain	2014	Seuil	412	402	415	698	873	1,090	1,732
		Taux (ménage)		3.3	4.1	13.7	21.8	32.9	61.9
		Taux (individu)		5.7	7.6	22.4	33.9	47.7	77.6
Rural	2014	Seuil	320	402	415	698	873	1,090	1,732
		Taux (ménage)		20.1	21.1	41.5	47.9	55.8	63.1
		Taux (individu)		37.4	39.5	68.0	73.5	82.6	87.7
Tout	2014	Seuil	732	402	415	698	873	1,090	1,732
		Taux (ménage)		14.0	15.0	31.5	38.5	47.6	62.7
		Taux (individu)		24.6	26.7	49.6	57.5	68.5	83.6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	258	712	1 069	1 425
		Taux (ménage)		17,0	52,1	70,1
		Taux (individu)		24,0	65,3	82,9
Rural	2007	Seuil	538	712	1 069	1 425
		Taux (ménage)		31,5	61,8	77,9
		Taux (individu)		43,0	74,4	88,0
Tout	2007	Seuil	796	712	1 069	1 425
		Taux (ménage)		30,5	61,1	77,3
		Taux (individu)		41,2	73,5	87,5
Urbain	2014	Seuil	487	931	1 397	1 863
		Taux (ménage)		6,9	24,7	42,4
		Taux (individu)		12,9	36,3	56,5
Rural	2014	Seuil	333	931	1 397	1 863
		Taux (ménage)		25,7	50,1	67,6
		Taux (individu)		35,9	64,2	77,2
Tout	2014	Seuil	820	931	1 397	1 863
		Taux (ménage)		21,0	43,8	61,3
		Taux (individu)		30,3	57,4	72,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		422	675	844	1 689	421	686
		Taux (ménage)	258	10,6	36,6	54,1	87,5	10,6	39,1
		Taux (individu)		16,0	49,9	68,6	94,3	16,0	52,4
Rural	2007	Seuil		422	675	844	1 689	421	686
		Taux (ménage)	538	17,2	47,4	60,4	90,0	16,8	48,5
		Taux (individu)		24,4	62,9	75,2	96,6	23,7	63,5
Tout	2007	Seuil		422	675	844	1 689	421	686
		Taux (ménage)	796	16,7	46,6	60,0	89,8	16,3	47,8
		Taux (individu)		23,6	61,7	74,6	96,4	23,0	62,5
Urbain	2014	Seuil		486	777	971	1 942	484	789
		Taux (ménage)	487	1,7	11,2	21,6	60,3	0,9	11,6
		Taux (individu)		4,2	20,5	33,4	76,0	1,7	21,0
Rural	2014	Seuil		486	777	971	1 942	484	789
		Taux (ménage)	333	9,9	31,8	45,5	78,7	9,6	33,9
		Taux (individu)		14,7	44,9	59,7	88,4	13,8	47,4
Tout	2014	Seuil		486	777	971	1 942	484	789
		Taux (ménage)	820	7,9	26,7	39,6	74,1	7,5	28,3
		Taux (individu)		12,2	39,0	53,3	85,4	10,9	41,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Centre): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil		393	394	574	691	835	1,287
		Taux (ménage)	258	4.9	4.9	17.6	30.0	44.4	69.9
		Taux (individu)		6.3	6.3	24.6	41.7	59.5	84.2
Rural	2007	Seuil		393	394	574	691	835	1,287
		Taux (ménage)	538	6.9	6.9	30.8	41.8	53.3	80.0
		Taux (individu)		10.1	10.1	44.2	57.5	68.9	90.0
Tout	2007	Seuil		393	394	574	691	835	1,287
		Taux (ménage)	796	6.8	6.8	29.9	41.0	52.7	79.3
		Taux (individu)		9.7	9.7	42.4	56.0	68.0	89.5
Urbain	2014	Seuil		429	444	746	934	1,165	1,852
		Taux (ménage)	487	0.2	0.2	8.9	19.1	28.8	56.7
		Taux (individu)		0.5	0.5	16.8	30.1	42.5	72.4
Rural	2014	Seuil		429	444	746	934	1,165	1,852
		Taux (ménage)	333	5.3	6.5	28.1	42.7	53.7	74.9
		Taux (individu)		8.0	10.2	39.9	57.4	67.4	84.8
Tout	2014	Seuil		429	444	746	934	1,165	1,852
		Taux (ménage)	820	4.0	4.9	23.3	36.8	47.5	70.4
		Taux (individu)		6.2	7.8	34.3	50.8	61.3	81.8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	An	Seuil/Taux	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	270	666	999	1 332
		Taux (ménage)		9,6	28,7	49,1
		Taux (individu)		16,2	42,5	63,5
Rural	2007	Seuil	317	666	999	1 332
		Taux (ménage)		40,4	64,5	82,4
		Taux (individu)		56,3	79,4	92,8
Tout	2007	Seuil	587	666	999	1 332
		Taux (ménage)		35,8	59,1	77,4
		Taux (individu)		50,4	74,0	88,5
Urbain	2014	Seuil	346	812	1 217	1 623
		Taux (ménage)		11,2	23,7	42,1
		Taux (individu)		17,7	36,2	58,4
Rural	2014	Seuil	281	812	1 217	1 623
		Taux (ménage)		26,1	48,0	72,0
		Taux (individu)		34,9	62,8	84,9
Tout	2014	Seuil	627	812	1 217	1 623
		Taux (ménage)		21,4	40,4	62,7
		Taux (individu)		30,0	55,2	77,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		395	631	789	1 578	393	641
		Taux (ménage)	270	3,9	19,6	32,7	68,8	3,9	19,6
		Taux (individu)		6,5	30,2	46,2	84,3	6,5	30,2
Rural	2007	Seuil		395	631	789	1 578	393	641
		Taux (ménage)	317	28,5	55,8	70,8	92,1	28,5	57,0
		Taux (individu)		44,3	72,7	85,1	98,1	44,3	73,7
Tout	2007	Seuil		395	631	789	1 578	393	641
		Taux (ménage)	587	24,8	50,3	65,0	88,6	24,8	51,3
		Taux (individu)		38,7	66,4	79,4	96,0	38,7	67,3
Urbain	2014	Seuil		423	677	846	1 692	421	688
		Taux (ménage)	346	2,8	11,9	23,1	57,3	2,8	12,9
		Taux (individu)		5,3	20,6	34,5	74,2	5,3	22,1
Rural	2014	Seuil		423	677	846	1 692	421	688
		Taux (ménage)	281	13,8	32,8	45,7	83,9	13,0	33,2
		Taux (individu)		22,2	44,6	60,5	93,4	21,1	45,1
Tout	2014	Seuil		423	677	846	1 692	421	688
		Taux (ménage)	627	10,4	26,3	38,6	75,6	9,9	26,8
		Taux (individu)		17,3	37,7	53,1	87,9	16,6	38,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Est): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	270	368	368	536	646	781	1,203
		Taux (ménage)		1.6	1.8	9.2	16.1	26.8	51.8
		Taux (individu)		2.8	3.0	16.6	26.5	39.2	68.4
Rural	2007	Seuil	317	368	368	536	646	781	1,203
		Taux (ménage)		20.1	20.1	38.8	52.2	64.3	82.3
		Taux (individu)		32.9	32.9	56.0	68.8	79.3	93.7
Tout	2007	Seuil	587	368	368	536	646	781	1,203
		Taux (ménage)		17.3	17.4	34.3	46.7	58.6	77.7
		Taux (individu)		28.4	28.5	50.2	62.6	73.4	90.0
Urbain	2014	Seuil	346	374	386	650	813	1,015	1,614
		Taux (ménage)		1.6	2.0	11.0	19.8	31.2	53.3
		Taux (individu)		3.2	3.6	18.7	30.8	46.0	72.0
Rural	2014	Seuil	281	374	386	650	813	1,015	1,614
		Taux (ménage)		9.2	10.0	31.7	41.8	55.1	81.4
		Taux (individu)		16.4	16.9	43.6	56.0	70.8	92.1
Tout	2014	Seuil	627	374	386	650	813	1,015	1,614
		Taux (ménage)		6.9	7.5	25.2	34.9	47.6	72.6
		Taux (individu)		12.7	13.1	36.5	48.8	63.7	86.3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Extrême-Nord): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	An	Seuil/Taux	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	600	596	895	1 193
		Taux (ménage)		13,6	31,5	48,8
		Taux (individu)		20,3	42,1	60,8
Rural	2007	Seuil	883	596	895	1 193
		Taux (ménage)		64,4	84,1	91,8
		Taux (individu)		72,1	88,9	95,0
Tout	2007	Seuil	1 483	596	895	1 193
		Taux (ménage)		58,4	77,8	86,6
		Taux (individu)		65,9	83,2	90,9
Urbain	2014	Seuil	531	896	1 344	1 793
		Taux (ménage)		27,1	46,2	60,4
		Taux (individu)		34,5	55,3	71,0
Rural	2014	Seuil	568	896	1 344	1 793
		Taux (ménage)		76,1	88,4	95,3
		Taux (individu)		83,9	93,3	97,6
Tout	2014	Seuil	1 099	896	1 344	1 793
		Taux (ménage)		65,8	79,5	87,9
		Taux (individu)		74,3	85,9	92,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Extrême-Nord): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		353	566	707	1 414	352	575
		Taux (ménage)	600	7,7	24,5	35,3	75,6	7,7	24,7
		Taux (individu)		12,5	35,4	45,6	85,6	12,5	35,5
Rural	2007	Seuil		353	566	707	1 414	352	575
		Taux (ménage)	883	50,4	77,6	85,8	96,7	50,1	78,2
		Taux (individu)		59,8	83,9	90,9	98,4	59,4	84,1
Tout	2007	Seuil		353	566	707	1 414	352	575
		Taux (ménage)	1 483	45,3	71,2	79,8	94,2	45,0	71,8
		Taux (individu)		54,1	78,1	85,5	96,9	53,8	78,3
Urbain	2014	Seuil		467	748	934	1 869	466	760
		Taux (ménage)	531	13,3	33,8	41,6	76,3	13,3	34,6
		Taux (individu)		16,3	42,1	51,3	87,1	16,3	43,2
Rural	2014	Seuil		467	748	934	1 869	466	760
		Taux (ménage)	568	54,5	79,6	87,6	98,0	54,5	80,2
		Taux (individu)		64,5	87,3	93,0	99,2	64,5	87,6
Tout	2014	Seuil		467	748	934	1 869	466	760
		Taux (ménage)	1 099	45,8	69,9	77,8	93,4	45,8	70,5
		Taux (individu)		55,1	78,5	84,9	96,8	55,1	78,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Extrême-Nord): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	600	329	330	480	579	699	1,078
		Taux (ménage)		4.3	4.3	13.7	20.3	28.3	53.5
		Taux (individu)		7.7	7.7	20.1	31.1	39.3	65.7
Rural	2007	Seuil	883	329	330	480	579	699	1,078
		Taux (ménage)		39.3	39.5	62.7	74.2	81.9	93.0
		Taux (individu)		48.7	49.0	71.3	80.9	87.1	96.5
Tout	2007	Seuil	1,483	329	330	480	579	699	1,078
		Taux (ménage)		35.1	35.3	56.8	67.7	75.4	88.3
		Taux (individu)		43.8	44.0	65.1	74.9	81.3	92.8
Urbain	2014	Seuil	531	413	427	718	898	1,121	1,782
		Taux (ménage)		11.2	11.8	30.7	39.6	50.5	72.6
		Taux (individu)		14.1	14.7	38.4	49.2	60.4	84.3
Rural	2014	Seuil	568	413	427	718	898	1,121	1,782
		Taux (ménage)		43.0	45.2	78.2	86.4	90.8	97.7
		Taux (individu)		53.3	55.2	85.8	92.3	95.3	99.0
Tout	2014	Seuil	1,099	413	427	718	898	1,121	1,782
		Taux (ménage)		36.3	38.1	68.2	76.5	82.3	92.4
		Taux (individu)		45.6	47.3	76.5	83.9	88.5	96.1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Littoral): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	322	712	1 067	1 423
		Taux (ménage)		27,7	52,7	70,7
		Taux (individu)		34,5	60,3	77,6
Rural	2007	Seuil	315	712	1 067	1 423
		Taux (ménage)		20,6	53,7	74,0
		Taux (individu)		28,7	68,5	85,1
Tout	2007	Seuil	637	712	1 067	1 423
		Taux (ménage)		22,9	53,4	72,9
		Taux (individu)		30,8	65,5	82,4
Urbain	2014	Seuil	484	913	1 369	1 826
		Taux (ménage)		12,1	38,4	59,8
		Taux (individu)		16,6	48,4	70,5
Rural	2014	Seuil	178	913	1 369	1 826
		Taux (ménage)		18,5	40,0	59,9
		Taux (individu)		24,3	53,3	74,9
Tout	2014	Seuil	662	913	1 369	1 826
		Taux (ménage)		14,7	39,0	59,8
		Taux (individu)		19,5	50,3	72,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Littoral): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		422	675	843	1 687	420	686
		Taux (ménage)	322	14,2	39,7	56,2	86,5	14,2	40,8
		Taux (individu)		20,5	48,3	64,5	90,6	20,5	49,6
Rural	2007	Seuil		422	675	843	1 687	420	686
		Taux (ménage)	315	9,3	35,6	55,5	86,9	8,7	36,5
		Taux (individu)		15,1	50,9	72,8	94,3	14,3	51,9
Tout	2007	Seuil		422	675	843	1 687	420	686
		Taux (ménage)	637	10,9	36,9	55,7	86,8	10,4	37,9
		Taux (individu)		17,1	49,9	69,8	92,9	16,6	51,1
Urbain	2014	Seuil		476	761	952	1 903	474	774
		Taux (ménage)	484	2,5	17,4	30,0	74,6	2,5	17,8
		Taux (individu)		4,5	24,4	40,5	84,6	4,5	25,1
Rural	2014	Seuil		476	761	952	1 903	474	774
		Taux (ménage)	178	4,7	21,3	36,0	73,6	4,7	24,0
		Taux (individu)		7,0	29,1	48,5	89,6	7,0	33,1
Tout	2014	Seuil		476	761	952	1 903	474	774
		Taux (ménage)	662	3,4	19,0	32,5	74,2	3,4	20,4
		Taux (individu)		5,4	26,2	43,6	86,5	5,4	28,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Littoral): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	322	393	393	573	690	834	1,286
		Taux (ménage)		9.0	9.0	22.4	33.7	49.9	72.2
		Taux (individu)		13.5	13.5	30.2	43.1	58.1	80.3
Rural	2007	Seuil	315	393	393	573	690	834	1,286
		Taux (ménage)		3.9	3.9	18.7	29.6	46.3	72.5
		Taux (individu)		6.4	6.4	27.4	43.1	64.3	85.8
Tout	2007	Seuil	637	393	393	573	690	834	1,286
		Taux (ménage)		5.6	5.6	19.9	30.9	47.4	72.4
		Taux (individu)		9.0	9.0	28.4	43.1	62.0	83.8
Urbain	2014	Seuil	484	421	435	731	915	1,142	1,815
		Taux (ménage)		1.6	1.8	13.0	26.1	40.7	71.7
		Taux (individu)		3.2	3.4	18.9	36.1	52.5	82.4
Rural	2014	Seuil	178	421	435	731	915	1,142	1,815
		Taux (ménage)		4.3	4.7	19.5	33.7	44.9	73.4
		Taux (individu)		6.6	7.0	26.7	46.5	59.5	89.5
Tout	2014	Seuil	662	421	435	731	915	1,142	1,815
		Taux (ménage)		2.7	3.0	15.7	29.3	42.5	72.4
		Taux (individu)		4.5	4.8	21.9	40.1	55.2	85.1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	An	Seuil/Taux	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	371	608	912	1 217
		Taux (ménage)		15,8	42,8	57,4
		Taux (individu)		24,7	56,1	69,2
Rural	2007	Seuil	402	608	912	1 217
		Taux (ménage)		61,6	83,6	91,8
		Taux (individu)		73,6	89,6	94,9
Tout	2007	Seuil	773	608	912	1 217
		Taux (ménage)		52,2	75,2	84,8
		Taux (individu)		63,7	82,8	89,7
Urbain	2014	Seuil	460	925	1 387	1 850
		Taux (ménage)		16,2	36,8	49,5
		Taux (individu)		26,2	53,6	66,2
Rural	2014	Seuil	507	925	1 387	1 850
		Taux (ménage)		70,6	87,4	94,4
		Taux (individu)		79,2	93,3	97,6
Tout	2014	Seuil	967	925	1 387	1 850
		Taux (ménage)		56,7	74,4	82,9
		Taux (individu)		67,9	84,8	90,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		360	577	721	1 442	359	586
		Taux (ménage)	371	10,6	28,8	44,8	77,7	10,6	29,2
		Taux (individu)		15,9	43,2	59,4	87,0	15,9	43,8
Rural	2007	Seuil		360	577	721	1 442	359	586
		Taux (ménage)	402	50,0	74,8	84,1	97,6	50,0	74,9
		Taux (individu)		63,6	85,3	91,5	99,0	63,6	85,3
Tout	2007	Seuil		360	577	721	1 442	359	586
		Taux (ménage)	773	41,9	65,4	76,1	93,5	41,9	65,5
		Taux (individu)		53,9	76,7	85,0	96,6	53,9	76,9
Urbain	2014	Seuil		482	771	964	1 928	480	784
		Taux (ménage)	460	7,2	21,2	32,6	64,8	7,2	23,1
		Taux (individu)		12,6	32,7	48,6	80,4	12,6	35,1
Rural	2014	Seuil		482	771	964	1 928	480	784
		Taux (ménage)	507	49,4	77,5	85,2	97,3	49,4	77,6
		Taux (individu)		60,6	86,3	92,2	99,3	60,6	86,3
Tout	2014	Seuil		482	771	964	1 928	480	784
		Taux (ménage)	967	38,6	63,1	71,8	89,0	38,6	63,7
		Taux (individu)		50,4	74,9	82,9	95,2	50,4	75,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	371	336	336	490	590	713	1,099
		Taux (ménage)		5.5	5.5	16.4	23.7	36.3	57.8
		Taux (individu)		8.7	8.7	24.3	36.0	52.1	70.7
Rural	2007	Seuil	402	336	336	490	590	713	1,099
		Taux (ménage)		30.0	30.0	61.9	71.6	78.3	92.0
		Taux (individu)		41.9	41.9	74.6	82.5	87.6	96.3
Tout	2007	Seuil	773	336	336	490	590	713	1,099
		Taux (ménage)		25.0	25.0	52.6	61.8	69.7	85.0
		Taux (individu)		35.2	35.2	64.4	73.1	80.4	91.1
Urbain	2014	Seuil	460	426	440	741	927	1,157	1,839
		Taux (ménage)		4.4	4.8	17.5	28.9	39.1	60.9
		Taux (individu)		8.1	8.4	27.6	43.4	55.5	77.4
Rural	2014	Seuil	507	426	440	741	927	1,157	1,839
		Taux (ménage)		37.6	41.5	74.1	83.2	89.7	96.5
		Taux (individu)		47.3	52.4	84.1	91.1	95.4	99.0
Tout	2014	Seuil	967	426	440	741	927	1,157	1,839
		Taux (ménage)		29.1	32.1	59.6	69.3	76.7	87.4
		Taux (individu)		38.9	43.0	72.1	80.9	86.9	94.4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord-Ouest): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	635	630	945	1 259
		Taux (ménage)		13,4	30,8	45,9
		Taux (individu)		19,6	39,4	56,0
Rural	2007	Seuil	847	630	945	1 259
		Taux (ménage)		42,2	71,1	83,8
		Taux (individu)		58,3	83,0	91,3
Tout	2007	Seuil	1 482	630	945	1 259
		Taux (ménage)		36,8	63,5	76,7
		Taux (individu)		51,0	74,8	84,7
Urbain	2014	Seuil	511	931	1 396	1 862
		Taux (ménage)		20,7	43,0	61,1
		Taux (individu)		27,7	55,5	74,5
Rural	2014	Seuil	429	931	1 396	1 862
		Taux (ménage)		60,1	76,0	85,5
		Taux (individu)		71,5	84,9	92,6
Tout	2014	Seuil	940	931	1 396	1 862
		Taux (ménage)		44,4	62,9	75,8
		Taux (individu)		55,3	74,0	85,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord-Ouest): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil	635	373	597	746	1 493	372	607
		Taux (ménage)		7,1	20,8	29,9	68,9	7,0	21,6
		Taux (individu)		12,0	28,3	40,0	80,1	11,9	29,2
Rural	2007	Seuil	847	373	597	746	1 493	372	607
		Taux (ménage)		28,8	59,7	71,7	92,9	28,5	60,8
		Taux (individu)		43,8	75,1	84,6	96,0	43,3	76,1
Tout	2007	Seuil	1 482	373	597	746	1 493	372	607
		Taux (ménage)		24,7	52,4	63,9	88,4	24,5	53,4
		Taux (individu)		37,8	66,3	76,2	93,0	37,4	67,3
Urbain	2014	Seuil	511	485	776	970	1 941	483	789
		Taux (ménage)		7,8	25,2	37,0	72,6	7,6	26,5
		Taux (individu)		11,3	34,3	50,3	85,5	10,7	36,2
Rural	2014	Seuil	429	485	776	970	1 941	483	789
		Taux (ménage)		41,5	62,0	70,5	90,5	41,5	62,3
		Taux (individu)		54,4	74,2	81,6	96,5	54,4	74,3
Tout	2014	Seuil	940	485	776	970	1 941	483	789
		Taux (ménage)		28,1	47,4	57,2	83,4	28,0	48,1
		Taux (individu)		38,5	59,5	70,0	92,4	38,2	60,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Nord-Ouest): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	635	348	348	507	611	738	1,138
		Taux (ménage)		4.2	4.2	11.8	17.5	26.0	47.9
		Taux (individu)		7.6	7.6	18.1	24.7	35.7	59.0
Rural	2007	Seuil	847	348	348	507	611	738	1,138
		Taux (ménage)		19.1	19.2	41.9	54.1	66.3	85.4
		Taux (individu)		30.7	30.8	58.9	70.4	80.3	92.6
Tout	2007	Seuil	1,482	348	348	507	611	738	1,138
		Taux (ménage)		16.3	16.4	36.2	47.3	58.7	78.4
		Taux (individu)		26.4	26.5	51.3	61.8	71.9	86.3
Urbain	2014	Seuil	511	429	443	746	933	1,165	1,851
		Taux (ménage)		5.2	5.8	21.6	33.6	46.9	70.3
		Taux (individu)		7.0	8.0	29.6	45.9	60.7	83.9
Rural	2014	Seuil	429	429	443	746	933	1,165	1,851
		Taux (ménage)		33.8	36.3	59.8	69.0	75.9	90.5
		Taux (individu)		44.4	47.6	72.6	79.6	86.1	96.5
Tout	2014	Seuil	940	429	443	746	933	1,165	1,851
		Taux (ménage)		22.4	24.2	44.7	54.9	64.4	82.5
		Taux (individu)		30.5	33.0	56.7	67.1	76.7	91.8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ouest): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	An	Seuil/Taux	n	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)		
				Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	577	625	937	1 249
		Taux (ménage)		14,9	38,7	56,5
		Taux (individu)		19,4	49,3	66,9
Rural	2007	Seuil	717	625	937	1 249
		Taux (ménage)		26,0	58,2	77,0
		Taux (individu)		33,0	68,4	85,4
Tout	2007	Seuil	1 294	625	937	1 249
		Taux (ménage)		22,7	52,5	71,0
		Taux (individu)		28,9	62,7	79,8
Urbain	2014	Seuil	495	819	1 229	1 639
		Taux (ménage)		10,2	30,7	49,2
		Taux (individu)		16,0	43,7	66,7
Rural	2014	Seuil	415	819	1 229	1 639
		Taux (ménage)		18,6	48,9	72,4
		Taux (individu)		26,7	62,2	84,5
Tout	2014	Seuil	910	819	1 229	1 639
		Taux (ménage)		14,9	40,9	62,2
		Taux (individu)		21,7	53,5	76,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ouest): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		370	592	740	1 480	369	602
		Taux (ménage)	577	7,6	28,6	43,9	80,8	7,6	30,2
		Taux (individu)		10,5	38,3	55,8	90,7	10,5	40,4
Rural	2007	Seuil		370	592	740	1 480	369	602
		Taux (ménage)	717	13,2	45,7	62,4	93,3	13,0	46,4
		Taux (individu)		18,7	56,8	73,4	97,2	18,5	57,7
Tout	2007	Seuil		370	592	740	1 480	369	602
		Taux (ménage)	1 294	11,5	40,7	57,1	89,7	11,4	41,7
		Taux (individu)		16,2	51,3	68,2	95,3	16,1	52,6
Urbain	2014	Seuil		427	683	854	1 709	426	694
		Taux (ménage)	495	1,7	14,1	25,2	66,8	1,7	14,6
		Taux (individu)		2,7	21,3	36,3	84,2	2,7	22,2
Rural	2014	Seuil		427	683	854	1 709	426	694
		Taux (ménage)	415	4,7	32,5	44,6	84,2	4,7	32,7
		Taux (individu)		8,3	44,3	58,5	92,5	8,3	44,5
Tout	2014	Seuil		427	683	854	1 709	426	694
		Taux (ménage)	910	3,4	24,4	36,0	76,5	3,4	24,7
		Taux (individu)		5,7	33,5	48,0	88,6	5,7	34,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Ouest): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil		345	345	503	606	732	1,128
		Taux (ménage)	577	4.2	4.2	13.5	23.6	36.0	61.7
		Taux (individu)		6.0	6.0	18.8	31.4	46.9	73.3
Rural	2007	Seuil		345	345	503	606	732	1,128
		Taux (ménage)	717	7.7	7.7	26.7	40.1	53.4	80.2
		Taux (individu)		11.9	11.9	35.5	50.9	65.1	89.0
Tout	2007	Seuil		345	345	503	606	732	1,128
		Taux (ménage)	1,294	6.6	6.6	22.9	35.3	48.3	74.8
		Taux (individu)		10.1	10.1	30.5	45.1	59.6	84.3
Urbain	2014	Seuil		378	390	657	821	1,025	1,629
		Taux (ménage)	495	1.2	1.2	11.9	20.9	37.9	63.6
		Taux (individu)		1.9	1.9	18.1	31.2	53.5	81.2
Rural	2014	Seuil		378	390	657	821	1,025	1,629
		Taux (ménage)	415	2.5	2.6	26.9	41.2	55.3	82.7
		Taux (individu)		5.2	5.3	37.5	55.1	69.4	91.5
Tout	2014	Seuil		378	390	657	821	1,025	1,629
		Taux (ménage)	910	1.9	2.0	20.3	32.2	47.6	74.3
		Taux (individu)		3.7	3.7	28.4	43.8	61.9	86.6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	255	685	1 028	1 370
		Taux (ménage)		8,6	25,1	46,1
		Taux (individu)		12,7	33,4	56,2
Rural	2007	Seuil	280	685	1 028	1 370
		Taux (ménage)		21,5	47,4	65,4
		Taux (individu)		30,8	60,8	75,7
Tout	2007	Seuil	535	685	1 028	1 370
		Taux (ménage)		20,4	45,5	63,7
		Taux (individu)		29,3	58,4	74,0
Urbain	2014	Seuil	334	951	1 427	1 903
		Taux (ménage)		3,2	16,9	36,0
		Taux (individu)		7,1	26,1	49,2
Rural	2014	Seuil	213	951	1 427	1 903
		Taux (ménage)		26,3	48,4	69,7
		Taux (individu)		45,8	69,8	86,6
Tout	2014	Seuil	547	951	1 427	1 903
		Taux (ménage)		18,5	37,7	58,2
		Taux (individu)		34,1	56,5	75,3

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		406	650	812	1 624	404	660
		Taux (ménage)	255	2,4	12,2	26,0	71,9	2,4	13,6
		Taux (individu)		3,8	18,4	35,4	82,5	3,8	19,6
Rural	2007	Seuil		406	650	812	1 624	404	660
		Taux (ménage)	280	10,2	39,4	47,7	83,9	10,2	40,0
		Taux (individu)		15,3	53,7	62,5	92,3	15,3	54,4
Tout	2007	Seuil		406	650	812	1 624	404	660
		Taux (ménage)	535	9,5	37,0	45,8	82,8	9,5	37,7
		Taux (individu)		14,3	50,6	60,1	91,5	14,3	51,4
Urbain	2014	Seuil		496	793	992	1 983	494	806
		Taux (ménage)	334	0,2	5,1	11,0	56,5	0,2	5,1
		Taux (individu)		0,7	10,8	20,0	73,9	0,7	10,8
Rural	2014	Seuil		496	793	992	1 983	494	806
		Taux (ménage)	213	10,8	31,4	43,5	80,4	10,4	31,9
		Taux (individu)		24,8	52,0	66,0	93,1	24,3	52,4
Tout	2014	Seuil		496	793	992	1 983	494	806
		Taux (ménage)	547	7,2	22,5	32,4	72,2	7,0	22,8
		Taux (individu)		17,5	39,5	52,0	87,3	17,2	39,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	255	378	379	552	665	803	1,238
		Taux (ménage)		1.1	1.1	6.2	9.5	17.6	48.6
		Taux (individu)		1.5	1.5	10.3	14.4	25.4	61.6
Rural	2007	Seuil	280	378	379	552	665	803	1,238
		Taux (ménage)		6.4	6.4	20.2	31.4	42.9	68.7
		Taux (individu)		10.3	10.3	29.6	44.8	57.7	80.7
Tout	2007	Seuil	535	378	379	552	665	803	1,238
		Taux (ménage)		6.0	6.0	19.0	29.5	40.7	66.9
		Taux (individu)		9.5	9.5	27.9	42.1	54.9	79.0
Urbain	2014	Seuil	334	439	453	762	954	1,190	1,892
		Taux (ménage)		0.0	0.0	3.5	8.1	19.1	52.7
		Taux (individu)		0.0	0.0	7.5	15.1	30.6	69.8
Rural	2014	Seuil	213	439	453	762	954	1,190	1,892
		Taux (ménage)		7.3	7.3	26.9	40.3	54.6	78.6
		Taux (individu)		18.4	18.4	46.5	62.6	74.9	91.9
Tout	2014	Seuil	547	439	453	762	954	1,190	1,892
		Taux (ménage)		4.8	4.8	19.0	29.3	42.6	69.8
		Taux (individu)		12.8	12.8	34.6	48.2	61.5	85.2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-Ouest): Seuils de pauvreté nationaux, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Nationaux		
				100%	150%	200%
Urbain	2007	Seuil	607	696	1 044	1 392
		Taux (ménage)		3,9	18,8	36,3
		Taux (individu)		6,9	28,6	51,0
Rural	2007	Seuil	547	696	1 044	1 392
		Taux (ménage)		22,1	44,3	67,4
		Taux (individu)		33,7	60,3	80,2
Tout	2007	Seuil	1 154	696	1 044	1 392
		Taux (ménage)		18,1	38,6	60,4
		Taux (individu)		27,5	52,9	73,4
Urbain	2014	Seuil	421	926	1 389	1 851
		Taux (ménage)		4,2	16,0	31,8
		Taux (individu)		8,0	26,7	49,1
Rural	2014	Seuil	378	926	1 389	1 851
		Taux (ménage)		16,8	37,2	53,9
		Taux (individu)		26,0	52,5	67,2
Tout	2014	Seuil	799	926	1 389	1 851
		Taux (ménage)		11,2	27,9	44,1
		Taux (individu)		18,2	41,4	59,4

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-Ouest): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Urbain	2007	Seuil		413	660	825	1 650	411	671
		Taux (ménage)	607	0,9	10,9	18,9	60,6	0,9	10,9
		Taux (individu)		1,9	18,5	31,5	78,1	1,9	18,5
Rural	2007	Seuil		413	660	825	1 650	411	671
		Taux (ménage)	547	10,7	32,1	47,7	83,7	10,7	34,0
		Taux (individu)		19,4	50,5	63,8	92,4	19,4	51,9
Tout	2007	Seuil		413	660	825	1 650	411	671
		Taux (ménage)	1 154	8,6	27,4	41,3	78,6	8,6	28,8
		Taux (individu)		15,3	43,0	56,3	89,1	15,3	44,1
Urbain	2014	Seuil		483	772	965	1 930	481	784
		Taux (ménage)	421	0,8	5,1	10,8	47,0	0,8	5,5
		Taux (individu)		1,8	9,8	19,1	67,4	1,8	10,6
Rural	2014	Seuil		483	772	965	1 930	481	784
		Taux (ménage)	378	6,9	21,1	31,9	68,9	6,9	21,5
		Taux (individu)		13,0	33,1	47,4	85,3	13,0	33,8
Tout	2014	Seuil		483	772	965	1 930	481	784
		Taux (ménage)	799	4,2	14,1	22,6	59,2	4,2	14,5
		Taux (individu)		8,1	23,0	35,1	77,5	8,1	23,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 2 (Sud-Ouest): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon en urbain/rural/tout au niveau du ménage et d'individu en 2007 et 2014

Région	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)								
	An	Seuil/Taux	n	Moitié la plus pauvre	Seuils définis comme des percentiles				
				en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Urbain	2007	Seuil	607	384	385	560	675	816	1,258
		Taux (ménage)		0.5	0.5	3.9	7.9	13.8	38.2
		Taux (individu)		1.0	1.0	6.9	13.2	23.4	55.6
Rural	2007	Seuil	547	384	385	560	675	816	1,258
		Taux (ménage)		6.4	6.4	19.4	27.6	40.8	67.9
		Taux (individu)		12.7	12.7	33.4	44.8	58.4	83.4
Tout	2007	Seuil	1,154	384	385	560	675	816	1,258
		Taux (ménage)		5.1	5.1	16.0	23.3	34.8	61.3
		Taux (individu)		10.0	10.0	27.3	37.4	50.3	76.9
Urbain	2014	Seuil	421	427	441	742	928	1,158	1,841
		Taux (ménage)		0.8	0.8	4.2	8.3	19.0	40.9
		Taux (individu)		1.8	1.8	8.0	15.0	32.1	61.9
Rural	2014	Seuil	378	427	441	742	928	1,158	1,841
		Taux (ménage)		2.3	3.1	17.0	29.2	40.1	66.3
		Taux (individu)		5.3	6.6	27.5	43.9	56.2	83.0
Tout	2014	Seuil	799	427	441	742	928	1,158	1,841
		Taux (ménage)		1.7	2.1	11.4	20.0	30.8	55.1
		Taux (individu)		3.7	4.5	19.1	31.4	45.8	73.9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

Tableau 3: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
Nzp	Quelle est la principale source d'éclairage du ménage ? (Autre ; Lampe à pétrole, lampe à gaz, ou groupe électrogène ; AES-SONEL sans compteur (direct) ; Compteur collectif AES-SONEL sans compteur divisionnaire ; Compteur individuel AES-SONEL ; Compteur collectif (utilisateur principal) ; Compteur collectif AES-SONEL avec compteur divisionnaire)
2345	Quel type de combustible le ménage utilise-t-il principalement pour la cuisine ? (Bois ramassé/reçu ; Pétrole ; Bois acheté ; Charbon, électricité, sciure/copeau de bois, ne fait pas de cuisine, ou autre ; Gaz)
2291	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage avaient exercé leur l'emploi principal comme des agriculteurs et ouvriers de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et des autres activités liées à la forêt ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
2167	Quel est le principal matériau du sol du logement ? (Terre ; Ciment, bois, ou autre ; Carreaux/marbres)
2093	Quelle est le nom du poste, de la tâche, ou de l'emploi principal que la femme chef de ménage ou la (plus ancien) conjoint du chef de ménage a exercé pendant les 7 derniers jours ou qu'elle a l'habitude d'exercer ? (Agriculteur ou ouvrier de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou des autres activités liées à la forêt ; Artisan ou ouvrier de l'industrie ; Ne travaille pas ; Personnel des services directs aux particuliers, commerçant ou vendeurs ; Il n'y a pas la femme chef ni conjoint du chef ; Dirigeant, directeur, cadres de direction et gérant, profession intellectuelle ou scientifique, profession intermédiaire, employé de type administratif, ou forces de défense et de sécurité)
2023	Quel est le principal matériau des murs du logement ? (Terre/brique simple, pierre de taille, ou pierre simple (non taillée) ; Pisé/terre battue, nattes/chaume/feuille, ou autre ; Carabot ; Planche ; Béton/parpaing/briques cuites)
1824	La femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage, sait-elle lire et écrire une simple phrase en Français ou Anglais ? (Non ; Seulement Anglais ; Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef ; Seulement Français, ou Anglais et Français)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1786	Quel est le statut d'occupation du logement ? (Propriétaire sans titre ; Logé par un parent/ami, logé par l'employeur, ou autre ; Propriétaire avec titre ; Location simple, ou location vente)
1777	Au cours des 12 derniers mois, est ce qu'au moins un membre du ménage a été un exploitant agricole ou a fait exploiter une terre pour l'agriculture ? (Oui, propriétaire ; Oui, métayer ; Oui, exploitation ; Non)
1769	Le ménage possède-t-il actuellement une cuisinière ou un réchaud à gaz ? (Non ; Oui)
1766	Le ménage possède-t-il actuellement un téléviseur, un lecteur DVD/VCD, ou une antenne parabolique/numérique ? (Pas de téléviseur (peu importe pas les autres) ; Seulement téléviseur ; Téléviseur et lecteur DVD/VCD (sans antenne parabolique/numérique) ; Téléviseur et antenne parabolique/numérique (peu importe pas lecteur DVD/VCD))
1762	Le ménage possède-t-il actuellement une bouteille de gaz ? (Non ; Oui)
1749	Le ménage possède-t-il actuellement un téléviseur ? (Non ; Oui)
1664	Habituellement, quel type de toilettes les membres de ménage utilisent-ils ? (Pas de toilettes/brousse/champ, seaux, toilettes/latrines suspendues, toilettes à compostage, ou autre ; Latrines à fosses sans dalle/trou ouvert ; Latrines à fosses avec dalle, latrines améliorées ventilées, ou chasse d'eau avec ou sans réservoir)
1598	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage avaient exercé leur l'emploi principal dans la catégorie socioprofessionnelle du travailleur pour compte propre, aide-familial, apprenti (rémunéré ou non), ou stagiaire ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1594	Le ménage possède-t-il actuellement un fer à repasser électrique ? (Non ; Oui)
1554	Quel est le principal matériau du toit du logement ? (Nattes/chaume/feuille, terre, ou autre ; Tôle/tuile, ou ciment)
1537	Tous les membres du ménage âgés de 6 a 16 ans fréquentent-t-ils actuellement un école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 a 16 ans)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1518	Quelle est la catégorie socioprofessionnelle de la femme chef de ménage ou la (plus ancien) conjoint du chef de ménage dans son emploi ? (Aide-familial ; Travailleur pour compte propre ; Ne travaille pas ; Manœuvre, employeur (patron), apprenti (rémunéré ou non), stagiaire, ou autre ; Il n'y a pas la femme chef ni conjoint du chef ; Cadre supérieur, ingénieur et assimilé, cadre moyen ou agent de maîtrise, employé/ouvrier qualifié, ou employé/ouvrier semi qualifié)
1513	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 15 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 15 ans)
1503	Comment vous débarrassez-vous des ordures ménagères ? (Recyclées ; Enterrées/Brûlées ; Jetées dans la nature ; Autre ; Ramassage camion/bac à ordure)
1487	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 17 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 17 ans)
1454	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 13 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 13 ans)
1438	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 12 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 12 ans)
1430	Quel est le type du logement ? (Observer puis enregistrer le type de logement) (Concession/saré/case/cabane/tente/hutte ; Maison isolée ; Maison à plusieurs logements ; Immeuble à appartements, villa moderne, ou autre)
1425	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 14 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 14 ans)
1410	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 11 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 11 ans)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1395	Quel est le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson ? (Eau de surface (rivière, fleuve, barrage, lac, marre, canal d'irrigation) ; Puits non protégés ; Puit à pompe, eau de pluie, ou autre ; Puits protégés ; Forage ; Source non protégé ; Borne fontaine publique ; Autre robinet collectif qui n'est pas SNEC/CAMWATER/CDE ni une borne fontaine publique, source protégé, ou autre robinet individuel qui n'est pas SNEC/CAMWATER/CDE ; Revendeur d'eau de robinet SNEC/CAMWATER/CDE, charrette avec petit citerne/tonneau, ou camion citerne ; Robinet individuel SNEC/CAMWATER/CDE, robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE (utilisateur principal), robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE avec compteur divisionnaire, robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE sans compteur divisionnaire, eau en sachet, ou eau minérale)
1391	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1388	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1384	Tous les membres du ménage âgés de 6 a 18 ans fréquentent-t-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Il n'y pas des membres âgés de 6 à 18 ans)
1369	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Six ou plus ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1355	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1308	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1295	Le ménage possède-t-il actuellement un réchaud à gaz ? (Non ; Oui)
1278	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1277	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1270	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)
1204	Quelle est le nom du poste, de la tâche, ou de l'emploi principal que le chef du ménage masculin a exercé pendant les 7 derniers jours ou qu'il a l'habitude d'exercer ? (Agriculteur ou ouvrier de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou des autres activités liées à la forêt ; Artisan ou ouvrier de l'industrie ; Ne travaille pas ; Personnel des services directs aux particuliers, commerçant ou vendeurs ; Il n'y a pas de chef masculin; Profession intellectuelle ou scientifique, ou profession intermédiaire ; Dirigeant, directeur, cadres de direction et gérant, employé de type administratif, ou forces de défense et de sécurité)
1191	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1095	Comment vous débarrassez-vous des eaux usées ? (Versée dans la nature ; Versées dans la cour/chaussée ; Versées dans la rigole, ou versées dans la rivière/ruisseau ; Versées dans la fosse septique/puisard, ou autre)
1082	Combien de téléphones mobiles le ménage possède-t-il actuellement ? (Aucun ; Un ; Deux ; Trois ou plus)
1025	Le chef du ménage masculin, sait-il lire et écrire une simple phrase en Français ou Anglais ? (Non ; Seulement Français ; Seulement Anglais ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Toutes les deux langues)
1008	Est-ce qu'au moins un membre du ménage possède une terre exploitée (culture et élevage, etc.) ? (Oui ; Non)
1001	Le ménage possède-t-il actuellement un ventilateur ? (Non ; Oui)
975	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage avaient exercé leur l'emploi principal dans la catégorie socioprofessionnelle du travailleur pour compte propre ? (Trois ou plus ; Deux; Un; Aucun) In the past seven days, how many household members in their main occupation had the occupational status of self-employed without employees? (Three or more; Two; One; None)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
956	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage ont travaillé ne serait ce qu'une heure à son propre compte, comme employé rémunéré ou non, apprenti, ou aide familial ? (Quatre ou plus; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
948	Le ménage possède-t-il actuellement un lecteur DVD/VCD ? (Non ; Oui)
895	Quel est le statut matrimonial de la femme chef de ménage ou la (plus ancien) conjoint du chef de ménage ? (Mariée polygame ; Mariée monogame ; Veuve ; Divorcée/séparée ; Célibataire ; En union libre ; Il n'y a pas femme chef ni conjoint du chef)
854	Possède-t-il le ménage un salon ou salle à manger en ce moment ? (Non ; Oui)
758	Quel est le statut matrimonial du chef du ménage masculin ? (Marié polygame ; Marié monogame ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Veuf, ou divorcé/séparé ; En union libre ; Célibataire)
747	Le ménage possède-t-il actuellement un réfrigérateur/frigo ? (Non ; Oui)
745	Au cours des 7 derniers jours, la femme chef de ménage ou la (plus ancien) conjoint du chef de ménage a-t-elle travaillé ne serait ce qu'une heure à son propre compte, comme employé rémunéré ou non, apprenti, ou aide familial ? (Oui ; Non ; Il n'y a pas femme chef ni conjoint du chef)
741	Combien de membres du ménage sont âgés 6 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
723	Le ménage possède-t-il actuellement un poste radio ou une chaîne musicale? (Non ; Seulement poste radio ; Chaîne musicale (peu importe post radio))
691	Quel est la catégorie socioprofessionnelle du chef du ménage masculin dans son emploi ? (Travailleur pour compte propre ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Ne travail pas, aide-familial, apprenti (rémunéré ou non), stagiaire, ou other ; Manœuvre, employé/ouvrier semi qualifié ; Employeur (patron), ou employé/ouvrier qualifié; Cadre supérieur, ingénieur et assimilé, ou cadre moyen ou agent de maîtrise)
638	Le ménage possède-t-il actuellement un ordinateur ? (Non ; Oui)
605	Le ménage possède-t-il actuellement une chaîne musicale ? (Non ; Oui)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
533	Le ménage possède-t-il actuellement une véhicule, moto/mobylette, ou bicyclette/vélo ? (Non ; Seulement bicyclette/vélo ; Moto/mobylette, sans véhicule (peu importe pas bicyclette/vélo); Véhicule (peu importe les autres))
480	Le ménage possède-t-il en ce moment des buffets ou armoires ? (Non ; Oui)
462	Le ménage possède-t-il actuellement un réchaud à pétrole ? (Non ; Oui)
458	Partagez-vous ces toilettes avec d'autres personnes qui ne sont pas membres du ménage ? (Oui, ou pas de toilettes/brousse/champ ; Non)
406	Combien de pièces utilisez-vous habituellement pour dormir ? (Un ; Deux ; Trois ; Quatre ou plus)
403	Le ménage possède-t-il actuellement une moulinette ? (Non ; Oui)
392	Le ménage possède-t-il actuellement une cuisinière ? (Non ; Oui)
334	Par quel type de voie accède-t-on principalement au logement de ce ménage ? (Piste, ou autre ; Route non bitumée ; Route bitumée)
302	Quel est le nombre total de pièces dulogement ? (Un ; Deux ; Trois ; Quatre ; Cinq ; Six ou plus)
276	Au cours des 7 derniers jours, est-ce le chef du ménage masculin ou la femme chef de ménage ou la (plus ancien) conjoint du chef de ménage ont exercé leur l'emploi principal dans la catégorie socioprofessionnelle du travailleur pour compte propre et dans une activité que n'est pas l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des autres activités liées à la forêt ? (Non ; Oui)
252	Le ménage possède-t-il actuellement une bicyclette/vélo ? (Oui ; Non)
219	Le ménage possède-t-il actuellement une véhicule ? (Non ; Oui)
206	Quelle est la superficie dulogement en m ² ? (1 à 15 ; 16 à 20 ; 21 à 30 ; 31 à 40 ; 41 à 50 ; 51 à 70 ; 71 à 80 ; 81 à 100 ; 101 à 150 ; 151 ou plus)
196	Le ménage possède-t-il actuellement un poste radio ? (Non ; Oui)
93	Le ménage possède-t-il actuellement une antenne parabolique/numérique ? (Non ; Oui)

Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
48	Au cours des 7 derniers jours, le chef du ménage masculin a-t-il travaillé ne serait ce qu'une heure à son propre compte, comme employé rémunéré ou non, apprenti, ou aide familial ? (Oui ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Non)
39	Sur quel type de relief est bâti ce logement ? (Zone plate ou presque, ou versant/flanc d'une montagne ou d'une colline ; Sommet d'une montagne ou d'une colline, ou vallée/bas-fonds/marécage ; Autre)
28	Le ménage possède-t-il actuellement une moto/mobylette ? (Non ; Oui)
22	Le ménage possède-t-il actuellement un pousse-pousse/charrette/brouette ? (Non ; Oui)
2	Y a-t-il une clôture ou une barrière autour de ce logement ? (Non ; Oui)
1	Est-ce qu'il y a un membre du ménage en situation d'handicap ? (Oui ; Non)

Source: ECAM de 2014 et 100% du seuil de pauvreté national

Les tableaux relatifs à
100% du seuil national de pauvreté
(et tableaux se rapportant
à tous les seuils de pauvreté)

Tableau 4 (100% du seuil national) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	95,4
5-9	93,4
10-14	88,4
15-19	75,3
20-24	64,8
25-29	51,3
30-34	36,9
35-39	21,7
40-44	14,2
45-49	5,8
50-54	4,0
55-59	1,3
60-64	0,5
65-69	0,4
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 5 (100% du seuil national) : Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores*

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-4	1 570	÷	1 645	=	95,4
5-9	1 940	÷	2 077	=	93,4
10-14	3 590	÷	4 062	=	88,4
15-19	4 066	÷	5 403	=	75,3
20-24	5 039	÷	7 776	=	64,8
25-29	4 013	÷	7 824	=	51,3
30-34	2 975	÷	8 063	=	36,9
35-39	1 452	÷	6 678	=	21,7
40-44	1 037	÷	7 328	=	14,2
45-49	409	÷	7 075	=	5,8
50-54	264	÷	6 644	=	4,0
55-59	83	÷	6 523	=	1,3
60-64	32	÷	6 598	=	0,5
65-69	24	÷	5 844	=	0,4
70-74	0	÷	6 456	=	0,0
75-79	0	÷	4 449	=	0,0
80-84	0	÷	2 878	=	0,0
85-89	0	÷	1 996	=	0,0
90-94	0	÷	629	=	0,0
95-100	0	÷	51	=	0,0

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

Tableau 6 (100% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-1.8	1,6	1,7	2,2
5-9	+0.1	2,2	2,6	3,7
10-14	-2.7	2,2	2,3	2,6
15-19	-3.9	3,1	3,4	3,8
20-24	-3.3	2,8	3,1	3,6
25-29	-1.0	2,7	3,2	4,1
30-34	+1.0	2,5	2,9	3,9
35-39	-8.9	5,8	6,0	6,5
40-44	+1.4	1,9	2,3	3,0
45-49	-1.2	1,2	1,5	1,9
50-54	+0.5	0,8	1,0	1,3
55-59	-0.8	0,8	0,9	1,2
60-64	+0.3	0,1	0,2	0,2
65-69	+0.1	0,2	0,3	0,3
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (100% du seuil national) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-2.0	57,2	71,5	88,0
4	-1.7	29,6	37,6	51,1
8	-1.3	20,3	24,7	29,2
16	-0.7	14,7	17,2	20,7
32	-0.9	10,0	12,7	17,0
64	-1.0	7,5	8,9	12,2
128	-1.1	5,5	6,5	8,1
256	-1.0	3,8	4,7	6,0
512	-1.1	2,6	3,1	4,2
1 024	-1.1	1,9	2,2	2,9
2 048	-1.1	1,3	1,6	2,0
4 096	-1.1	0,9	1,1	1,4
8 192	-1.1	0,7	0,8	1,0
16 384	-1.1	0,4	0,5	0,7

Tableau 8 (Seuils nationaux de pauvreté) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté		
	<u>Seuils Nationaux</u>		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et réelle	-1.1	-0.3	+0.4
Précision de l'écart	0.4	0.5	0.5
Facteur alpha	0.81	0.73	0.76

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 8 (Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011) : Ecart moyens, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté					
	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Ecart entre valeur estimée et réelle	-1.7	-0.9	-0.4	+2.0	-1.7	-1.3
Précision de l'écart	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5
Facteur alpha	0.98	0.76	0.69	0.83	0.98	0.77

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 8 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et réelle	-1.3	-1.5	-0.9	-1.4	-0.2	+1.1
Précision de l'écart	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Facteur alpha	1.06	1.02	0.76	0.70	0.68	0.81

Résultats de la grille de notation relatives aux données de 2014 à l'échantillon de validation de 2014.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 9 (Seuils nationaux de pauvreté) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des changements du taux de pauvreté de groupes des ménages entre deux instants du temps en appliquant la grille de *score* aux échantillons de validation de 2007 et 2014

	Seuils de pauvreté		
	<u>Seuils Nationaux</u>		
	100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et réelle	+5.5	+1.4	+0.5
Précision de l'écart	0.8	0.7	0.7
Facteur alpha	0.94	0.81	0.78

Grille de 2014 appliquée avec les échantillons de validation de 2014 (base) et 2007 (suite)

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ($n = 16.384$).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$ et 16.384 .

Tableau 9 (Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011) : Ecart moyens, précision des écarts, et le factor α provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des changements du taux de pauvreté de groupes des ménages entre deux instants du temps en appliquant la grille de *score* aux échantillons de validation de 2007 et 2014

	Seuils de pauvreté					
	Seuils Intl. 2005 PPA				Seuils Intl. 2011 PPA	
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,10
Ecart entre valeur estimée et réelle	+1.4	-1.7	-4.0	-4.9	+1.5	-1.7
Précision de l'écart	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8
Facteur alpha	1.09	0.87	0.75	0.83	1.08	0.88

Grille de 2014 appliquée avec les échantillons de validation de 2014 (base) et 2007 (suite)

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de \pm points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16.384).

Alpha est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192 et 16.384.

Tableau 10 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut réel de la pauvreté</u>	<u>En dessous du seuil de pauvreté</u>	Inclusion <Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	Défaut de couverture <Seuil de pauvreté par erreur non ciblé
	<u>Au-dessus du seuil de pauvreté</u>	Fuite >=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	Exclusion >=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé

Tableau 11 (100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	25,0	0,1	73,3	74,9	-87,9
<=9	3,5	23,1	0,2	73,1	76,6	-72,9
<=14	7,0	19,6	0,7	72,6	79,7	-44,3
<=19	11,1	15,5	2,1	71,3	82,4	-8,7
<=24	16,1	10,6	4,9	68,5	84,5	+39,1
<=29	20,0	6,7	8,8	64,6	84,5	+66,8
<=34	22,7	3,9	14,1	59,2	82,0	+46,9
<=39	24,6	2,0	18,9	54,4	79,0	+28,8
<=44	25,5	1,1	25,3	48,1	73,6	+4,9
<=49	26,1	0,5	31,8	41,6	67,7	-19,5
<=54	26,4	0,2	38,2	35,2	61,7	-43,3
<=59	26,6	0,1	44,5	28,8	55,4	-67,3
<=64	26,6	0,0	51,1	22,3	48,9	-92,0
<=69	26,6	0,0	56,9	16,5	43,1	-113,9
<=74	26,6	0,0	63,4	10,0	36,6	-138,1
<=79	26,6	0,0	67,8	5,6	32,2	-154,8
<=84	26,6	0,0	70,7	2,7	29,3	-165,6
<=89	26,6	0,0	72,7	0,7	27,3	-173,1
<=94	26,6	0,0	73,3	0,1	26,7	-175,5
<=100	26,6	0,0	73,4	0,0	26,6	-175,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1,6	95,5	5,9	21,1:1
<=9	3,7	93,7	13,1	15,0:1
<=14	7,8	90,5	26,5	9,5:1
<=19	13,2	84,3	41,8	5,4:1
<=24	21,0	76,6	60,3	3,3:1
<=29	28,8	69,3	75,0	2,3:1
<=34	36,9	61,6	85,3	1,6:1
<=39	43,5	56,5	92,4	1,3:1
<=44	50,9	50,2	96,0	1,0:1
<=49	57,9	45,1	98,1	0,8:1
<=54	64,6	40,9	99,3	0,7:1
<=59	71,1	37,4	99,8	0,6:1
<=64	77,7	34,2	99,9	0,5:1
<=69	83,5	31,9	100,0	0,5:1
<=74	90,0	29,6	100,0	0,4:1
<=79	94,4	28,2	100,0	0,4:1
<=84	97,3	27,3	100,0	0,4:1
<=89	99,3	26,8	100,0	0,4:1
<=94	99,9	26,6	100,0	0,4:1
<=100	100,0	26,6	100,0	0,4:1

**Les tableaux relatifs
à 150% du seuil national de pauvreté**

Tableau 4 (150% du seuil national) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	99,1
5-9	96,1
10-14	96,1
15-19	93,0
20-24	88,2
25-29	77,1
30-34	66,3
35-39	54,3
40-44	39,3
45-49	24,1
50-54	20,0
55-59	11,5
60-64	6,1
65-69	6,1
70-74	4,0
75-79	0,4
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (150% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (\pmpoints de pourcentage)</u>		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-0.9	0,4	0,4	0,4
5-9	-1.3	1,4	1,7	2,4
10-14	-2.3	1,5	1,6	1,7
15-19	+2.3	1,7	2,1	2,8
20-24	-1.1	1,5	1,9	2,5
25-29	-8.2	5,0	5,1	5,5
30-34	+2.2	2,5	3,0	3,9
35-39	-6.1	4,4	4,8	5,5
40-44	+3.1	2,6	3,2	4,1
45-49	-0.6	2,3	2,8	4,0
50-54	+6.0	1,8	2,2	2,8
55-59	-0.8	2,0	2,3	3,3
60-64	-0.4	1,4	1,6	2,2
65-69	+0.4	1,3	1,5	2,0
70-74	+2.9	0,5	0,6	0,8
75-79	+0.4	0,0	0,0	0,0
80-84	-1.1	1,0	1,1	1,3
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (150% du seuil national) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.0	71,1	78,5	93,4
4	-0.8	31,4	38,3	48,8
8	-0.7	22,6	27,0	35,2
16	-0.5	14,9	17,6	22,3
32	-0.5	10,5	12,0	16,4
64	-0.4	7,4	8,9	11,5
128	-0.3	5,3	6,1	8,0
256	-0.4	3,7	4,3	5,7
512	-0.3	2,7	3,1	4,0
1 024	-0.3	1,9	2,2	2,8
2 048	-0.3	1,3	1,5	2,1
4 096	-0.3	0,9	1,1	1,5
8 192	-0.3	0,6	0,8	1,0
16 384	-0.3	0,5	0,6	0,8

Tableau 11 (150% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	41,1	0,0	57,3	58,9	-92,3
<=9	3,7	39,1	0,1	57,2	60,9	-82,7
<=14	7,6	35,1	0,2	57,1	64,8	-63,9
<=19	12,5	30,2	0,7	56,6	69,1	-39,8
<=24	19,3	23,4	1,7	55,6	74,9	-5,8
<=29	25,7	17,0	3,1	54,2	80,0	+27,6
<=34	30,9	11,8	5,9	51,4	82,3	+58,7
<=39	34,9	7,8	8,6	48,7	83,6	+79,9
<=44	37,9	4,9	13,0	44,3	82,1	+69,6
<=49	39,8	2,9	18,1	39,2	79,0	+57,6
<=54	41,0	1,7	23,6	33,7	74,7	+44,8
<=59	41,8	0,9	29,3	28,0	69,7	+31,4
<=64	42,2	0,5	35,5	21,8	64,0	+17,0
<=69	42,6	0,1	40,9	16,3	59,0	+4,2
<=74	42,7	0,0	47,3	10,0	52,7	-10,7
<=79	42,7	0,0	51,8	5,5	48,2	-21,2
<=84	42,7	0,0	54,6	2,7	45,4	-27,8
<=89	42,7	0,0	56,6	0,7	43,4	-32,5
<=94	42,7	0,0	57,2	0,1	42,8	-34,0
<=100	42,7	0,0	57,3	0,0	42,7	-34,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (150% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	3.9	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	98.5	8.6	66.9:1
<=14	7.8	98.1	17.9	50.4:1
<=19	13.2	94.9	29.3	18.5:1
<=24	21.0	92.0	45.1	11.5:1
<=29	28.8	89.4	60.2	8.4:1
<=34	36.9	84.0	72.4	5.2:1
<=39	43.5	80.3	81.8	4.1:1
<=44	50.9	74.4	88.6	2.9:1
<=49	57.9	68.7	93.2	2.2:1
<=54	64.6	63.5	96.0	1.7:1
<=59	71.1	58.8	97.8	1.4:1
<=64	77.7	54.3	98.9	1.2:1
<=69	83.5	51.0	99.7	1.0:1
<=74	90.0	47.4	99.9	0.9:1
<=79	94.4	45.2	99.9	0.8:1
<=84	97.3	43.9	100.0	0.8:1
<=89	99.3	43.0	100.0	0.8:1
<=94	99.9	42.7	100.0	0.7:1
<=100	100.0	42.7	100.0	0.7:1

**Les tableaux relatifs
à 200% du seuil national de pauvreté**

Tableau 4 (200% du seuil national) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	99,8
10-14	99,1
15-19	98,9
20-24	95,7
25-29	92,6
30-34	85,5
35-39	72,8
40-44	66,2
45-49	57,0
50-54	43,9
55-59	27,5
60-64	20,0
65-69	16,1
70-74	11,2
75-79	4,3
80-84	1,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (200% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16$ 384

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0.0	0,0	0,0	0,0
5-9	+0.1	0,3	0,4	0,4
10-14	+0.3	0,7	0,8	1,1
15-19	-0.7	0,5	0,5	0,5
20-24	-1.1	0,9	1,0	1,2
25-29	-2.7	1,8	1,9	2,1
30-34	-3.6	2,6	2,7	3,0
35-39	-7.6	5,0	5,2	5,5
40-44	+3.1	2,6	3,1	4,3
45-49	+5.8	3,0	3,7	4,9
50-54	+12.8	2,6	3,0	3,9
55-59	-3.2	3,1	3,3	4,3
60-64	-1.2	2,3	2,7	3,4
65-69	+1.5	2,2	2,5	3,3
70-74	+4.6	1,4	1,7	2,4
75-79	+1.3	1,1	1,2	1,7
80-84	-0.2	0,9	1,0	1,3
85-89	-0.6	0,6	0,7	0,8
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (200% du seuil national) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0.2	61,1	82,8	90,7
4	-0.5	29,4	36,3	48,6
8	+0.3	21,1	24,2	30,4
16	+0.5	14,7	17,4	24,0
32	+0.4	10,4	12,5	16,7
64	+0.5	7,1	8,8	11,5
128	+0.5	5,2	6,2	8,1
256	+0.4	3,9	4,7	5,7
512	+0.4	2,7	3,3	4,2
1 024	+0.4	1,9	2,3	2,9
2 048	+0.4	1,3	1,5	2,1
4 096	+0.4	0,9	1,1	1,4
8 192	+0.4	0,6	0,8	1,0
16 384	+0.4	0,5	0,6	0,7

Tableau 11 (200% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	55,0	0,0	43,4	45,0	-94,2
<=9	3,7	52,9	0,0	43,4	47,1	-86,9
<=14	7,7	48,9	0,1	43,3	51,0	-72,6
<=19	13,1	43,5	0,1	43,3	56,4	-53,6
<=24	20,5	36,1	0,4	43,0	63,5	-26,7
<=29	27,9	28,7	0,9	42,5	70,4	+0,1
<=34	34,9	21,8	2,0	41,4	76,3	+26,7
<=39	40,1	16,5	3,4	40,0	80,1	+47,8
<=44	45,0	11,6	5,9	37,5	82,4	+69,3
<=49	48,8	7,8	9,2	34,2	83,0	+83,8
<=54	51,3	5,3	13,3	30,1	81,4	+76,5
<=59	53,4	3,2	17,7	25,7	79,1	+68,8
<=64	55,0	1,6	22,7	20,7	75,8	+60,0
<=69	56,0	0,6	27,6	15,8	71,8	+51,3
<=74	56,4	0,2	33,6	9,8	66,2	+40,6
<=79	56,5	0,1	37,9	5,5	62,0	+33,0
<=84	56,6	0,0	40,7	2,7	59,2	+28,0
<=89	56,6	0,0	42,7	0,7	57,3	+24,5
<=94	56,6	0,0	43,3	0,1	56,7	+23,4
<=100	56,6	0,0	43,4	0,0	56,6	+23,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (200% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	2.9	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	99.6	6.6	248.6:1
<=14	7.8	99.1	13.6	111.2:1
<=19	13.2	99.1	23.1	113.3:1
<=24	21.0	97.9	36.3	46.5:1
<=29	28.8	96.9	49.3	30.8:1
<=34	36.9	94.6	61.6	17.4:1
<=39	43.5	92.2	70.9	11.8:1
<=44	50.9	88.4	79.4	7.6:1
<=49	57.9	84.2	86.2	5.3:1
<=54	64.6	79.4	90.6	3.9:1
<=59	71.1	75.1	94.4	3.0:1
<=64	77.7	70.8	97.2	2.4:1
<=69	83.5	67.0	98.9	2.0:1
<=74	90.0	62.7	99.6	1.7:1
<=79	94.4	59.9	99.9	1.5:1
<=84	97.3	58.1	100.0	1.4:1
<=89	99.3	57.0	100.0	1.3:1
<=94	99.9	56.6	100.0	1.3:1
<=100	100.0	56.6	100.0	1.3:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005**

Tableau 4 (\$1,25/jour PPP 2005) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	90,1
5-9	78,1
10-14	73,6
15-19	54,3
20-24	37,7
25-29	23,5
30-34	14,8
35-39	6,4
40-44	1,4
45-49	0,7
50-54	0,4
55-59	0,1
60-64	0,0
65-69	0,0
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$1,25/jour PPP 2005) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16$ 384

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	+3.9	3,3	4,0	5,4
5-9	-5.0	4,2	4,5	5,4
10-14	+4.6	3,2	4,0	5,0
15-19	-8.7	5,8	6,0	6,5
20-24	-12.0	7,3	7,6	8,2
25-29	-1.6	2,3	2,7	3,4
30-34	+0.6	1,8	2,1	2,7
35-39	-1.8	1,7	1,8	2,2
40-44	-1.8	1,3	1,4	1,6
45-49	+0.3	0,3	0,3	0,3
50-54	+0.4	0,0	0,0	0,0
55-59	+0.1	0,0	0,0	0,0
60-64	0.0	0,1	0,1	0,1
65-69	0.0	0,0	0,0	0,0
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (\$1,25/jour PPP 2005) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-2.2	50,0	69,8	85,9
4	-1.0	27,9	34,5	46,0
8	-1.1	19,3	24,1	30,3
16	-1.1	14,2	16,5	21,7
32	-1.5	9,8	11,8	15,5
64	-1.7	7,3	8,6	11,6
128	-1.6	5,1	5,9	8,0
256	-1.7	3,7	4,5	6,1
512	-1.6	2,5	3,0	4,1
1 024	-1.7	1,7	2,1	2,9
2 048	-1.7	1,3	1,5	2,0
4 096	-1.7	0,9	1,1	1,4
8 192	-1.7	0,6	0,8	1,0
16 384	-1.7	0,5	0,6	0,7

Tableau 11 (\$1,25/jour PPP 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,4	14,2	0,3	84,1	85,5	-80,5
<=9	3,1	12,6	0,7	83,7	86,8	-56,6
<=14	5,6	10,0	2,1	82,2	87,9	-14,0
<=19	8,7	6,9	4,5	79,9	88,6	+40,1
<=24	12,0	3,6	9,0	75,4	87,4	+42,6
<=29	13,7	1,9	15,0	69,3	83,1	+3,6
<=34	14,8	0,8	22,1	62,3	77,1	-41,3
<=39	15,3	0,3	28,2	56,2	71,5	-80,5
<=44	15,6	0,1	35,3	49,1	64,7	-126,1
<=49	15,6	0,0	42,3	42,1	57,7	-171,1
<=54	15,6	0,0	49,0	35,4	51,0	-213,7
<=59	15,6	0,0	55,5	28,9	44,5	-255,5
<=64	15,6	0,0	62,1	22,3	37,9	-297,7
<=69	15,6	0,0	67,9	16,5	32,1	-335,1
<=74	15,6	0,0	74,4	10,0	25,6	-376,4
<=79	15,6	0,0	78,8	5,6	21,2	-404,9
<=84	15,6	0,0	81,7	2,7	18,3	-423,4
<=89	15,6	0,0	83,7	0,7	16,3	-436,1
<=94	15,6	0,0	84,3	0,1	15,7	-440,2
<=100	15,6	0,0	84,4	0,0	15,6	-440,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$1,25/jour PPP 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	84.6	8.9	5.5:1
<=9	3.7	81.9	19.5	4.5:1
<=14	7.8	72.4	36.1	2.6:1
<=19	13.2	65.9	55.6	1.9:1
<=24	21.0	57.2	76.8	1.3:1
<=29	28.8	47.7	88.0	0.9:1
<=34	36.9	40.1	94.7	0.7:1
<=39	43.5	35.2	98.3	0.5:1
<=44	50.9	30.6	99.7	0.4:1
<=49	57.9	26.9	99.9	0.4:1
<=54	64.6	24.2	99.9	0.3:1
<=59	71.1	21.9	99.9	0.3:1
<=64	77.7	20.1	100.0	0.3:1
<=69	83.5	18.7	100.0	0.2:1
<=74	90.0	17.3	100.0	0.2:1
<=79	94.4	16.5	100.0	0.2:1
<=84	97.3	16.0	100.0	0.2:1
<=89	99.3	15.7	100.0	0.2:1
<=94	99.9	15.6	100.0	0.2:1
<=100	100.0	15.6	100.0	0.2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005**

Tableau 4 (\$2,00/jour PPP 2005) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	97,0
5-9	94,6
10-14	90,8
15-19	84,4
20-24	77,0
25-29	59,2
30-34	43,5
35-39	27,2
40-44	17,7
45-49	7,6
50-54	5,0
55-59	2,0
60-64	1,0
65-69	1,0
70-74	0,5
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$2,00/jour PPP 2005) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-3.0	1,5	1,5	1,5
5-9	-2.2	1,8	1,9	2,6
10-14	-1.6	1,7	2,0	2,5
15-19	-1.2	2,1	2,5	3,3
20-24	-0.1	2,3	2,6	3,4
25-29	-2.7	2,7	3,0	3,9
30-34	-2.1	2,5	3,1	4,0
35-39	-9.1	5,9	6,2	6,8
40-44	+2.9	1,9	2,3	3,1
45-49	+0.7	1,2	1,4	1,8
50-54	-0.4	1,2	1,4	1,8
55-59	-0.8	0,9	1,1	1,3
60-64	+0.2	0,4	0,5	0,6
65-69	+0.8	0,2	0,2	0,2
70-74	+0.5	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (2,00/jour PPP 2005) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.1	66,0	74,9	89,7
4	-1.6	30,5	36,4	50,1
8	-1.2	21,4	24,9	33,2
16	-0.7	14,4	17,3	22,0
32	-0.9	10,1	11,8	15,8
64	-0.9	7,1	8,4	11,5
128	-0.9	5,0	6,2	7,8
256	-0.8	3,7	4,4	6,0
512	-0.8	2,5	3,1	3,8
1 024	-0.8	1,8	2,1	2,9
2 048	-0.9	1,2	1,5	2,0
4 096	-0.9	0,9	1,1	1,4
8 192	-0.9	0,6	0,7	1,0
16 384	-0.9	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (\$2,00/jour PPP 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	29,0	0,0	69,3	71,0	-89,3
<=9	3,6	27,0	0,1	69,3	72,9	-76,0
<=14	7,3	23,4	0,5	68,9	76,2	-50,8
<=19	11,8	18,8	1,3	68,0	79,8	-18,4
<=24	17,7	13,0	3,3	66,0	83,7	+25,9
<=29	22,4	8,3	6,4	62,9	85,3	+66,8
<=34	25,8	4,8	11,0	58,3	84,2	+64,1
<=39	28,1	2,5	15,4	54,0	82,1	+49,8
<=44	29,4	1,3	21,5	47,8	77,2	+29,9
<=49	30,0	0,7	28,0	41,4	71,3	+8,8
<=54	30,4	0,3	34,2	35,1	65,5	-11,6
<=59	30,6	0,1	40,5	28,8	59,4	-32,2
<=64	30,6	0,0	47,1	22,3	52,9	-53,4
<=69	30,7	0,0	52,9	16,5	47,1	-72,4
<=74	30,7	0,0	59,3	10,0	40,7	-93,5
<=79	30,7	0,0	63,8	5,6	36,2	-108,0
<=84	30,7	0,0	66,7	2,7	33,3	-117,4
<=89	30,7	0,0	68,7	0,7	31,3	-123,9
<=94	30,7	0,0	69,3	0,1	30,7	-126,0
<=100	30,7	0,0	69,3	0,0	30,7	-126,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$2,00/jour PPP 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	5.4	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	97.9	11.9	46.9:1
<=14	7.8	93.8	23.8	15.1:1
<=19	13.2	89.8	38.6	8.8:1
<=24	21.0	84.2	57.6	5.3:1
<=29	28.8	77.7	72.9	3.5:1
<=34	36.9	70.1	84.3	2.3:1
<=39	43.5	64.7	91.8	1.8:1
<=44	50.9	57.7	95.7	1.4:1
<=49	57.9	51.7	97.7	1.1:1
<=54	64.6	47.0	99.0	0.9:1
<=59	71.1	43.0	99.7	0.8:1
<=64	77.7	39.4	99.9	0.7:1
<=69	83.5	36.7	100.0	0.6:1
<=74	90.0	34.1	100.0	0.5:1
<=79	94.4	32.5	100.0	0.5:1
<=84	97.3	31.5	100.0	0.5:1
<=89	99.3	30.9	100.0	0.4:1
<=94	99.9	30.7	100.0	0.4:1
<=100	100.0	30.7	100.0	0.4:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005**

Tableau 4 (\$2,50/jour PPP 2005) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	99,1
5-9	97,1
10-14	95,7
15-19	91,9
20-24	86,9
25-29	75,2
30-34	61,1
35-39	46,5
40-44	31,8
45-49	18,5
50-54	13,1
55-59	6,5
60-64	3,2
65-69	3,2
70-74	1,7
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$2,50/jour PPP 2005) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-0.9	0,5	0,5	0,5
5-9	+0.4	1,5	1,9	2,6
10-14	-2.4	1,6	1,6	1,8
15-19	+1.3	1,8	2,1	2,8
20-24	-1.5	1,6	1,9	2,5
25-29	-9.5	5,6	5,7	5,9
30-34	+3.7	2,6	3,0	3,9
35-39	-8.3	5,6	6,0	6,6
40-44	+3.8	2,4	3,0	3,8
45-49	+2.1	2,0	2,4	3,0
50-54	+4.2	1,4	1,7	2,3
55-59	+0.7	1,2	1,4	1,8
60-64	-0.2	1,1	1,3	1,7
65-69	0.0	0,9	1,1	1,4
70-74	+1.2	0,3	0,3	0,4
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (2,50/jour PPP 2005) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0.4	64,7	78,3	94,3
4	-0.6	30,1	36,5	44,8
8	-0.4	21,0	24,8	34,3
16	-0.1	13,7	17,9	21,4
32	-0.4	9,8	11,2	15,0
64	-0.3	6,7	8,2	10,9
128	-0.3	4,9	5,9	7,7
256	-0.4	3,4	4,1	5,1
512	-0.4	2,5	2,9	3,9
1 024	-0.4	1,8	2,1	2,6
2 048	-0.4	1,2	1,4	1,9
4 096	-0.4	0,9	1,0	1,4
8 192	-0.4	0,6	0,7	1,0
16 384	-0.4	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (\$2,50/jour PPP 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	37,3	0,0	61,1	62,7	-91,5
<=9	3,6	35,3	0,1	61,0	64,7	-81,1
<=14	7,6	31,3	0,2	60,9	68,5	-60,5
<=19	12,4	26,5	0,7	60,4	72,8	-34,1
<=24	19,1	19,8	1,8	59,3	78,4	+3,1
<=29	25,5	13,4	3,3	57,8	83,2	+39,4
<=34	30,1	8,8	6,8	54,3	84,4	+72,0
<=39	33,6	5,3	9,9	51,2	84,8	+74,5
<=44	35,9	3,0	15,0	46,1	82,0	+61,5
<=49	37,2	1,7	20,7	40,4	77,6	+46,7
<=54	38,0	0,9	26,6	34,5	72,5	+31,6
<=59	38,4	0,5	32,7	28,4	66,8	+16,0
<=64	38,6	0,3	39,1	22,0	60,7	-0,4
<=69	38,8	0,1	44,7	16,4	55,2	-14,9
<=74	38,9	0,0	51,1	10,0	48,9	-31,4
<=79	38,9	0,0	55,5	5,6	44,5	-42,8
<=84	38,9	0,0	58,4	2,7	41,6	-50,2
<=89	38,9	0,0	60,4	0,7	39,6	-55,3
<=94	38,9	0,0	61,0	0,1	39,0	-56,9
<=100	38,9	0,0	61,1	0,0	38,9	-57,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$2,50/jour PPP 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	4.2	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	97.9	9.4	46.9:1
<=14	7.8	97.5	19.5	39.2:1
<=19	13.2	94.4	32.0	16.7:1
<=24	21.0	91.3	49.2	10.4:1
<=29	28.8	88.4	65.4	7.6:1
<=34	36.9	81.6	77.3	4.4:1
<=39	43.5	77.2	86.4	3.4:1
<=44	50.9	70.6	92.3	2.4:1
<=49	57.9	64.2	95.7	1.8:1
<=54	64.6	58.8	97.6	1.4:1
<=59	71.1	54.0	98.7	1.2:1
<=64	77.7	49.7	99.3	1.0:1
<=69	83.5	46.5	99.9	0.9:1
<=74	90.0	43.2	100.0	0.8:1
<=79	94.4	41.2	100.0	0.7:1
<=84	97.3	40.0	100.0	0.7:1
<=89	99.3	39.2	100.0	0.6:1
<=94	99.9	38.9	100.0	0.6:1
<=100	100.0	38.9	100.0	0.6:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005**

Tableau 4 (\$5,00/jour PPP 2005) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	100,0
20-24	99,9
25-29	98,2
30-34	96,4
35-39	88,8
40-44	85,7
45-49	74,8
50-54	65,9
55-59	49,9
60-64	40,7
65-69	34,5
70-74	26,9
75-79	15,5
80-84	2,5
85-89	0,8
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$5,00/jour PPP 2005) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16$ 384

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0.0	0,0	0,0	0,0
5-9	+0.3	0,3	0,4	0,4
10-14	0.0	0,0	0,0	0,0
15-19	+0.3	0,3	0,3	0,4
20-24	+1.1	0,5	0,6	0,8
25-29	-0.2	0,6	0,7	0,9
30-34	-0.6	0,7	0,9	1,1
35-39	-5.5	3,3	3,4	3,5
40-44	+6.1	2,3	2,7	3,8
45-49	+2.1	2,7	3,2	4,1
50-54	+17.6	3,0	3,6	4,6
55-59	-3.0	3,4	4,0	5,2
60-64	+3.6	2,9	3,4	4,4
65-69	-6.9	4,9	5,3	5,7
70-74	+11.6	2,1	2,5	3,2
75-79	+5.5	1,9	2,3	3,1
80-84	+1.3	0,9	1,0	1,3
85-89	-0.3	0,7	0,8	1,1
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (5,00/jour PPP 2005) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+1.5	62,6	70,2	91,3
4	+0.8	28,7	36,0	47,5
8	+1.3	22,1	26,4	33,8
16	+1.8	14,9	18,4	25,5
32	+1.9	10,3	12,8	18,1
64	+1.9	7,4	8,9	11,7
128	+2.0	5,5	6,6	8,8
256	+2.0	4,0	4,7	6,2
512	+2.0	2,8	3,2	4,3
1 024	+2.0	1,9	2,4	3,3
2 048	+2.0	1,4	1,6	2,2
4 096	+2.0	1,0	1,2	1,6
8 192	+2.0	0,7	0,8	1,1
16 384	+2.0	0,5	0,6	0,9

Tableau 11 (\$5,00/jour PPP 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	66,7	0,0	31,7	33,3	-95,2
<=9	3,7	64,6	0,0	31,7	35,4	-89,1
<=14	7,8	60,5	0,0	31,7	39,5	-77,2
<=19	13,1	55,2	0,0	31,7	44,8	-61,4
<=24	20,8	47,5	0,1	31,6	52,4	-38,8
<=29	28,5	39,8	0,3	31,4	60,0	-16,1
<=34	36,2	32,1	0,6	31,1	67,3	+7,0
<=39	42,4	25,9	1,1	30,6	73,0	+25,9
<=44	48,5	19,8	2,4	29,3	77,8	+45,5
<=49	53,8	14,5	4,1	27,6	81,4	+63,6
<=54	57,7	10,6	6,9	24,8	82,4	+79,0
<=59	61,4	6,9	9,7	22,0	83,3	+85,7
<=64	64,3	4,0	13,4	18,3	82,5	+80,3
<=69	66,6	1,7	16,9	14,8	81,4	+75,2
<=74	67,7	0,6	22,3	9,4	77,1	+67,3
<=79	68,2	0,1	26,2	5,5	73,7	+61,6
<=84	68,3	0,0	29,1	2,6	70,9	+57,4
<=89	68,3	0,0	31,0	0,7	69,0	+54,6
<=94	68,3	0,0	31,7	0,1	68,3	+53,7
<=100	68,3	0,0	31,7	0,0	68,3	+53,6

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$5,00/jour PPP 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	2.4	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	99.6	5.4	248.6:1
<=14	7.8	99.8	11.4	521.0:1
<=19	13.2	99.7	19.3	339.6:1
<=24	21.0	99.4	30.5	165.5:1
<=29	28.8	99.1	41.8	109.1:1
<=34	36.9	98.3	53.0	58.3:1
<=39	43.5	97.5	62.1	38.8:1
<=44	50.9	95.4	71.0	20.5:1
<=49	57.9	92.9	78.8	13.0:1
<=54	64.6	89.3	84.4	8.3:1
<=59	71.1	86.3	89.8	6.3:1
<=64	77.7	82.7	94.1	4.8:1
<=69	83.5	79.7	97.5	3.9:1
<=74	90.0	75.2	99.1	3.0:1
<=79	94.4	72.2	99.9	2.6:1
<=84	97.3	70.1	99.9	2.3:1
<=89	99.3	68.8	100.0	2.2:1
<=94	99.9	68.3	100.0	2.2:1
<=100	100.0	68.3	100.0	2.2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011**

Tableau 4 (\$1,90/jour PPP 2011) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	90,1
5-9	78,1
10-14	73,6
15-19	53,8
20-24	37,7
25-29	23,3
30-34	14,6
35-39	6,4
40-44	1,4
45-49	0,7
50-54	0,4
55-59	0,1
60-64	0,0
65-69	0,0
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$1,90/jour PPP 2011) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	+3.9	3,3	4,0	5,4
5-9	-5.0	4,2	4,5	5,4
10-14	+5.6	3,3	3,9	4,9
15-19	-9.2	6,1	6,3	6,8
20-24	-12.0	7,3	7,6	8,2
25-29	-1.8	2,3	2,7	3,4
30-34	+0.4	1,8	2,1	2,7
35-39	-1.4	1,4	1,7	2,3
40-44	-1.8	1,3	1,4	1,6
45-49	+0.3	0,3	0,3	0,3
50-54	+0.4	0,0	0,0	0,0
55-59	+0.1	0,0	0,0	0,0
60-64	0.0	0,1	0,1	0,1
65-69	0.0	0,0	0,0	0,0
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (\$1,90/jour PPP 2011) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-2.3	50,0	69,6	85,9
4	-1.0	27,9	34,5	46,9
8	-1.1	19,4	24,2	30,3
16	-1.1	14,1	16,6	21,7
32	-1.5	9,9	11,8	15,5
64	-1.7	7,3	8,5	11,6
128	-1.6	5,2	6,0	8,0
256	-1.7	3,7	4,4	6,2
512	-1.6	2,4	3,0	4,1
1 024	-1.6	1,8	2,0	3,0
2 048	-1.7	1,3	1,5	2,0
4 096	-1.7	0,9	1,1	1,4
8 192	-1.7	0,6	0,8	1,0
16 384	-1.7	0,4	0,6	0,7

Tableau 11 (\$1,90/jour PPP 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,4	14,2	0,3	84,2	85,6	-80,5
<=9	3,1	12,5	0,7	83,8	86,8	-56,4
<=14	5,6	10,0	2,2	82,3	87,9	-13,9
<=19	8,6	6,9	4,5	79,9	88,6	+40,4
<=24	12,0	3,6	9,0	75,4	87,4	+42,1
<=29	13,7	1,8	15,1	69,4	83,1	+3,0
<=34	14,7	0,8	22,1	62,3	77,1	-42,1
<=39	15,3	0,3	28,2	56,2	71,5	-81,7
<=44	15,5	0,1	35,4	49,1	64,6	-127,4
<=49	15,5	0,0	42,4	42,1	57,6	-172,6
<=54	15,5	0,0	49,0	35,4	51,0	-215,3
<=59	15,5	0,0	55,6	28,9	44,4	-257,3
<=64	15,6	0,0	62,1	22,3	37,9	-299,7
<=69	15,6	0,0	68,0	16,5	32,0	-337,2
<=74	15,6	0,0	74,4	10,0	25,6	-378,8
<=79	15,6	0,0	78,9	5,6	21,1	-407,4
<=84	15,6	0,0	81,8	2,7	18,2	-425,9
<=89	15,6	0,0	83,8	0,7	16,2	-438,7
<=94	15,6	0,0	84,4	0,1	15,6	-442,7
<=100	15,6	0,0	84,4	0,0	15,6	-443,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$1,90/jour PPP 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1,6	84,6	9,0	5,5:1
<=9	3,7	81,9	19,6	4,5:1
<=14	7,8	71,9	36,0	2,6:1
<=19	13,2	65,6	55,6	1,9:1
<=24	21,0	57,0	76,9	1,3:1
<=29	28,8	47,6	88,1	0,9:1
<=34	36,9	40,0	94,8	0,7:1
<=39	43,5	35,1	98,3	0,5:1
<=44	50,9	30,5	99,7	0,4:1
<=49	57,9	26,8	99,9	0,4:1
<=54	64,6	24,1	99,9	0,3:1
<=59	71,1	21,9	99,9	0,3:1
<=64	77,7	20,0	100,0	0,3:1
<=69	83,5	18,6	100,0	0,2:1
<=74	90,0	17,3	100,0	0,2:1
<=79	94,4	16,5	100,0	0,2:1
<=84	97,3	16,0	100,0	0,2:1
<=89	99,3	15,7	100,0	0,2:1
<=94	99,9	15,6	100,0	0,2:1
<=100	100,0	15,6	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de \$3,10/jour PPA 2011**

Tableau 4 (\$3,10/jour PPP 2011) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	97,0
5-9	94,6
10-14	91,2
15-19	85,2
20-24	77,6
25-29	60,0
30-34	44,5
35-39	27,8
40-44	18,5
45-49	7,9
50-54	5,3
55-59	2,0
60-64	1,0
65-69	1,0
70-74	0,5
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (\$3,10/jour PPP 2011) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-3.0	1,5	1,5	1,5
5-9	-2.2	1,8	1,9	2,6
10-14	-1.3	1,6	2,0	2,5
15-19	-0.7	2,1	2,5	3,4
20-24	+0.3	2,3	2,6	3,4
25-29	-3.9	3,3	3,5	4,1
30-34	-3.0	2,8	3,1	4,3
35-39	-9.3	6,0	6,3	6,8
40-44	+1.5	2,1	2,3	3,3
45-49	-2.0	1,8	2,0	2,4
50-54	-0.8	1,2	1,5	1,9
55-59	-0.8	0,9	1,1	1,3
60-64	+0.2	0,4	0,5	0,6
65-69	+0.8	0,2	0,2	0,2
70-74	+0.5	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (\$3,10/jour PPP 2011) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.4	66,1	79,5	89,9
4	-2.0	31,0	36,5	49,8
8	-1.6	21,4	25,1	35,3
16	-1.0	14,1	17,4	22,2
32	-1.4	10,0	12,2	16,4
64	-1.2	7,2	8,4	11,8
128	-1.2	5,1	6,6	8,0
256	-1.2	3,7	4,3	6,0
512	-1.2	2,5	3,1	3,8
1 024	-1.2	1,8	2,1	3,0
2 048	-1.3	1,2	1,4	2,0
4 096	-1.3	0,9	1,1	1,5
8 192	-1.3	0,6	0,7	1,0
16 384	-1.3	0,5	0,5	0,7

Tableau 11 (\$3,10/jour PPP 2011) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	29,8	0,0	68,6	70,2	-89,5
<=9	3,6	27,8	0,1	68,5	72,2	-76,5
<=14	7,3	24,1	0,5	68,1	75,4	-51,9
<=19	11,9	19,5	1,3	67,3	79,2	-20,1
<=24	17,7	13,7	3,3	65,3	83,1	+23,2
<=29	22,6	8,8	6,2	62,4	84,9	+63,5
<=34	26,2	5,2	10,7	57,9	84,1	+66,0
<=39	28,6	2,8	15,0	53,6	82,2	+52,3
<=44	29,9	1,5	20,9	47,7	77,6	+33,4
<=49	30,7	0,7	27,3	41,3	72,0	+13,1
<=54	31,1	0,3	33,5	35,1	66,2	-6,6
<=59	31,3	0,1	39,8	28,8	60,1	-26,7
<=64	31,4	0,0	46,3	22,3	53,7	-47,5
<=69	31,4	0,0	52,1	16,5	47,9	-66,1
<=74	31,4	0,0	58,6	10,0	41,4	-86,6
<=79	31,4	0,0	63,0	5,6	37,0	-100,8
<=84	31,4	0,0	65,9	2,7	34,1	-110,0
<=89	31,4	0,0	67,9	0,7	32,1	-116,3
<=94	31,4	0,0	68,6	0,1	31,4	-118,3
<=100	31,4	0,0	68,6	0,0	31,4	-118,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (\$3,10/jour PPP 2011) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	5.2	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	97.9	11.6	46.9:1
<=14	7.8	94.0	23.3	15.6:1
<=19	13.2	90.1	37.9	9.1:1
<=24	21.0	84.5	56.4	5.4:1
<=29	28.8	78.3	71.8	3.6:1
<=34	36.9	71.1	83.4	2.5:1
<=39	43.5	65.6	91.0	1.9:1
<=44	50.9	58.9	95.3	1.4:1
<=49	57.9	52.9	97.6	1.1:1
<=54	64.6	48.2	99.1	0.9:1
<=59	71.1	44.0	99.7	0.8:1
<=64	77.7	40.4	99.9	0.7:1
<=69	83.5	37.6	100.0	0.6:1
<=74	90.0	34.9	100.0	0.5:1
<=79	94.4	33.2	100.0	0.5:1
<=84	97.3	32.3	100.0	0.5:1
<=89	99.3	31.6	100.0	0.5:1
<=94	99.9	31.4	100.0	0.5:1
<=100	100.0	31.4	100.0	0.5:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de la moitié le plus pauvre
en dessous de 100% du seuil national**

Tableau 4 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	81,0
5-9	70,5
10-14	60,9
15-19	41,7
20-24	27,2
25-29	15,3
30-34	7,5
35-39	4,0
40-44	0,7
45-49	0,6
50-54	0,3
55-59	0,1
60-64	0,0
65-69	0,0
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-2.2	3,7	4,5	5,8
5-9	-3.8	4,0	4,8	6,1
10-14	+3.3	3,5	4,0	5,5
15-19	-2.5	3,0	3,6	4,8
20-24	-12.9	7,8	8,2	8,7
25-29	+1.6	1,8	2,2	2,7
30-34	-2.2	1,8	1,9	2,2
35-39	+0.3	1,0	1,3	1,6
40-44	-1.1	0,9	1,0	1,2
45-49	+0.3	0,2	0,3	0,3
50-54	+0.3	0,0	0,0	0,0
55-59	+0.1	0,0	0,0	0,0
60-64	0.0	0,0	0,0	0,0
65-69	0.0	0,0	0,0	0,0
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Ecart moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.9	57,3	63,2	83,3
4	-0.7	25,9	33,2	45,2
8	-0.6	18,5	22,6	30,9
16	-0.7	12,4	15,7	20,6
32	-0.9	9,5	11,6	14,9
64	-1.2	7,0	8,2	10,1
128	-1.2	4,9	5,7	7,6
256	-1.3	3,6	4,3	5,8
512	-1.3	2,4	2,9	4,1
1 024	-1.3	1,7	2,1	2,7
2 048	-1.3	1,3	1,5	2,0
4 096	-1.3	0,9	1,0	1,5
8 192	-1.3	0,6	0,8	1,0
16 384	-1.3	0,4	0,5	0,6

Tableau 11 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) :
Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de
« Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à
l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,3	10,5	0,3	87,8	89,1	-74,9
<=9	2,8	9,1	1,0	87,2	89,9	-45,2
<=14	4,9	7,0	2,9	85,2	90,1	+6,5
<=19	7,1	4,7	6,0	82,1	89,3	+49,2
<=24	9,6	2,2	11,3	76,8	86,4	+4,4
<=29	10,7	1,2	18,1	70,0	80,7	-52,8
<=34	11,4	0,4	25,4	62,7	74,2	-114,4
<=39	11,7	0,2	31,8	56,3	68,0	-168,7
<=44	11,8	0,0	39,0	49,1	60,9	-229,5
<=49	11,8	0,0	46,1	42,1	53,9	-289,1
<=54	11,8	0,0	52,7	35,4	47,3	-345,2
<=59	11,8	0,0	59,2	28,9	40,7	-400,3
<=64	11,8	0,0	65,8	22,3	34,1	-456,0
<=69	11,8	0,0	71,7	16,5	28,3	-505,4
<=74	11,8	0,0	78,1	10,0	21,8	-559,9
<=79	11,8	0,0	82,6	5,6	17,4	-597,5
<=84	11,8	0,0	85,5	2,7	14,5	-621,8
<=89	11,8	0,0	87,5	0,7	12,5	-638,6
<=94	11,8	0,0	88,1	0,1	11,9	-643,9
<=100	11,8	0,0	88,1	0,0	11,8	-644,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1,6	80,7	11,2	4,2:1
<=9	3,7	74,3	23,4	2,9:1
<=14	7,8	62,3	41,0	1,7:1
<=19	13,2	54,2	60,3	1,2:1
<=24	21,0	45,9	81,2	0,8:1
<=29	28,8	37,1	90,1	0,6:1
<=34	36,9	31,0	96,6	0,4:1
<=39	43,5	26,8	98,7	0,4:1
<=44	50,9	23,2	99,8	0,3:1
<=49	57,9	20,4	100,0	0,3:1
<=54	64,6	18,3	100,0	0,2:1
<=59	71,1	16,7	100,0	0,2:1
<=64	77,7	15,2	100,0	0,2:1
<=69	83,5	14,2	100,0	0,2:1
<=74	90,0	13,2	100,0	0,2:1
<=79	94,4	12,5	100,0	0,1:1
<=84	97,3	12,2	100,0	0,1:1
<=89	99,3	11,9	100,0	0,1:1
<=94	99,9	11,8	100,0	0,1:1
<=100	100,0	11,8	100,0	0,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du premier quintile
(20^{ème} percentile)**

Tableau 4 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :
Les probabilités de pauvreté estimées correspondant
à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	82,6
5-9	73,1
10-14	62,8
15-19	45,4
20-24	29,3
25-29	16,9
30-34	9,5
35-39	4,0
40-44	0,7
45-49	0,6
50-54	0,3
55-59	0,1
60-64	0,0
65-69	0,0
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :
Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-1.9	3,6	4,2	5,7
5-9	-4.9	4,4	4,7	5,9
10-14	+2.7	3,5	4,1	5,1
15-19	-6.4	4,8	5,0	5,6
20-24	-11.8	7,3	7,6	8,2
25-29	+0.7	1,9	2,3	3,1
30-34	-0.7	1,5	1,7	2,2
35-39	-1.3	1,3	1,4	1,8
40-44	-1.1	0,9	1,0	1,2
45-49	+0.3	0,2	0,3	0,3
50-54	+0.3	0,0	0,0	0,0
55-59	+0.1	0,0	0,0	0,0
60-64	0.0	0,0	0,0	0,0
65-69	0.0	0,0	0,0	0,0
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :

Écarts moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Écart entre valeur estimée et réelle			
	Écart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-2.1	50,0	64,3	84,5
4	-1.0	25,8	32,4	45,2
8	-0.9	18,2	22,4	29,8
16	-0.9	12,5	15,3	20,0
32	-1.2	9,8	11,5	15,1
64	-1.4	7,0	8,3	10,6
128	-1.4	4,8	5,8	7,3
256	-1.5	3,5	4,4	5,4
512	-1.5	2,4	2,9	4,0
1 024	-1.5	1,7	2,0	2,6
2 048	-1.5	1,3	1,5	1,9
4 096	-1.5	0,8	1,0	1,4
8 192	-1.6	0,6	0,7	1,0
16 384	-1.5	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,4	11,4	0,3	86,9	88,3	-76,4
<=9	2,9	9,9	0,8	86,4	89,3	-48,2
<=14	5,1	7,7	2,7	84,5	89,6	+0,9
<=19	7,6	5,1	5,5	81,7	89,3	+56,6
<=24	10,2	2,6	10,7	76,5	86,7	+16,0
<=29	11,4	1,4	17,4	69,8	81,2	-36,0
<=34	12,2	0,5	24,6	62,6	74,8	-92,7
<=39	12,6	0,2	30,9	56,3	68,9	-142,1
<=44	12,7	0,0	38,1	49,1	61,9	-198,5
<=49	12,8	0,0	45,1	42,1	54,8	-253,8
<=54	12,8	0,0	51,8	35,4	48,2	-305,8
<=59	12,8	0,0	58,3	28,9	41,7	-357,0
<=64	12,8	0,0	64,9	22,3	35,1	-408,7
<=69	12,8	0,0	70,7	16,5	29,2	-454,5
<=74	12,8	0,0	77,2	10,0	22,8	-505,1
<=79	12,8	0,0	81,6	5,6	18,3	-540,0
<=84	12,8	0,0	84,5	2,7	15,4	-562,5
<=89	12,8	0,0	86,5	0,7	13,4	-578,2
<=94	12,8	0,0	87,2	0,1	12,8	-583,1
<=100	12,8	0,0	87,2	0,0	12,8	-583,5

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil du premier quintile (20^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1,6	82,9	10,7	4,8:1
<=9	3,7	77,6	22,6	3,5:1
<=14	7,8	65,4	39,9	1,9:1
<=19	13,2	57,8	59,7	1,4:1
<=24	21,0	48,7	80,0	0,9:1
<=29	28,8	39,6	89,3	0,7:1
<=34	36,9	33,2	95,8	0,5:1
<=39	43,5	29,0	98,8	0,4:1
<=44	50,9	25,0	99,8	0,3:1
<=49	57,9	22,0	100,0	0,3:1
<=54	64,6	19,8	100,0	0,2:1
<=59	71,1	17,9	100,0	0,2:1
<=64	77,7	16,4	100,0	0,2:1
<=69	83,5	15,3	100,0	0,2:1
<=74	90,0	14,2	100,0	0,2:1
<=79	94,4	13,5	100,0	0,2:1
<=84	97,3	13,1	100,0	0,2:1
<=89	99,3	12,8	100,0	0,1:1
<=94	99,9	12,8	100,0	0,1:1
<=100	100,0	12,8	100,0	0,1:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du deuxième quintile
(40^{ème} percentile)**

Tableau 4 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Les probabilités de pauvreté estimées correspondant
à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	97,0
5-9	94,6
10-14	89,4
15-19	80,4
20-24	73,4
25-29	54,7
30-34	38,6
35-39	23,0
40-44	14,0
45-49	6,1
50-54	3,3
55-59	0,8
60-64	0,4
65-69	0,4
70-74	0,0
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-3.0	1,5	1,5	1,5
5-9	-1.8	1,6	1,9	2,7
10-14	-2.5	2,0	2,2	2,6
15-19	-3.7	2,9	3,2	3,5
20-24	+0.8	2,4	2,9	3,6
25-29	-3.1	2,8	3,1	3,9
30-34	+0.8	2,6	3,0	3,8
35-39	-11.3	7,0	7,4	7,8
40-44	+3.3	1,7	1,9	3,0
45-49	+0.3	1,1	1,3	1,7
50-54	+1.3	0,6	0,7	1,0
55-59	-1.4	1,1	1,2	1,3
60-64	+0.2	0,2	0,2	0,3
65-69	+0.4	0,0	0,0	0,0
70-74	0.0	0,0	0,0	0,0
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Écarts moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Écart entre valeur estimée et réelle			
	Écart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.9	58,0	75,2	87,2
4	-1.4	29,3	36,4	52,0
8	-1.0	21,1	24,8	33,5
16	-0.5	14,9	17,4	21,5
32	-0.8	9,9	12,1	16,3
64	-0.9	7,3	8,7	11,5
128	-0.9	5,0	6,1	8,1
256	-0.9	3,5	4,1	6,4
512	-0.8	2,4	3,0	4,0
1 024	-0.8	1,8	2,1	2,8
2 048	-0.9	1,2	1,5	1,9
4 096	-0.9	0,9	1,1	1,4
8 192	-0.9	0,6	0,8	1,0
16 384	-0.9	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	26,6	0,0	71,7	73,4	-88,4
<=9	3,6	24,6	0,1	71,7	75,3	-74,0
<=14	7,3	21,0	0,5	71,2	78,5	-46,8
<=19	11,7	16,6	1,5	70,3	82,0	-11,9
<=24	17,1	11,2	3,9	67,9	84,9	+34,6
<=29	21,4	6,8	7,4	64,4	85,8	+73,9
<=34	24,4	3,9	12,5	59,3	83,7	+55,9
<=39	26,5	1,7	17,0	54,7	81,2	+39,8
<=44	27,4	0,9	23,5	48,2	75,6	+16,8
<=49	27,9	0,4	30,1	41,7	69,5	-6,4
<=54	28,1	0,2	36,5	35,2	63,3	-29,3
<=59	28,2	0,0	42,9	28,9	57,1	-51,8
<=64	28,3	0,0	49,4	22,3	50,6	-75,0
<=69	28,3	0,0	55,3	16,5	44,7	-95,7
<=74	28,3	0,0	61,7	10,0	38,3	-118,5
<=79	28,3	0,0	66,2	5,6	33,8	-134,3
<=84	28,3	0,0	69,1	2,7	30,9	-144,5
<=89	28,3	0,0	71,1	0,7	28,9	-151,5
<=94	28,3	0,0	71,7	0,1	28,3	-153,8
<=100	28,3	0,0	71,7	0,0	28,3	-153,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil du deuxième quintile (40^{ème} percentile)) :
Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	5.8	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	97.5	12.8	38.9:1
<=14	7.8	93.1	25.7	13.6:1
<=19	13.2	88.7	41.4	7.9:1
<=24	21.0	81.4	60.4	4.4:1
<=29	28.8	74.4	75.8	2.9:1
<=34	36.9	66.2	86.4	2.0:1
<=39	43.5	60.9	93.8	1.6:1
<=44	50.9	53.8	96.8	1.2:1
<=49	57.9	48.1	98.6	0.9:1
<=54	64.6	43.4	99.3	0.8:1
<=59	71.1	39.7	99.8	0.7:1
<=64	77.7	36.4	100.0	0.6:1
<=69	83.5	33.8	100.0	0.5:1
<=74	90.0	31.4	100.0	0.5:1
<=79	94.4	29.9	100.0	0.4:1
<=84	97.3	29.0	100.0	0.4:1
<=89	99.3	28.4	100.0	0.4:1
<=94	99.9	28.3	100.0	0.4:1
<=100	100.0	28.3	100.0	0.4:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté de la médiane
(50^{ème} percentile)**

Tableau 4 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	99,1
5-9	96,8
10-14	95,0
15-19	90,3
20-24	84,4
25-29	69,1
30-34	57,8
35-39	38,2
40-44	26,7
45-49	14,6
50-54	9,4
55-59	5,2
60-64	2,2
65-69	2,2
70-74	1,3
75-79	0,0
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-0.9	0,5	0,5	0,5
5-9	+0.1	1,5	1,9	2,6
10-14	-3.1	1,9	2,0	2,2
15-19	+2.1	2,0	2,3	3,1
20-24	-3.0	2,3	2,5	2,7
25-29	-13.5	7,6	7,8	8,1
30-34	+3.0	2,5	3,1	3,8
35-39	-13.2	8,0	8,3	8,9
40-44	+1.7	2,3	2,8	3,8
45-49	+1.7	1,7	2,1	2,6
50-54	+2.2	1,3	1,6	2,0
55-59	-0.3	1,2	1,4	1,8
60-64	+1.3	0,4	0,5	0,6
65-69	-0.6	0,8	1,0	1,3
70-74	+0.9	0,3	0,3	0,4
75-79	0.0	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Ecart
moyens entre des taux de pauvreté des groupes des
ménages en un instant du temps et les réelles et précision
des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la
grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec
1.000 échantillons type *bootstrap***

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-1.1	59,8	71,2	93,3
4	-1.7	30,6	36,0	43,7
8	-1.4	20,1	24,3	33,9
16	-1.1	13,9	16,6	22,4
32	-1.4	9,5	11,3	14,6
64	-1.3	6,7	8,1	10,9
128	-1.4	4,9	5,8	7,8
256	-1.4	3,5	4,0	5,3
512	-1.4	2,4	2,9	3,6
1 024	-1.4	1,7	2,1	2,6
2 048	-1.4	1,2	1,4	1,9
4 096	-1.4	0,9	1,0	1,5
8 192	-1.4	0,6	0,7	1,0
16 384	-1.4	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	35,3	0,0	63,1	64,7	-91,1
<=9	3,6	33,3	0,1	63,0	66,6	-80,1
<=14	7,6	29,4	0,2	62,9	70,5	-58,4
<=19	12,3	24,6	0,9	62,2	74,5	-31,0
<=24	18,9	18,1	2,1	61,0	79,9	+7,9
<=29	25,0	12,0	3,8	59,3	84,2	+45,6
<=34	29,3	7,7	7,6	55,5	84,7	+78,9
<=39	32,5	4,4	11,0	52,1	84,6	+70,3
<=44	34,6	2,4	16,3	46,8	81,3	+55,9
<=49	35,6	1,4	22,3	40,7	76,3	+39,5
<=54	36,2	0,8	28,4	34,7	70,9	+23,2
<=59	36,6	0,3	34,5	28,6	65,2	+6,6
<=64	36,7	0,2	41,0	22,1	58,8	-10,9
<=69	36,9	0,0	46,6	16,4	53,3	-26,2
<=74	36,9	0,0	53,1	10,0	46,9	-43,6
<=79	36,9	0,0	57,5	5,6	42,5	-55,6
<=84	36,9	0,0	60,4	2,7	39,6	-63,4
<=89	36,9	0,0	62,4	0,7	37,6	-68,8
<=94	36,9	0,0	63,0	0,1	37,0	-70,5
<=100	36,9	0,0	63,1	0,0	36,9	-70,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil de la médiane (50^{ème} percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	4.5	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	97.9	9.9	46.9:1
<=14	7.8	97.5	20.5	39.2:1
<=19	13.2	93.4	33.3	14.1:1
<=24	21.0	90.1	51.1	9.1:1
<=29	28.8	86.8	67.6	6.6:1
<=34	36.9	79.4	79.2	3.9:1
<=39	43.5	74.8	88.1	3.0:1
<=44	50.9	67.9	93.5	2.1:1
<=49	57.9	61.4	96.3	1.6:1
<=54	64.6	56.0	97.9	1.3:1
<=59	71.1	51.5	99.1	1.1:1
<=64	77.7	47.3	99.4	0.9:1
<=69	83.5	44.2	99.9	0.8:1
<=74	90.0	41.1	100.0	0.7:1
<=79	94.4	39.1	100.0	0.6:1
<=84	97.3	38.0	100.0	0.6:1
<=89	99.3	37.2	100.0	0.6:1
<=94	99.9	37.0	100.0	0.6:1
<=100	100.0	36.9	100.0	0.6:1

Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du troisième quintile
(60^{ème} percentile)

Tableau 4 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :
Les probabilités de pauvreté estimées correspondant
à chaque *score*

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	99,7
5-9	99,4
10-14	98,2
15-19	94,8
20-24	90,6
25-29	83,3
30-34	72,8
35-39	60,1
40-44	48,2
45-49	28,9
50-54	20,4
55-59	12,3
60-64	7,9
65-69	7,6
70-74	2,8
75-79	0,3
80-84	0,0
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :
Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	-0.3	0,2	0,2	0,2
5-9	+2.0	1,4	1,7	2,4
10-14	-0.4	0,7	0,9	1,1
15-19	-0.8	1,4	1,5	2,2
20-24	-0.2	1,5	1,7	2,4
25-29	-5.2	3,4	3,5	3,7
30-34	-2.5	2,3	2,6	3,4
35-39	-6.0	4,4	4,6	5,4
40-44	+6.7	2,7	3,3	4,4
45-49	+0.8	2,4	2,8	3,6
50-54	+3.2	1,9	2,3	3,0
55-59	+0.3	1,8	2,1	2,6
60-64	-0.2	1,7	1,9	2,6
65-69	-0.3	1,7	2,1	2,6
70-74	+1.5	0,5	0,7	0,9
75-79	+0.3	0,0	0,0	0,0
80-84	0.0	0,0	0,0	0,0
85-89	0.0	0,0	0,0	0,0
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :
Écarts moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Écart entre valeur estimée et réelle			
	Écart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	0.0	62,3	78,9	92,5
4	-0.1	29,5	37,2	48,7
8	+0.1	21,6	26,0	32,8
16	+0.1	14,0	16,4	21,4
32	-0.2	9,9	12,2	15,2
64	-0.2	7,4	8,5	11,3
128	-0.2	5,0	6,0	7,7
256	-0.3	3,4	4,1	5,4
512	-0.3	2,6	3,0	4,3
1 024	-0.2	1,8	2,1	2,9
2 048	-0.3	1,2	1,5	2,0
4 096	-0.2	0,9	1,1	1,3
8 192	-0.2	0,6	0,7	1,0
16 384	-0.2	0,4	0,5	0,7

Tableau 11 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	44,0	0,0	54,3	56,0	-92,8
<=9	3,7	42,0	0,1	54,3	57,9	-83,8
<=14	7,7	38,0	0,1	54,2	61,9	-66,2
<=19	12,8	32,8	0,4	54,0	66,8	-43,0
<=24	19,8	25,9	1,2	53,2	73,0	-10,7
<=29	26,6	19,1	2,2	52,1	78,7	+21,2
<=34	32,3	13,3	4,5	49,8	82,1	+51,5
<=39	36,7	8,9	6,8	47,5	84,2	+75,7
<=44	40,1	5,6	10,8	43,6	83,7	+76,5
<=49	42,3	3,3	15,6	38,7	81,1	+65,9
<=54	43,8	1,9	20,8	33,5	77,3	+54,4
<=59	44,6	1,0	26,5	27,9	72,5	+42,0
<=64	45,1	0,5	32,6	21,8	66,9	+28,7
<=69	45,5	0,1	38,0	16,3	61,9	+16,8
<=74	45,7	0,0	44,3	10,0	55,7	+2,9
<=79	45,7	0,0	48,8	5,6	51,2	-6,8
<=84	45,7	0,0	51,7	2,7	48,3	-13,1
<=89	45,7	0,0	53,7	0,7	46,3	-17,5
<=94	45,7	0,0	54,3	0,1	45,7	-18,9
<=100	45,7	0,0	54,3	0,0	45,7	-19,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil du troisième quintile (60^{ème} percentile)) :

Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	3.6	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	98.5	8.0	66.9:1
<=14	7.8	98.3	16.8	56.7:1
<=19	13.2	97.3	28.1	35.5:1
<=24	21.0	94.4	43.3	16.9:1
<=29	28.8	92.2	58.2	11.9:1
<=34	36.9	87.7	70.8	7.2:1
<=39	43.5	84.3	80.4	5.4:1
<=44	50.9	78.9	87.8	3.7:1
<=49	57.9	73.1	92.7	2.7:1
<=54	64.6	67.8	95.8	2.1:1
<=59	71.1	62.8	97.7	1.7:1
<=64	77.7	58.1	98.8	1.4:1
<=69	83.5	54.5	99.7	1.2:1
<=74	90.0	50.7	100.0	1.0:1
<=79	94.4	48.3	100.0	0.9:1
<=84	97.3	46.9	100.0	0.9:1
<=89	99.3	46.0	100.0	0.9:1
<=94	99.9	45.7	100.0	0.8:1
<=100	100.0	45.7	100.0	0.8:1

**Les tableaux relatifs
au seuil de pauvreté du quatrième quintile
(80^{ème} percentile)**

**Tableau 4 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile))
: Les probabilités de pauvreté estimées
correspondant à chaque *score***

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-4	100,0
5-9	100,0
10-14	100,0
15-19	100,0
20-24	99,1
25-29	97,2
30-34	95,7
35-39	86,4
40-44	82,3
45-49	71,7
50-54	60,0
55-59	42,7
60-64	35,2
65-69	30,5
70-74	19,7
75-79	9,6
80-84	1,6
85-89	0,0
90-94	0,0
95-100	0,0

Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec $n = 16\ 384$

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-4	0.0	0,0	0,0	0,0
5-9	+0.3	0,3	0,4	0,4
10-14	0.0	0,0	0,0	0,0
15-19	+0.3	0,3	0,3	0,4
20-24	+0.4	0,6	0,6	0,8
25-29	-1.0	0,8	0,9	1,0
30-34	-0.5	0,8	1,0	1,2
35-39	-6.6	3,9	4,0	4,2
40-44	+5.4	2,3	2,8	3,9
45-49	+1.0	2,8	3,3	4,2
50-54	+16.3	3,0	3,4	4,4
55-59	-5.7	4,4	4,8	5,4
60-64	+1.7	2,7	3,3	4,4
65-69	-4.5	3,7	4,0	4,4
70-74	+8.5	1,8	2,2	3,1
75-79	+2.3	1,5	1,8	2,3
80-84	+0.4	0,9	1,0	1,3
85-89	-0.6	0,6	0,7	0,8
90-94	0.0	0,0	0,0	0,0
95-100	0.0	0,0	0,0	0,0

Tableau 7 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) :

Écarts moyens entre des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps et les réelles et précision des écarts selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

Taille de l'échantillon	Écart entre valeur estimée et réelle			
	Écart	Intervalle de confiance (\pm points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0.8	64,5	75,9	91,3
4	0.0	29,0	35,3	46,4
8	+0.6	21,9	26,4	33,2
16	+0.8	15,2	17,9	24,8
32	+0.9	10,7	12,4	17,9
64	+1.0	7,6	8,9	11,9
128	+1.1	5,4	6,3	8,6
256	+1.1	3,9	4,6	6,4
512	+1.1	2,6	3,2	4,5
1 024	+1.1	1,9	2,3	3,0
2 048	+1.0	1,3	1,6	2,1
4 096	+1.0	0,9	1,1	1,5
8 192	+1.1	0,7	0,8	1,0
16 384	+1.1	0,5	0,6	0,8

Tableau 11 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2014

Point de coupure	Inclusion:	Défaut de couverture:	Fuite:	Exclusion:	Taux de succès:	BPAC
	<Seuil de pauvreté judicieusement ciblé	<Seuil de pauvreté par erreur non ciblé	>=Seuil de pauvreté par erreur ciblé	>=Seuil de pauvreté judicieusement non ciblé	Inclusion + Exclusion	
<=4	1,6	64,3	0,0	34,1	35,7	-95,0
<=9	3,7	62,2	0,0	34,1	37,8	-88,7
<=14	7,8	58,2	0,0	34,1	41,8	-76,4
<=19	13,1	52,8	0,0	34,0	47,2	-60,1
<=24	20,8	45,1	0,1	33,9	54,7	-36,6
<=29	28,5	37,4	0,3	33,8	62,2	-13,1
<=34	36,1	29,8	0,8	33,3	69,4	+10,6
<=39	42,2	23,8	1,4	32,7	74,9	+30,0
<=44	48,0	17,9	2,8	31,2	79,3	+50,0
<=49	53,2	12,7	4,7	29,3	82,5	+68,6
<=54	56,8	9,2	7,8	26,3	83,0	+84,0
<=59	60,1	5,8	11,0	23,1	83,2	+83,3
<=64	62,7	3,2	15,0	19,1	81,8	+77,2
<=69	64,7	1,2	18,9	15,2	79,9	+71,4
<=74	65,4	0,5	24,6	9,5	75,0	+62,8
<=79	65,9	0,1	28,6	5,5	71,4	+56,6
<=84	65,9	0,0	31,4	2,7	68,6	+52,3
<=89	65,9	0,0	33,4	0,7	66,6	+49,3
<=94	65,9	0,0	34,0	0,1	66,0	+48,4
<=100	65,9	0,0	34,1	0,0	65,9	+48,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

Tableau 12 (Seuil du quatrième quintile (80^{ème} percentile) :
Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2014

Point de coupure	% ménages ciblés	% ciblés qui sont pauvres	% pauvres qui sont ciblés	Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé
<=4	1.6	100.0	2.5	Uniquement pauvres ciblés
<=9	3.7	99.6	5.6	248.6:1
<=14	7.8	99.8	11.8	521.0:1
<=19	13.2	99.7	19.9	286.3:1
<=24	21.0	99.3	31.6	141.7:1
<=29	28.8	98.9	43.2	90.5:1
<=34	36.9	97.9	54.7	46.9:1
<=39	43.5	96.9	64.0	31.0:1
<=44	50.9	94.4	72.9	17.0:1
<=49	57.9	91.8	80.7	11.2:1
<=54	64.6	87.9	86.1	7.3:1
<=59	71.1	84.6	91.2	5.5:1
<=64	77.7	80.7	95.1	4.2:1
<=69	83.5	77.4	98.1	3.4:1
<=74	90.0	72.7	99.3	2.7:1
<=79	94.4	69.7	99.9	2.3:1
<=84	97.3	67.7	100.0	2.1:1
<=89	99.3	66.4	100.0	2.0:1
<=94	99.9	66.0	100.0	1.9:1
<=100	100.0	65.9	100.0	1.9:1